

**Conseil communal de Lomme**  
**Séance du jeudi 10 octobre 2024**

**Procès-verbal**

**SOMMAIRE**

-	Appel nominatif des membres du Conseil Communal.....	3
-	Approbation des procès-verbaux des Conseils communaux des 19 juin et 9 juillet 2024 .....	3
-	Hommage à Madame Gisèle BERTEN.....	4
-	Commission de suivi des sites Refinal et Kuhlmann France – Désignation du représentant de la Ville de Lomme .....	4
-	Festival Le Jardin Electronique.....	6
-	Informations diverses .....	9
	o Point info Mairie – 888 avenue de Dunkerque .....	9
	o Venue du Président du Département, Christian POIRET .....	9
-	Question orale du groupe Faire Respirer Lomme relative au Trinum .....	10
2024/XX	Vœu – Transports en commun de la Métropole lilloise .....	13
2024/XX	Vœu sur la qualité de l'eau.....	16
2024/XX	Vœu relatif à la situation des personnes installées à la Plaine des Vachers.....	18
2024/XX	Vœu – Petite enfance : l'État doit mettre fin à la crise.....	19
2024/XX	Vœu pour la libération de Paul WATSON.....	21
2024/94	Nouveau projet d'établissement des ludothèques municipales - Mise à jour et adoption du règlement intérieur - Adhésion de la Ville à l'Association des Ludothèques Françaises (ALF) - Cotisation 2024 .....	23
2024/95	Demande de prestation de service au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Déploiement des clubs "Coup de pouce" - Année scolaire 2024-2025 .....	24
2024/96	Subventions à l'association "Premiers pas" pour : le Relais Petite Enfance (RPE), la Crèche de la Maison de la Petite Enfance, les Parcours Educatifs Maternels (ex-NAP).....	25
2024/97	Maison des enfants et son pavillon - Conventions de partenariat, multipartite et tripartite, dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE + CHENE 3.....	27
2024/98	Programme CEE "Marguerite" - Adhésion de la Ville au programme ; Nouvelle convention de partenariat entre la Fabrique de la logistique et la Ville.....	32
2024/99	Convention entre la Métropole européenne de Lille et la Ville relative à l'effacement des réseaux aériens situés avenue de Dunkerque – partie Lomme Bourg / secteur place du Maréchal Leclerc .....	32

2024/100	Création du Conseil local de l'attractivité et du développement économique de Lomme .....	39
2024/101	Subventions exceptionnelles aux associations sportives - Soutien à la participation aux championnats et compétitions .....	42
2024/102	Subventions exceptionnelles sur des projets ou actions – Convention entre le Groupe de Recherche et de Réalisations pour le développement Rural (G.R.D.R.) et la Ville.....	43
2024/103	Subvention exceptionnelle à la Fédération Française de Handball.....	45
2024/104	Convention de partenariat entre l'Association Insertion des Demandeurs d'Asile (AIDA) et la Ville .....	46
2024/105	Plan pour la justice sociale et les solidarités 2024-2032.....	49
2024/106	Dispositif "Tous en Vacances !" - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et campings.com.....	57
2024/107	Convention de partenariat entre l'Etablissement Français du Sang Hauts-de-France-Normandie (EFS HFNO) et la Ville.....	59
2024/108	Commission extra-municipale « Vivre la Ville » 2020-2026 – Modification de sa composition.....	60
2024/109	Décision Modificative n°2 .....	61
2024/110	Adoption de tarifs d'occupation du domaine public pour le stationnement de véhicules en autopartage en boucle avec station et en libre-service intégral "Free floating" .....	61
2024/111	Octroi des aides Habitat Durable, Transition Ecologique et Façades .....	63
2024/112	Travaux d'urgence de l'église Notre Dame de la Visitation - Fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille (MEL) - Convention entre la MEL et la Ville .....	64
2024/113	Véhicules et matériels municipaux - Demande à l'Etat de procéder à leur aliénation avec publicité et concurrence .....	66
2024/114	Démocratie participative lommoise - Adoption des Règlements intérieurs du Conseil des enfants et de la troisième édition du budget participatif de la Ville de Lomme .....	66
2024/115	Accords-cadres de prestations de services et de fournitures dans le cadre de la maintenance et l'entretien du patrimoine De la Ville de Lille, ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme et des CCAS de Lille, Lomme et Hellemmes - Autorisation de signature.....	69
2024/116	Achat de matériel scénique pour la Ville de Lille et ses Communes associées - Autorisation de signature des marchés .....	69
2024/117	Renouvellement du marché de conserves, poches, épicerie, féculents, biscuits et sucreries en conventionnel pour la restauration collective des écoles et des crèches, pour la Ville de Lille et ses communes associées Lomme et Hellemmes, et pour le restaurant municipal de la Ville de Lille - Lancement de l'avis d'appel public à concurrence - Autorisation de signer les marchés.....	69

*Le Conseil communal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lomme le jeudi 10 octobre 2024  
sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme.  
La séance est ouverte à 19 heures.*

Étaient présents les membres inscrits au tableau, à l'exception de :

Mme Karima HARIZI, Mme Cécile MESANS, M. Roger VICOT, M. Philippe DUEZ et M. Maxime MOULIN, conseillers communaux.

**M. LE MAIRE.**- Bonsoir à tous. Je vous prie de vous installer et de finir vos conciliabules.

Je donne la parole à Madame Martine PONCHANT, secrétaire de séance, pour l'appel, s'il vous plaît.

**- APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL**  
*(par Madame Martine PONCHANT)*

Mme Karima HARIZI a donné pouvoir à Mme Delphine BLAS

M. André BUTSTRAEN est absent (jusqu'à 19 heures 53)

Mme Cécile MESANS a donné pouvoir à Mme Claudie LEFEBVRE

M. Roger VICOT a donné pouvoir à M. Olivier CAREMELLE

M. Philippe DUEZ a donné pouvoir à M. Nicolas GROSSE

M. Maxime MOULIN est absent excusé

**- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUX DES 19 JUIN ET 9 JUILLET 2024**

**M. LE MAIRE.**- Nous allons commencer le Conseil sans plus attendre avec l'approbation des PV des Conseils communaux des 19 juin et 9 juillet 2024.

Appellent-ils des commentaires ? *(Aucune remarque n'est formulée.)*

Je vous propose de les adopter.

Qui vote pour ?

*(Les procès-verbaux des Conseils communaux des 19 juin et 9 juillet 2024 sont adoptés à l'unanimité.)*

Merci beaucoup.

- **HOMMAGE A MADAME GISELE BERTEN**

*(Projection d'une photo)*

**M. LE MAIRE.** - Sans transition, malheureusement, vous le savez, il y a quelques jours, quelques semaines, la Commune a perdu quelqu'un que nous connaissions bien : Gisèle BERTEN. Son visage apparaît, il doit rappeler à beaucoup d'entre vous qui était Gisèle BERTEN, comment elle fonctionnait, sa gentillesse. C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le 1<sup>er</sup> septembre dernier le décès de Gisèle.

Gisèle était une agente municipale de notre Ville, elle était arrivée en 2008, elle travaillait comme ATSEM au Service RLE (Restauration et logistique aux écoles). Vous savez la place que l'on accorde dans cette ville à l'éducation, et notamment à nos ATSEM, qui sont des agents très précieux auprès des enseignants, auprès des familles et, évidemment, auprès des petits. Gisèle avait un rôle très important sur ses travaux, ses qualités professionnelles, en lien avec les enfants dont elle s'est occupée, nombreux, et les familles qui la connaissaient vraiment presque intimement.

Gisèle – on la connaît bien – était dévouée, elle était volontaire, joviale, attentive aux autres, et notamment aux enfants, avec qui, d'ailleurs, elle avait pu garder des contacts au fil des années, même si eux-mêmes avaient un peu vieilli, ils avaient grandi, ainsi qu'avec les familles des écoles dans lesquelles elle a travaillé, trois écoles en particulier : l'école Langevin, Petit Quinquin, si proche, et La Fontaine.

Elle a toujours voulu travailler avec les enfants, dès son entrée en Mairie. Elle avait d'ailleurs passé son CAP – le CAP petite enfance – pour cela sur son temps personnel, preuve de son engagement.

En votre nom, en mon nom, j'adresse évidemment toutes nos condoléances à la famille de Gisèle, et en particulier à son fils, lui aussi bien connu : Kevin.

Je vais vous demander une minute de silence pour Madame Gisèle BERTEN.

*(Une minute de silence est observée en hommage à Madame Gisèle BERTEN.)*

Merci.

- **COMMISSION DE SUIVI DES SITES REFINAL ET KUHLMANN FRANCE – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE LOMME**

**M. LE MAIRE.** - Sans transition, nous allons, avant le Conseil, évoquer quelques points qui me semblent assez importants.

On en parle souvent au Conseil : la question de la pollution ou des pollutions, sur notre ville comme ailleurs, et en particulier des rapports qui nous lient avec Refinal et inversement.

Sur Refinal, l'actualité est relativement simple : nous avons acté avec la Maire de Lille la désignation du représentant de la Ville de Lomme à la fameuse Commission de suivi de site que j'ai pu négocier il y a quelques semaines, le 7 juin dernier, avec Monsieur le Préfet de région, Monsieur Bertrand GAUME, qui acte un peu différemment, en définitive, le travail qu'on avait mené auparavant avec ce qui ressemblait à une Commission de suivi de site, mais qui n'était pas une vraie Commission de suivi de site.

D'ailleurs, je précise – on le verra demain en Conseil municipal de Lille – que Monsieur Jacques RICHIR m'accompagnera dans cette charge de cette délégation sur la représentation de la Ville de Lille et de Lomme pour la Commission de suivi de site sur Refinal, mais aussi sur Kuhlmann, à Loos, qui est voué aux mêmes questions que l'entreprise Refinal que j'ai évoquée.

Lors de ce rendez-vous avec le Préfet, nous avons acté ensemble la Commission de suivi de site, que nous formulions depuis plusieurs années. C'est une bonne nouvelle, et même une très bonne nouvelle. Effectivement, il faudra que cette Commission s'installe ; elle s'installera d'ailleurs prochainement : le vendredi 8 novembre prochain, à Lomme, avec en particulier le fait de pouvoir répondre demain au droit à l'information des citoyens et des citoyennes. Nous avons tenu il y a quelques semaines ici une réunion, là encore, avec beaucoup de monde, beaucoup de Lommois, mais aussi des gens qui étaient un peu extérieurs, qui s'interrogeaient, s'inquiétaient, et depuis longtemps, sur le rapport entre l'industrie Refinal et le périmètre ou l'environnement de la ville, qu'il soit proche ou même un peu plus lointain.

Cette Commission constituera un cadre d'échange et d'information officiel, en présence d'un certain nombre d'acteurs, et notamment du représentant de l'État, pour faire œuvre – et je le dis peut-être deux fois – de transparence et de sincérité, de transparence et de sincérité ; évidemment, on en a besoin. C'est le cas des travaux qui sont déjà en cours sur les obligations faites à Refinal pour respecter le calendrier des travaux, mais aussi les prescriptions de l'arrêté préfectoral, assez claires, même si, aujourd'hui, l'entreprise n'est pas encore au bout des travaux et encore moins de l'étude qui va, j'espère, bientôt commencer.

Cette Commission permettra un suivi scrupuleux des prescriptions de l'arrêté du Préfet, comme je viens de le dire, l'ancien Préfet, en définitive, du 21 juillet 2023, qui imposaient trois choses :

- la mise en place d'une évaluation des risques sanitaires ; nous y sommes presque, avec quand même beaucoup de retard ;
- la mise en place d'actions visant à réduire les nuisances ; c'est la question des travaux, et notamment des travaux de couverture de l'usine ; nous sommes allés la visiter il y a quelques semaines pour nous rendre compte de ce qui se passait aussi à l'intérieur, sur l'invitation de Monsieur RABOTIN, le Directeur du site ;
- enfin, le renforcement de la surveillance des rejets du site, qui ont fait débat et continuent de le faire.

Cette Commission se réunira, je l'ai dit, le vendredi 8 novembre. Elle débutera par une visite de l'entreprise et sera suivie par de la réunion d'installation de la Commission. Sa composition est particulière, parce qu'elle a été discutée avec l'État, elle est constituée de membres titulaires – j'ai évoqué au moins deux d'entre eux : moi-même et Monsieur RICHIR – ou de leurs représentants répartis en cinq collèges :

- le collège administration de l'État ;
- le collège élus des collectivités territoriales ;
- les exploitants ;
- les salariés ;
- et évidemment les riverains et associations de protection de l'environnement.

Ce dernier collège nous intéresse évidemment de manière toute particulière. L'État m'a indiqué qu'il serait composé de cinq titulaires et de cinq suppléants.

Nous avons donc pris attache avec les uns et les autres : ceux qui, déjà, étaient à l'ancienne dite « Commission de suivi de site », pour voir s'ils pouvaient encore participer en leur qualité, puisque d'autres personnes avaient émergé dans le débat qui était le nôtre lors de la réunion du mois de juin.

En votre nom, je représenterai la Ville au sein de cette Commission, mais aussi au sein de la CSS de Kuhlmann, entreprise située à Loos spécialisée dans les produits chimiques.

Je ne reviens pas aujourd'hui sur la composition nominative, même si, je vous le dis, une part importante sera pour les habitants, mais aussi pour les associations, celles qui étaient déjà là, d'ailleurs, dans la Commission qui faisait office de Commission de suivi de site.

Je vous informe aussi, et c'est peut-être la nouveauté de ce soir, du lancement d'une autre étude, je l'avais annoncée au mois de juin, financée par la Ville de Lille et de Lomme, sur les attendus de ce qu'est la pollution sur Refinal, avérée ou non, comme je m'y suis engagé au titre de la réunion publique. Elle portera sur, notamment, la qualité de l'air – je parle d'une étude commandée par la Ville, qui sera réalisée par un bureau, sous couvert du Bureau des risques urbains de la Ville de Lille, c'est une étude complémentaire, qui n'est pas obligatoire, mais qu'on promeut à Lille et à Lomme –, l'analyse de sol, qui est un élément attendu dans le débat public, mais aussi d'œufs de poule pour regarder comment on peut mesurer d'une autre façon aussi les attendus de pollution ou non. Cette étude aura certainement un impact significatif et complètera, en définitive, l'étude de risque sanitaire qui sera engagée par Refinal sur prescription de l'arrêté préfectoral.

Cette étude municipale – cette nouvelle étude – débutera au mois de novembre, d'ici quelques semaines, sur 15 points différents dans le quartier du Marais : 5 sur la qualité de l'air et 10 sur la « qualité » du sol tel qu'il a été en proximité avec l'entreprise pour l'histoire que vous connaissez d'une entreprise qui est là depuis maintenant quelques décennies.

J'ai souhaité que cette étude fasse l'objet aussi d'une participation des habitants et je leur adresserai prochainement une lettre pour qu'ils puissent s'impliquer dans la démarche.

Nous rendrons compte des travaux et des résultats en temps et en heure, évidemment, au Conseil communal, comme cela a été indiqué il y a maintenant quelques semaines en réunion publique.

Voilà une information que je voulais vous donner en début de Conseil, mais qui n'est pas une petite information, me semble-t-il : installation de la Commission de suivi de site, étude à venir pour Refinal par Refinal et surtout étude municipale de manière complémentaire sur l'objet qui nous questionne depuis maintenant de nombreuses années.

#### - **FESTIVAL LE JARDIN ELECTRONIQUE**

*(Projection de photos)*

**M. LE MAIRE.**- Sans transition, je vais donner la parole à Madame Delphine BLAS pour parler d'autre chose, d'un autre lieu : le festival Le Jardin Électronique qui s'est tenu au parc urbain de Lomme les 7 et 8 septembre derniers, il y a maintenant un mois.

**Mme BLAS.**- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la Ville de Lomme a eu la chance d'accueillir les 7 et 8 septembre derniers ce festival du Jardin Électronique 2024, qui fêtait d'ailleurs sa dixième édition, un festival qui, auparavant, était accueilli aux Jardins des plantes à Lille, mais qui fait actuellement l'objet d'un projet de requalification, et il vous a été proposé, Monsieur le Maire, de pouvoir accueillir ce festival de musiques actuelles, de musique électronique, dans un site très emblématique de la ville de Lomme, Ville en Transitions, qu'est le parc naturel urbain.

Cette édition s'est déroulée les 7 et 8 septembre et, très rapidement, nous avons retrouvé les équipes des productions du Jardin, notamment – vous le voyez à l'écran – Jean-Baptiste RÉVILLION, avec les services lommois et les services lillois, pour pouvoir faire un bilan de cette édition, toute première à Lomme.

C'est donc pour moi l'occasion ce soir de revenir sur cet événement, qui a interrogé. Nous nous sommes beaucoup questionnés aussi sur certains points. D'ailleurs, ici, au Conseil communal, il y a eu des questions assez bienveillantes, même très bienveillantes, ailleurs, sur notamment certains réseaux sociaux, il y avait beaucoup moins de bienveillance, des oiseaux de mauvais augure qui nous prédisaient le pire, qu'on allait notamment retrouver peut-être le parc urbain tel une terre brûlée, ce qui n'a pas été le cas.

Je vais donc vous proposer un bilan assez rapide de cette première édition.

Tout d'abord, la fréquentation.

La fréquentation a été très importante. En 2023, il y avait 11 000 festivaliers et la ville de Lomme a accueilli sur les deux jours 15 000 festivaliers, soit une augmentation de 36 % ; c'est certain, le fait d'accueillir ce festival dans un tel écrin a certainement joué dans cette hausse importante de la fréquentation de ce festival.

On s'est penché durant ce bilan sur qui sont les festivaliers. Ce sont beaucoup de jeunes, de jeunes adultes notamment, c'est une tranche 18-25 ans, et après, cela s'étale un petit peu jusque 40 ans. Pour nous, il était très important de pouvoir toucher un public qui nous file quelque peu entre les doigts au niveau de la culture, de pouvoir les rencontrer et de pouvoir leur offrir une nouvelle offre, qui vient également en complémentarité du Mapping, de la Micro-folie qui vient d'être inaugurée il y a quelques jours, et qui donne à notre politique culturelle une tout autre coloration, une coloration numérique, mais qui ne fait absolument pas abstraction de tous les événements que l'on porte qui sont un peu plus traditionnels, mais voilà, il y avait un intérêt réel à pouvoir toucher ce public de jeunes.

Justement, pour pouvoir les acculturer, pour pouvoir également sensibiliser, peut-être défaire aussi parfois quelques a priori, avec les productions du Jardin, avec les organisateurs, avec les services de la Ville, nous avons proposé des actions culturelles et de médiation en amont. Nous avons profité, par exemple, des Estivales, des vendredis festifs, pour pouvoir, par exemple au jardin Rosa Parks, proposer des ateliers de mix. On a également proposé aux 10-16 ans de la MAO (musique assistée par ordinateur), du vegging qui était très présent durant ces deux jours là-bas sur le parc urbain. Ensuite, au mois de septembre, ce sont les élèves du collège Jean Jaurès qui ont pu profiter également d'ateliers de sensibilisation à l'électronique et au numérique, avec cette idée de pouvoir sensibiliser à cette culture des musiques actuelles que nous avons, à travers ce festival, pu mettre en valeur.

Je ne vais pas revenir vraiment sur la totalité du bilan qui nous a été fourni et rentrer dans les détails sur ce qu'ils ont aimé ou pas aimé. Ils ont trouvé qu'il n'y avait, par exemple, pas suffisamment de toilettes sèches ; j'en reparlerai un peu après, mais je vais insister notamment sur le développement durable, c'était un des enjeux. On est ici vraiment dans un événement de culture durable et, justement, Marie-Pierre BRESSON, Adjointe à la culture, portera au prochain Conseil cette culture durable et inclusive.

Un des enjeux était les mobilités. Comment sont venus ces 15 000 festivaliers ? À plus de 54 %, les festivaliers sont venus en métro. Un accord avait été passé avec Ilévia afin que les rames de métro puissent passer un peu plus longtemps. 19 % des festivaliers sont venus en voiture ou en covoiturage. Durant ce moment d'échange et de bilan, on a vu qu'il y avait des axes de réflexion, si jamais une prochaine édition était organisée ici à Lomme, avec des axes de travail et peut-être une réflexion pour inciter les festivaliers à venir plus encore en modes doux, et particulièrement en métro, puisque l'avantage est quand même d'avoir la station Saint-Philibert juste à côté.

Un point attendu était évidemment la gestion sonore. Là aussi, sans faire de jeu de mots, on en a beaucoup entendu. Globalement, il n'y a pas eu de nuisance notable, et on pense notamment à la proximité de l'hôpital Saint-Philibert, ni sur la ville de Lomme. En revanche, il y a des émergences, notamment vers Lompret et Pérenchies, où il y avait un couloir là-dessus ; là aussi, c'est un axe perfectible, avec peut-être une possibilité de décaler certaines scènes et, évidemment, de moduler la programmation, puisqu'en fonction des artistes, le son pouvait être plus ou moins important.

Concernant la préservation du parc, je ne me souviens plus comment les canards et les cygnes avaient été renommés par les très nombreux bénévoles, essentiellement issus de la région des Hauts-de-France, mais ils en ont profité et on les a retrouvés très rapidement.

Globalement, c'est un état général qui est bon. Les sols sur la scène principale avaient été préservés par des plaques et assez rapidement, la pelouse a pu repousser. Il y avait une scène où il n'y avait pas de plaques ; cela a été boueux, parce que le dimanche était pluvieux, mais c'était normal, puisque des travaux étaient prévus à cet emplacement ; les travaux doivent se dérouler actuellement. Il y a eu quelques rebouchages, quelques ornières, qui ont été rebouchées très rapidement, par les organisateurs particulièrement sérieux.

On a demandé au CRAC, puisqu'ils avaient mis à disposition une partie de leurs locaux ; ces espaces ont été restitués en bon état et propres.

Cet événement est positif, en tout cas on l'a ressenti ainsi, et c'est ce que les festivaliers nous ont dit, ce que les Lommois nous ont dit. On a démontré, je crois, qu'organiser un événement de cette taille sur des musiques actuelles, avec des milliers de festivaliers particulièrement jeunes, dans un espace protégé, dans une Ville en TransitionS, était possible. On est pleinement, et c'est vraiment un événement symbolique, dans la culture durable et inclusive que l'on souhaite développer avec Lille, avec Hellemmes.

Merci, Monsieur le Maire, d'avoir osé. Il est vrai qu'on a eu des questions, des échanges, mais vous avez osé. Je voudrais remercier les élus qui se sont mobilisés ; je pense à Marie-Pierre BRESSON à Lille, parce que cela a été un travail vraiment main dans la main entre nos deux Villes, je pense également, évidemment, aux services, les services lillois, Thomas CEUGNART et Inès LOUISSON en particulier, et un grand remerciement pour nos services lommois, les différents DGA qui se sont investis, je pense à Alain LEFEBVRE, à Jérôme COLLET, à Anne-Sophie BELGAÏD et au Cabinet du Maire, qui ont permis la réalisation de cet événement, qui – vous le direz ou pas, on le saura peut-être un petit peu plus tard ou pas – aura lieu à Lomme ou ailleurs. En tout cas, on est très heureux et très fier de l'avoir accueilli ici, au parc urbain, dans une Ville en TransitionS.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame BLAS. Je souris, parce que c'est toujours compliqué, la chute...

**Mme BLAS.**- Oui...

**M. LE MAIRE.**- ... de finir un propos, mais vous avez excellemment dit les enjeux qui étaient les nôtres et il est vrai qu'il pouvait y avoir des questions, on pouvait d'ailleurs les entendre, on a débattu entre nous, c'était très clair. Dans la liste des remerciements, on pourrait encore continuer de nommer le Directeur général des services qui était à la commande, Jean-Christophe LIPOVAC qui s'occupe du parc avec ses collègues et qui a été vigilant à ce que cela se passe bien, mais c'est bien normal.

Pour résumer ce que vient de dire Delphine BLAS, le pari était d'allier culture et nature, d'allier nature et culture ; ce n'était pas si évident. Ce n'étaient pas 1 500 personnes, et même 1 500 personnes au parc, cela aurait pu poser des questions ; on a l'habitude d'avoir des événements au parc importants, mais pas de cette dimension ; là, on est passé à autre chose, à une forme... je ne dis pas de gigantisme, mais 15 000 personnes, il y avait, je vous le dis en tant que Maire, cette question que l'on s'est posée : « La culture et la nature, est-ce que c'est intéressant ? Est-il normal de pouvoir faire cet événement dans cet écrin ? », mais il y avait aussi la question de la sécurité : la sécurité des cheminements, la sécurité du public ; pour le coup, évidemment, on a travaillé avec l'État, la Préfecture, la police municipale, la police nationale, cela s'est très bien passé à ce niveau-là, donc ce n'est pas parce qu'on est jeune et qu'on s'amuse, qu'on fait la fête, que, forcément, il y a des débordements, même si on doit anticiper éventuellement ceux-ci.

Nous avons reçu avec Delphine BLAS nos amis du festival ; vous l'avez vu dans la presse, il n'y a pas de grand suspens, mais il y aura quelques remédiations que nous avons souhaitées ensemble, notamment :

- sur le volume sonore ; je réponds aux sollicitations qui me sont faites par internet, par message, par courrier, lorsqu'on me les fait parvenir, que l'on soit Lommois ou pas ; il faut être attentif aux autres, même si les gens ne sont pas tous des Lommois ;
- sur la manière dont on peut cadencer le festival, notamment l'heure de fin du dimanche, qui pourrait – j'utilise bien le conditionnel – être un peu moins tardive le dimanche, considérant que le lundi matin, a priori, beaucoup de monde va encore à l'école, au collège, au lycée, et que les parents vont aussi au travail.

Ce sont des ajustements, mais on les prendra de manière assez rapide, qui, sans surprise, devraient conduire le festival à revenir sous une somme administrative qui sera à décider, une AMI ou autres, je n'annonce pas aujourd'hui clairement l'arrivée du festival en 2025 à Lomme, il y a des procédures à respecter et on les respectera, évidemment.

On tenait quand même à vous faire ce retour, qui me semble important, même si j'ai vu quelques-uns d'entre vous, jeunes et moins jeunes, au festival ; j'en ai même vu quelques-uns se déhancher et qui ont subi des effets de l'âge le lendemain, mais je ne citerai pas les noms. (*Sourires*)

Vous connaissez mon humour légendaire.

#### - **INFORMATIONS DIVERSES**

##### ○ **POINT INFO MAIRIE – 888 AVENUE DE DUNKERQUE**

**M. LE MAIRE.**- Informations diverses, si vous me permettez, là encore, sans transition, nous avons ouvert il y a une quinzaine de jours, de mémoire – les jours passent vite – le Point info Mairie au Bourg ; vous l'avez vu, c'était l'ancienne bijouterie qui est partie. J'ai souhaité avoir un point d'information, de permanence, pour les Lommois en général, mais en particulier pour celles et ceux du Bourg, pour celles et ceux de la Mitterie, à côté, et évidemment pour ceux et celles de Délivrance.

Aujourd'hui, quelqu'un du Cabinet y travaille. Elle reçoit... pas allègrement, mais elle reçoit, notamment parce que les travaux ont commencé – je le disais en préambule, en réunion avec les présidents de groupe, à Nicolas GROSSE –, donc il y a quelques questions, et c'est l'occasion à la permanence de pouvoir avoir un certain nombre d'informations sur la manière dont cela se passe, mais on en parlera peut-être dans le Conseil. Il y a la permanence logement, il y a la permanence aussi, la présence surtout, de la police municipale ; en ce moment, ils sont d'ailleurs sur le secteur pour pouvoir réguler la circulation et surtout la sécurité. Je rappelle que c'est un absolu quand on est Maire : c'est d'abord la sécurité des personnes et des biens. J'ai souvenir de ce qui s'est passé à la rue Victor Hugo, où il a fallu que j'arrête deux fois le chantier, parce qu'il y a des véhicules, animés par des fâcheux conducteurs qui roulaient très vite – je regarde Lucas LEROY – devant moi, trop vite, à 80 km/h sur les chantiers ; c'est impossible. L'autre enjeu est évidemment de faire passer encore les riverains, ceux et celles qui ont besoin d'accéder aux cabinets médicaux, à la pharmacie. On est en contact quotidien avec les commerçants et les habitants pour ce chantier qui commence pour 10 mois.

Il y aura dans cette permanence des conseillers numériques, Michaël GOURDIN, une assistante sociale qu'on vient d'embaucher tout à fait récemment, Monsieur le DGS, des personnes qui viendront travailler sur les questions d'insertion, d'emploi, un écrivain public.

Un lieu ouvert. On ne fera pas tout comme à la Mairie. Quelqu'un me demandait si on pourra faire les papiers etc. ? Non, ce n'est pas cela. En revanche, c'est une porte ouverte de la Mairie vers ces trois quartiers, retrouvant d'ailleurs un pan d'histoire historique, puisque l'ancienne Mairie est à portée de pas du lieu que nous avons ouvert.

##### ○ **VENUE DU PRESIDENT DU DEPARTEMENT, CHRISTIAN POIRET**

**M. LE MAIRE.**- Enfin, autre sujet, je vous le dis mais je n'ai pas le résultat final de la venue de la personne en question, du Président du Département, qui m'avait fait faux bond il y a quelques mois, pour des raisons, je trouve, un peu alambiquées, et j'y reviendrai au moment idéal. Monsieur Christian POÏRET m'a fait la joie et le plaisir de me signifier qu'il viendrait en tant que Président du Département au collège Guy Mollet.

Vous le savez, les questions sont posées depuis longtemps ici, nous avons voté ensemble, à l'unanimité de mémoire, il y a quelques mois, une motion sur la nécessaire réhabilitation du collège. Peut-être évoquerons-nous ce sujet ou un autre ? J'ai ma petite idée. Je fais un peu de *teasing*, mais rendez-vous le vendredi 18 octobre prochain en présence du Président du Département et, en fonction des discussions, vous aurez une réaction très certainement du Maire de Lomme, du Conseiller départemental que je suis, ce sont des sujets que je suis aussi pour le groupe Socialistes, Républicains et Citoyens au Département, et des parents d'élèves, etc.

De manière préventive, j'ai demandé – je vous le signale aussi – un rendez-vous à Madame la Rectrice.

#### - QUESTION ORALE DU GROUPE FAIRE RESPIRER LOMME RELATIVE AU TRINUM

**M. LE MAIRE.**- Madame DE RUYTER, on me signale que vous allez nous poser une question ; je vous donne la parole.

**Mme DE RUYTER.**- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il y a quelques semaines, nous apprenions l'abandon de construction du Trinum, une annonce sans surprise, enfin presque... Ce qui nous surprend, c'est une décision tardive.

Ce projet débuté lors du précédent mandat, 2014-2020, pour un budget de 12 M€, était présenté, et à juste titre, comme un pôle de grande qualité et doté d'une salle de spectacle digne de ce nom et qui fait aujourd'hui défaut dans la ville.

Des ajustements de tarifs sont demandés par les architectes, dépenses que vous qualifiez injustifiées. Néanmoins, le projet est toujours sur les rails, on parle même d'une ouverture à l'horizon 2025.

Certes, ce projet a attiré beaucoup d'investisseurs : la MEL, le Département, la Ville de Lille et même une aide de l'Europe avec le FEDER.

Mais la charge reste trop importante pour la Ville, vous le dites dans « *La Voix du Nord* » : « *Trop gros. Trop cher. Et peut-être trop fou* ».

Aujourd'hui, ce terrain est une déchetterie à ciel ouvert et a été dernièrement le point de chute des gens du voyage.

Pour un endroit où devait s'implanter une salle de spectacle, les Lommois assistent à un spectacle qui les ulcère. Avant même que soit posée la première pierre, quel est le coût de la démolition, de la dépollution des terrains ? À ce jour, « *La Voix du Nord* » indique que la future salle de spectacle que vous envisagez de construire serait d'un montant de 12 M€. Pouvez-vous nous confirmer ce coût ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame DE RUYTER. Je vous remercie de la question, cela me permettra de vous répondre, déjà, évidemment, et de préciser les propos s'ils avaient été trop fous ou trop flous, mais dans « *La Voix du Nord* », si vous lisez bien, j'ai dit « flou », je n'ai pas dit forcément « fou », mais bon, ce n'est pas grave ; vous me lisez, c'est déjà pas mal.

Sur le fond du dossier, j'ai été assez précis quand même, il y a l'historique, je ne reviens pas dessus, j'ai été transparent avec « *La Voix du Nord* » et au Conseil quand on en a parlé, c'est-à-dire au mois de juin. Il y a différents sujets : la question bâimentaire, la question du terrain, la question du financement, la question du projet.

Vous emballez tout cela et, évidemment, les discussions qui ont été menées depuis longtemps pouvaient esquisser un projet qui permette de répondre à la politique culturelle de la Ville et un projet... presque un peu futuriste, intéressant intellectuellement, sur le numérique, qui permettait de se questionner sur de nouveaux usages et la question de l'appropriation des données, de la connaissance du monde, de l'émancipation par rapport à ce monde qui est le nôtre des habitants, mais qui me paraissait, à un moment donné, un peu en déconnexion avec le projet politique que l'on porte ici en termes d'éducation et de culture et on a préféré resserrer ce projet sur des questions... Évidemment, la question culturelle est tranchée, c'est la question de la salle de spectacle, vous l'avez dit, il y a unanimité ici pour dire que cette salle est importante et qu'on en a besoin, surtout au regard des salles qui sont les nôtres aujourd'hui :

- la salle Olympia est vétuste ;
- la salle du Denier, je ne vais pas la qualifier, elle a son âge, cher Vincent, peut-être un peu plus vieux que vous encore, c'est dire... (*Rires*)

... et moi – comme ça, ce sera fait –, donc c'est quand même compliqué ;

- la Maison Folie Beaulieu, qui est un écrin, nous y étions encore cet après-midi, mais elle a une petite vingtaine d'années et elle a une petite jauge, de 130 places à peu près ;
- la salle de la Médiathèque, 80 places.

Il nous manque une salle, il y a un consensus, et d'ailleurs, il y a une continuité dans le projet sur la salle : ce qu'on a un peu investi en termes de temps et d'argent pour les études etc., on les a reprises, même si on les a questionnées, et je réponds aux questions.

On les a questionnées sur la taille : le projet sera moins important ; je vous le dis, mais on vous présentera l'étude de faisabilité peut-être au prochain Conseil avec les plans, le coût, etc., on a travaillé ensemble il y a encore quelques jours pour avoir cette étude de faisabilité.

Il y avait cette question du bâtiment : il sera un peu rogné, et surtout, il ne sera pas sur un geste architectural tel qu'il était. Le cabinet était prestigieux, mais il avait répondu à la CAO et à l'appel d'offres. Le bâtiment sera plus sobre, parce que ce sont les usages qui vont compter.

Ce qui comptera aussi, peut-être avant les usages, ce sera la façon dont on bâtira le bâtiment, en respectant la dimension thermique notamment du bâtiment et en faisant que ce bâtiment consomme le moins possible. Vous verrez, on a quelques petites surprises, plutôt très positives, pour à la fois aller sur un bâtiment qui serve à ce projet culturel de la salle de spectacle, mais qui sera certainement collé à la Médiathèque, et, en même temps, que l'on puisse aussi rénover de manière énergétique le bâtiment de la Médiathèque, car la Médiathèque a, elle aussi, son âge, elle est moins vieille que le Denier, je vous le concède, mais pour le personnel ou pour les usagers, et la Médiathèque est vraiment très fréquentée, elle pose des problèmes parfois de chaleur en été et de froideur excessive en hiver.

Pour la question des bâtiments, des sols, etc., en fait, vous vous trompez de terrain. Le seul terrain qui vaille, c'est l'ancien terrain, que vous connaissez bien : celui du bâtiment dans lequel on recevait les enfants, qui a été détruit. C'est sur ce terrain que sera construit le bâtiment, mais le sol n'est pas pollué ; les études ont été faites à l'époque.

Il y a eu une occupation des gens du voyage il y a 15 jours. Dans mes appels nombreux et variés à la Préfecture, notamment au Préfet ou à son Directeur de cabinet ou aux Sous-préfets – je le mets au pluriel car ils sont nombreux à pouvoir me répondre, même s'il y en a un qui me répond beaucoup –, on gère la présence des gens du voyage avec doigté et humanité mais aussi fermeté, on fait la part des choses. Ils étaient dans un endroit pas propice du tout – ils ne le sont jamais, me direz-vous – ici ; en lien avec la Maison de la petite enfance, j'y suis allé le lendemain, pour aller les rassurer, évidemment à la Médiathèque, et, alors que l'occupation était faite du dimanche, j'ai demandé au Sous-préfet, dès le lundi, d'intervenir. Généralement, on a 15 jours/3 semaines entre le délai d'intervention et une mise en exécution, une expulsion, sous couvert des forces de l'ordre, par la Préfecture ; là, il a fallu 5 jours, parce que j'ai appelé sur ce problème particulier, parce qu'ils étaient très mal placés. Ils sont partis au P3, pur tout vous dire. Je suis encore intervenu il y a quelques jours sur le P3, puisque, je vous l'annonce si vous ne le savez pas, un grand film s'annonce dimanche : « *L'amour ouf* », de Gilles LELLOUCHE, il y aura beaucoup de monde à Kinopolis et il fallait aussi retrouver un peu de place et de la sécurité sur le sujet. Il a donc fallu que j'appelle une nouvelle fois le Sous-préfet pour que l'expulsion se fasse.

Sur l'autre terrain, l'ancienne friche Wilvia pour ceux qui l'ont connue, je vous le concède, ce n'est pas beau, c'est un peu glauque, mais ce n'est pas pollué, etc. Il y a des bancs en béton, des bennes, des pavés... On a demandé, sous couvert de notre DGS, de pouvoir mieux organiser et mieux gérer peut-être cette zone, qui n'est pas forcément très agréable visuellement. Cette partie de terrain sera demain la propriété d'un projet plutôt sportif.

Ce n'est pas que la salle de spectacle ou l'ancien Trinum, il faut considérer ce qui se passe dans ce secteur comme une échelle globale, et l'échelle globale, c'est :

- d'abord le parc de la Maison des enfants, c'est un des joyaux de la ville, on n'a pas envie de le dénaturer – cela rappelle d'autres débats préventifs –, on a plutôt envie de le magnifier – la trame verte passe aussi par-là, vous le savez –, on a envie de l'ouvrir sur lui-même ;
- la Maison des enfants, qui sera rénovée, sur un calendrier qui sera affiné, et André BUTSTRAEN en reparlera peut-être tout à l'heure, même si tout cela est relativement connu, puisque nous avons fait les réponses aux questions des associations et des clubs il y a une quinzaine de jours avec André, Monique LEROY et Delphine BLAS ;
- la Médiathèque, qui sera soumise à un programme de rénovation aussi quand on le décidera, selon un calendrier qui vous sera présenté, esquissé, prévisionnel ;
- une salle de spectacle qui sera positionnée là où je l'ai dit, en accroche avec la Médiathèque,
- et un projet numérique, mais un numérique éducatif et culturel, plus du tout un volet numérique en lien avec les entreprises, les données, etc. ; vous le verrez, Delphine présentera certainement au prochain Conseil le nouveau projet, qui est un projet, lui encore, garanti et financé par les subsides de Lille, les 10 M€ de l'ancienne vente des terrains de la Sopic de l'époque, qui sont évidemment garantis.

Sur le coût, puisque vous annonciez le coût repris par la presse, c'est un coût prévisionnel aujourd'hui de 11 M€ TTC, effectivement. On vous le présentera. L'ancienne « addition » – si vous me permettez l'expression –, mais c'est aussi l'autre raison qui m'avait fait questionner et reculer, on était plutôt autour de 15 M€. À un moment donné, entre ce qui était pensé, ce qui était prévu, avec un projet qui pouvait être questionné de l'intérieur – on a eu des débats à l'intérieur, je ne vous le cache pas, de l'équipe municipale et même de l'ancienne majorité municipale –, même si je conduisais ce projet, j'ai quand même décidé, en lien avec la majorité, de changer de pied, notamment :

- sur la question bâtementaire ; un peu trop grand ;
- sur la question architecturale ; le beau, c'est bien, l'esthétique, c'est très bien, le bâtiment, la vague, c'était superbe, même si la toiture ne ressemblait pas à grand-chose avec des trous, parce qu'à chaque fois qu'on négociait pied à pied les finances, on nous retirait une travée, des éléments triangulaires de la toiture, donc on voyait qu'il y avait un décalage entre ce qu'avait prévu l'architecte, les attentes de la Mairie et les sommes qui étaient demandées pour le réaliser ; à mon avis, ce n'est pas tenable ; quand on est bon gestionnaire, on ne peut pas engager 15 M€ là où on en a 12, c'est quand même simple à comprendre.

Sur l'activité culturelle, il n'y a pas trop de sujet. En revanche, sur le numérique, nous continuons à travailler avec les Villes associées de Lille, Lomme et Hellemmes pour avoir ce numérique intelligent, numérique éducatif et culturel, notamment lié aux arts numériques, mais aussi à la question des médias, à la question de l'appréciation, non pas de la donnée, mais de l'information. Par les temps qui courent, il est intéressant d'avoir un regard critique, qui, en plus, recoupe parfaitement les programmes, soit d'histoire-géographie, soit d'éducation civique, entre autres, des écoles, des collèges et des lycées.

Je réponds donc en toute transparence à votre question, qui était la bienvenue, je vous en remercie, mais nous en reparlerons certainement au prochain Conseil, celui-ci ou celui d'après, en fonction des attendus, mais le projet est sur les rails.

Dernière précision, je ne sais pas où vous l'avez lu, mais ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est sûr, ce ne sera pas 2025, parce que nous sommes déjà en 2024 et un projet de cette ampleur, avec la question bâtiminaire pour la Médiathèque, la rénovation thermique, plus l'accroche d'un nouveau bâtiment, avec une somme qui excédera 11,5 M€ parce qu'il y aura deux projets complémentaires, cela prend – je vous le dis comme ça – à peu près quatre ans à partir du moment où on le décide, et on en reparlera avec une délibération qui permettra d'avoir un top départ, peut-être décembre, peut-être février, et vous comptez quatre ans après, si tout va bien, s'il n'y a pas de souci particulier, on aura enfin un équipement culturel à dimension de ce qu'est la ville de Lomme.

En tout cas, merci pour votre question, qui m'a permis peut-être de préciser les choses et de ne pas être trop fou ni flou. *(Sourires)*

Nous avons terminé « l'introduction » du Conseil. Je vous propose de commencer l'ordre du jour. Vous l'avez vu, nous avons mis quelques vœux ; j'essaie d'équilibrer, parce que beaucoup, c'est compliqué, pas assez, on a l'impression que l'on s'oblige à ne pas parler, même si on vit dans un monde qui est un peu plus grand que Lomme. La ville de Lomme est assise sur un territoire que vous connaissez, nous gérons ce territoire et les habitants de la ville, mais ce qui se passe dans la métropole lilloise nous intéresse, ce qui se passe en termes de qualité de l'air ou de l'eau nous intéresse à cette échelle, mais aussi à une échelle un peu plus grande, ce qui se passe dans nos villes en proximité de jeunes qui viennent, pour des raisons particulières ou singulières qui leur appartiennent, pour se construire une nouvelle vie peut nous intéresser aussi, parce qu'il y a des problématiques de sécurité, mais d'abord pour eux-mêmes, etc.

Je fais référence à ce qui conduit à avoir cinq vœux aujourd'hui, et notamment le premier sur la question des transports.

## **2024/XX Vœu – TRANSPORTS EN COMMUN DE LA METROPOLE LILLOISE**

**M. LE MAIRE.**- Si vous me le permettez, je vais essayer d'être un peu plus court, parce que les vœux sont écrits ; je sais que vous les avez eus un peu tardivement, mais c'est aussi la difficulté de pouvoir les produire, là encore, à la bonne échelle, à l'échelle lommoise.

Sur la question des transports en commun, vous l'avez peut-être vu pendant vos vacances, pour tout vous dire, j'allais partir en vacances, le 23 juillet, de mémoire, et j'ai été interpellé à l'époque par un certain nombre de Lommois et de Lommoises qui m'ont dit : « Monsieur le Maire, on a un problème avec le métro, on n'arrive plus à monter aux quais ou dans les rames et, aujourd'hui, le service est complètement dégradé. Que se passe-t-il ? ». Je suis donc intervenu le 23 juillet, j'étais un des premiers, je ne m'en glorifie pas, c'est comme ça, d'ailleurs avec d'autres groupes, notamment celui des Verts à la Région, Stéphane BALY et quelques amis de chez nous, sur l'interpellation de ce qui se passait chez Ilévia. J'ai écrit rapidement et téléphoné au Directeur, Franck GARÇON, pour lui demander ce qui se passait, pourquoi il y avait une dégradation aussi importante du service.

Ces conséquences n'ont pas été neutres, parce qu'il y a eu une altération globale sur les deux lignes, ligne 1 et ligne 2, plutôt ligne 2 d'ailleurs et plutôt une partie de notre secteur, là où nous avons un certain nombre de stations lommoises du métro. On avait des stations surchargées, engorgées. Il fallait lire les témoignages – mais ils y sont encore aujourd'hui – de gens qui prennent le métro, avec des expressions assez difficiles : « On nous prend pour du bétail », « C'est compliqué », « On ne peut pas monter », « Les gens se poussent », « Il y a des disputes », « Il y a des bagarres », etc., vraiment une dégradation très importante et, pour tout vous dire, une colère des usagers du métro en général sur la métropole et en particulier des Lommois, mais c'est vrai aussi d'un certain nombre de Lillois et de Métropolitains.

Tout cela dans un contexte, aujourd'hui, vous le savez, de renouvellement de la concession de ce service public, c'est l'enjeu communautaire qui arrive demain.

Cette interpellation, je l'ai renouvelée fin août, pour les mêmes raisons, puisque le Directeur m'avait « rassuré » en partie, me disant qu'à la rentrée, tout cela serait à peu près revenu à la normale, en disant quand même que la fréquence des rames ne sera pas tout à fait celle d'avant, mais cela devrait passer.

Il est vrai que l'amiante et le traitement des rames a posé des problèmes à Ilévia pour pouvoir « naviguer », non pas à vue, mais sur le réseau.

Il a fallu que je renouvelle mon appel et un nouveau courrier, que j'ai doublé, avec un courrier à Damien CASTELAIN, Président de la MEL, et d'ailleurs, je n'ai pas eu de réponse ; en ce moment, il a un peu de mal à me répondre.

Enfin, un dernier courrier, une dernière interpellation avec Stéphane BALY, Martine AUBRY, Audrey LINKENHELD et Franck GHERBI, où nous avons sollicité, là encore, Ilévia pour savoir où elle en était sur la ponctualité, sur la régularité, j'ose à peine le dire, le confort, le rapport entre le prix et le service et la sécurité des usagers ; cela fait quand même « un peu beaucoup ».

À ce moment-là, dans la droite ligne – ou la gauche ligne – de ce que j'avais demandé 15 jours avant, j'avais demandé, plus qu'un geste, qu'il y ait une indemnisation particulière des usagers qui avaient été impactés et qui le sont encore. D'ailleurs, nous avons reçu le pétitionnaire qui, aujourd'hui, a réuni à peu près 3 000 signatures sur l'indemnisation compensatoire, qui va un peu plus loin que le simple geste d'Ilévia aujourd'hui, puisqu'Ilévia a mis la gratuité de V'Lille en compensation ; on l'a évaluée dans le vœu à 100 000 €, là où l'indemnisation serait à peu près de 2 M€.

Dernier point : le groupe Socialiste a proposé avec d'autres groupes, notamment, là encore, Les Verts, un groupe de 55 élus, la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation de la politique transports de la MEL ; c'est paru dans « *La Voix du Nord* » aujourd'hui, donc on aura ce débat, évidemment, qui est très important pour la clarté de ce qui se passe aujourd'hui et très certainement demain.

Je ne serai pas plus long, je ne vais pas vous lire le vœu, j'ai été assez long et assez précis. Je vais passer la parole aux deux personnes qui me l'ont demandée, c'est-à-dire Monsieur GROSSE, puis Monsieur DHELIN.

Monsieur GROSSE.

**M. GROSSE.** - Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout d'abord, signaler que le groupe Faire Respirer Lomme peut soutenir les principes contenus dans ce vœu.

Nous avons nous-mêmes, le groupe Faire Respirer, un certain nombre de demandes auprès de la MEL, notamment en termes d'indemnisation : prise en charge à 50 % de l'abonnement pendant trois mois et, évidemment, la gratuité pour les personnes en situation de handicap.

Nous avons également la demande d'avoir une clarté ou tout du moins une visibilité ou un engagement sur une date de retour à la normale du trafic.

Enfin, pour éviter ce genre de situation, mettre en place une politique avec une garantie usager, qui permettrait, en cas de dysfonctionnement des lignes, d'avoir des campagnes de dédommagement prévues de façon assez pérenne, par rapport à la situation qui se passe aujourd'hui où il n'y a pas de politique de dédommagement.

Nous pouvons, bien sûr, soutenir ce vœu.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci, Monsieur GROSSE.

Monsieur DHELIN.

*(Entrée en séance de Monsieur BUTSTRAEN à 19 heures 53.)*

**M. DHELIN.** - Oui, Monsieur le Maire, rapidement, parce que notre Conseil va être long, redire peut-être la colère du voyageur que je suis et que nous sommes nombreux à être dans cette salle, je suppose, à l'heure où on nous dit qu'il faut laisser la voiture à la maison, qu'il faut des transports doux, tout ce qu'on a pu lire aussi dans le journal de Lomme et votre intervention auprès du Président de la MEL, et face à cela, on a de l'incompétence, de l'impréparation et de l'inconséquence, c'est-à-dire que dans une métropole d'un million et demi d'habitants, les échecs suivent les échecs :

- on a un doublement du métro qu'on attend depuis 14 ans et qui n'est toujours pas là et on ne sait toujours pas quand cela va venir. Maintenant, on coupe carrément le métro le dimanche pour faire des essais ; comme ça, débrouillez-vous !
- on a appris dans la presse que le remplacement des rames de métro, qui ont maintenant plus de 40 ans, n'était pas prévu ; cela veut dire que dans deux ans, on va commencer à retirer des rames de métro qui ne sont plus valables, parce qu'elles ont plus de 40 ans, et que pour l'instant, leur remplacement n'a pas été commandé ;
- et maintenant, on découvre qu'il y a de l'amiante sur certaines rames et qu'il faut les retirer ; pendant les Jeux olympiques, ça va, mais après, pour les travailleuses et les travailleurs, comme dirait l'autre, débrouillez-vous !

Je comprends la colère, moi aussi je suis en colère : je suis en colère quand je suis à la station de métro et que je dois attendre trois métros parce que je n'arrive pas à rentrer et que je loupe mon train ou mon rendez-vous.

À un moment donné, je crois que le Président de la MEL, qui, par ailleurs, visiblement, n'a pas ce genre de problème de transport, parce que s'il prenait le métro, je crois qu'il ne ferait pas cela...

Sur la durée, j'ai lu dans le journal qu'une fois de plus, on nous ment, on nous ment, on nous ment, c'est-à-dire qu'à la rentrée, cela devait aller, puis, on nous a dit que cela irait après la Toussaint, et maintenant, on nous dit : « Ah ben non, cela ne va pas aller après la Toussaint, donc ce sera peut-être en janvier », et en janvier, qu'est-ce qu'on va nous dire ?

Je pense que là, c'est tout simplement de la colère qui s'exprime, et merci de l'exprimer, Monsieur le Maire, en notre nom.

Pour finir, deux choses.

Sur le : « ce n'est pas notre faute », n'importe qui ici dans son travail, s'il fait une erreur, va être sanctionné, et durement ; le « ce n'est pas notre faute », je trouve que cela fait un peu beaucoup de fautes pour que « ce ne soit pas notre faute ».

Dernière chose, plus locale, comme beaucoup de Lommois ici, j'ai visité cet été l'exposition qu'il y avait dans cette salle sur l'ancien Maire de Lomme, Arthur NOTEBART, qui a initié ce métro, et je n'osais imaginer sa colère légendaire dans cette situation, donc merci, Monsieur le Maire, en digne Maire de Lomme, de relayer cette colère et de la porter encore. N'hésitez pas à la porter en notre nom, et si vous avez besoin qu'on soit là avec vous un jour, on sera là, parce qu'à un moment donné, cela suffit !

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci à tous les deux.

On va voter après, on verra si cela va jusqu'au bout, mais l'expression commune de ce vœu, je retiens votre colère tout à fait légitime, Monsieur DHELIN et les « trois I », très intéressante, cette expression.

Je ne l'ai pas dit en réponse tout à l'heure à la question sur le calendrier, j'ai eu plusieurs fois Monsieur GARÇON, que je connais bien, au téléphone, parce qu'il a quand même au moins, lui, la courtoisie de me répondre, ce qui n'est pas le cas de tout le monde, mais vous avez compris qu'en ce moment, je pouvais être chafouin. Alors, ma colère ne s'exprime pas comme feu Arthur NOTEBART, elle est peut-être un peu plus policée, mais j'écris beaucoup, c'est un peu mon défaut ou ma qualité, on écrit beaucoup, on ne lâche pas l'affaire, donc il y avait quelques dossiers en cours.

Sur les réponses de Monsieur GARÇON, je vous confirme, puisque je l'ai eu au téléphone il y a quelques heures, que le calendrier est plutôt maintenant fin d'année, pour ne pas dire autre chose, alors qu'il était prévu plutôt septembre, plutôt Toussaint, plutôt décembre... donc je crains, malheureusement, que contrairement à ce que d'autres disent, il va falloir s'armer de patience, mais je crains aussi que les Métropolitains et les Lommois ne soient plus trop patients, parce que la colère monte encore, donc il faut trouver un débouché. Le débouché est toujours un débouché politique et c'est au moins la prise en compte de la parole de ceux qui sont dans le métro, des usagers, des habitants, et quand on est responsable politique, que l'on soit Maire de Lomme, Maire de Lompret, Maire de Péronne-en-Mélantois, au hasard, ou Président de la MEL, on se doit de répondre, sinon aux élus – ce n'est pas grave, on ne peut pas répondre aux élus –, mais en tout cas, on doit répondre aux Métropolitains qui, eux, attendent depuis très longtemps, vous l'avez dit, Monsieur DHELIN, un nouveau métro, là où il est maintenant... je ne dis pas dépassé, mais vieillissant, pour les raisons que l'on connaît.

Le problème n'est pas fini, il ne sera pas résolu avec la crise qui sera une crise ponctuelle, on est aujourd'hui dans une crise structurelle, qui a été, je le pense comme vous, impréparée, et on va subir quelques conséquences pendant un certain nombre de mois. En tout cas, si on me démontre que cela est faux, je serai le premier à m'excuser.

Qui souhaite voter ce vœu, chers collègues ?

*(Le vœu 2024/XX Transports en commun de la Métropole lilloise est adopté à l'unanimité.)*

Je vous en remercie.

## **2024/XX VŒU SUR LA QUALITE DE L'EAU**

**M. LE MAIRE.**- Le deuxième vœu est un vœu sur la qualité de l'eau.

Je vais demander à Madame ZYTKA-TARANTO de présenter ce vœu sur l'eau.

**Mme ZYTKA-TARANTO.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les habitants de la MEL, dont les Lommois et les Lommoises, ont appris par la radio ou par la presse que l'eau de leur robinet est l'une des plus polluées de France, et ce par des polluants éternels (PFAS). Ces PFAS sont divers ; il y en a neuf types qui ont été retrouvés dans les eaux des robinets lillois, dont deux sont cancérogènes. Même si ces taux de PFAS sont à des niveaux inférieurs à ceux préconisés par les autorités de santé, ils ne sont pas inoffensifs et leur présence n'est pas anodine.

La sécurité est actuellement un sujet de préoccupation majeur. La première de ces sécurités est de boire une eau et de respirer un air qui ne nous rendent pas malades. Nous n'avons pas de données sur l'eau par manque de travaux de recherche, mais on sait que la pollution de l'air est responsable de 40 000 décès par an et fait chuter l'espérance de vie de huit mois.

Ainsi, en ce qui concerne la pollution de l'eau, nous formulons le vœu suivant auprès des autorités de santé, auprès de la MEL et auprès du prestataire en charge de la distribution de l'eau :

- fournir une information claire et transparente sur la qualité de l'eau ;
- engager un plan d'action ambitieux permettant d'éliminer les PFAS des sources d'alimentation en eau des habitants de Lomme, Lille, Hellemmes et de la métropole. Il ne s'agit pas juste de traiter mais d'éliminer les pollutions à la source ;
- identifier les pollueurs et les amener à faire face à leurs responsabilités y compris devant les tribunaux.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- ÉMETTRE un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame ZYTKA-TARANTO.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur GRILLET.

**M. GRILLET.**- Monsieur le Maire, Madame ZYTKA-TARANTO, chers collègues de Lomme Verte,

Notre groupe, bien évidemment, ne peut que partager votre inquiétude et vos demandes sur la qualité de l'eau du robinet et nous voterons donc pour ce vœu.

En effet, il s'agit d'une situation inquiétante au regard de cette pollution invisible des PFAS qui produit, vous l'avez dit, des effets délétères sur la santé des consommateurs.

C'est, pour nous, à la fois un sujet de santé publique, mais aussi un sujet de protection de notre environnement. Face à cette pollution, l'autorité publique doit renforcer sa surveillance et les contrôles, mais aussi publier les résultats de ses analyses.

Bien évidemment, je pense que Monsieur le Maire interpellera sans délai l'Agence régionale de la santé sur ce dossier.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur GRILLET.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter ce vœu ?

*(Le vœu 2024/XX sur la qualité de l'eau est adopté à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

## **2024/XX VŒU RELATIF A LA SITUATION DES PERSONNES INSTALLEES A LA PLAINE DES VACHERS**

**M. LE MAIRE.**- Sans transition encore, j'étais allusif dans la présentation, vous le savez, même si la métropole de Lille n'est pas une des villes les plus « touchées » – je fais attention à ce que je dis, aux mots que j'emploie – sur la question des migrations et de personnes qui s'installent, malheureusement, parce qu'elles ne sont pas reçues dans nos territoires sur des espaces publics ou privés, il y a pas très loin de chez nous, dans le canton Lille 6, à Bois-Blancs, aujourd'hui, à peu près 70 personnes, jeunes hommes, très certainement pour l'essentiel d'entre eux mineurs, des gens qui viennent de Guinée Conakry, du Cameroun, du Mali, donc des pays plutôt francophones mais pas que ; je les ai rencontrés en partie il y a quelques semaines sur le site – on aurait pu dire sur le camp, ce sont plutôt des espaces informels. Pour ceux qui connaissent bien l'histoire de notre pays ou des contrées qui sont un peu plus au nord, du côté du Dunkerquois notamment, mais pas que, du côté de Calais, et on peut descendre maintenant jusqu'à la Baie de Somme, on a ce type de campements informels un peu répartis sur le littoral, mais aussi dans les grandes villes ou les petites villes de France, l'ANVITA le signale d'ailleurs généreusement dans ses études, avec des Villes qui travaillent sur ces questions.

Ce campement pose évidemment un certain nombre de difficultés, politiques, presque morales ou philosophiques, et on a souhaité mettre un vœu commun entre le groupe majoritaire et les élus écologistes, rappelant quand même un peu ce qui se passe : évidemment, que ces personnes sont en situation irrégulière, parce qu'elles n'avaient pas le droit d'entrer sur le territoire, mais ce ne sont pas des voleurs, ce ne sont pas des pilleurs, ce ne sont pas des menteurs.

J'ai un exemple en tête, pour celles et ceux qui étaient là, lors des vœux en décembre, j'avais évoqué le parcours tout à fait atypique de Michel DIALLO, ce jeune Guinéen ; il venait de Guinée Conakry. Il a essayé de venir avec son cousin, son cousin est décédé, vous le savez, noyé, il est arrivé à Lampedusa, il est remonté et il est arrivé à Lille. Il a été pris en charge par un certain nombre de personnes, de communautés d'ailleurs plutôt religieuses, et il a été accueilli par une dame que vous connaissez, qui est Lommoise, et qui l'a adopté. Michel me téléphone encore souvent. Aujourd'hui, il parle français comme vous et moi, il a un travail, il a un appartement, il est totalement intégré et il a été un mineur non accompagné, un MNA, il n'a pas été pris en charge par le Département ni l'État, il a fallu que ce soient d'autres personnes, au nom de cette forme d'humanisme, qui permettent à ce jeune homme, à Michel DIALLO, de se construire.

Je ne connais pas individuellement et collectivement les 70 personnes, je ne connais pas leur parcours, je ne sais pas ce qu'elles vont devenir. Cela étant, on connaît la loi, et aujourd'hui, la loi prévoit la reconnaissance de majorité par le Département lorsqu'il y a une question qui est légitime à se poser sur l'âge des jeunes en question.

Je vous prends un exemple très précis, puisque le Président du Département a répondu dans la presse, mais aussi dans l'hémicycle – je n'ai pas pu être à la séance, mais on m'a rapporté ses propos –, qu'un certain nombre de MNA en question étaient en fait majeurs ; on peut le croire... ou pas.

J'ai reçu il y a quelques semaines une partie de la communauté religieuse de Lomme, qui a hébergé dans les églises de la ville, pas les 70, mais une part, 6 ou 7 jeunes hommes. Sur ces 6 ou 7 jeunes hommes, 6 ont été reconnus officiellement MNA. C'est juste un fait.

La vraie question que je me pose et que l'on se pose dans le vœu – je ne vais pas vous le dire – est : que font de vrais MNA dans un site informel de ce type, alors que le Département a évidemment l'obligation de les prendre en charge au titre de l'action sociale et des familles ?

Même question au niveau de l'État. Je m'en suis ouvert un peu auprès de Monsieur le Préfet, mais l'État, dans ces questions-là, répond peu. Je vous parle d'une autre expérience qui était la mienne quand j'étais Directeur de cabinet à Grande-Synthe, où on a eu ce sujet, mais avec un nombre un petit peu plus important de personnes qui arrivaient sur le Dunkerquois. L'État avait répondu présent, parce que le Maire l'avait sollicité et que l'État, à un moment donné, avait cru bon, dans la parole du Maire mais aussi des habitants, des associations et des gens qui arrivaient, non pas de leur donner des papiers, mais au moins de les prendre en charge et de les sortir des zones de risque qui sont les leurs.

Sur cette base, je vous demande, au titre du vœu et des groupes qui le proposent, deux choses.

Le Conseil communal demande :

- au Département du Nord de respecter pleinement ses obligations légales en matière de protection de l'enfance – je ne vais pas répéter, je suis assez clair, j'ai pu le dire dans une conférence de presse il y a quelques semaines du côté de Bois-Blancs –, en assurant sans délai la mise à l'abri des mineurs non accompagnés installés à la Plaine dite « des Vachers ». On est aujourd'hui le 10 octobre, donc le pire ne va pas arriver, mais l'automne et l'hiver vont arriver ;
- que l'État et le Préfet du Nord mobilisent rapidement, immédiatement, les ressources nécessaires afin de garantir une prise en charge rapide et adaptée de l'ensemble du groupe présent aujourd'hui, en assurant leur hébergement d'urgence et leur protection dans les plus brefs délais, puisqu'il s'agit très certainement, pour la quasi-totalité, de jeunes mineurs.

Cela étant, à titre personnel, ce seraient des majeurs, la question se poserait moralement aussi, mais c'est juste mon avis.

Y a-t-il une intervention sur ce sujet ? (*Personne.*)

Qui souhaite voter ce vœu ?...

**Mme LEDUC.**- Monsieur le Maire, excusez-moi, je ne sais pas si je dois voter, puisque le Département est mon employeur.

**M. LE MAIRE.**- C'est un vœu, il n'y a pas de problème particulier.

**Mme LEDUC.**- D'accord, donc je vote.

**M. LE MAIRE.**- Vous me rassurez, Madame LEDUC !

*(Le vœu 2024/XX relatif à la situation des personnes installées à la plaine des vachers est adopté à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

**2024/XX VŒU – PETITE ENFANCE : L'ÉTAT DOIT METTRE FIN A LA CRISE**

**M. LE MAIRE.**- On enchaîne : « vœu – petite enfance : l'État doit mettre fin à la crise ».

Vous avez peut-être suivi l'actualité, je vais peut-être être un peu plus court, vous le savez, la question de la petite enfance nous intéresse ici à Lomme, il y a des élus à ma droite, mais aussi à ma gauche, un peu plus loin, Nouria notamment, qui, avec Valéria, s'occupent de ces questions-là.

Le Conseil communal de Lomme souhaite attirer l'attention du gouvernement sur le secteur de la petite enfance : celui-ci traverse depuis plusieurs années une crise des moyens, des rémunérations – on en parle souvent – et donc des vocations, à laquelle s'ajoutent les graves dérives du secteur privé lucratif. Lorsqu'il y a un espace, généralement, le privé lucratif peut s'engouffrer pour pouvoir suppléer ou, malheureusement, augmenter les difficultés.

Nous faisons quatre demandes particulières dans ce vœu :

- la première urgence est d'harmoniser les normes en matière d'accueil sur l'ensemble du secteur de la petite enfance, et ce, dès l'installation ;
- la deuxième urgence est de réformer le mode de financement Prestation Service Unique, qui amplifie les logiques d'optimisation et de remplissage, dans le secteur privé comme dans le secteur public ;
- la troisième urgence est de revaloriser – cela parle forcément aux Maires et aux élus – les métiers publics du secteur – nous nous posons nous-mêmes la question parfois sur d'autres sujets, notamment le périscolaire, et nous avons fait des efforts importants et il fallait les faire – c'est aussi une nouvelle reconnaissance des métiers, l'accompagnement des jeunes vers les formations – ce qui est un autre débat : éducation, formation, insertion – et des développements dans l'évolution des carrières ;
- enfin, le dernier sujet porte sur la création de la nouvelle compétence prévue par l'État, dans les annonces faites en janvier, avec la création future d'un service public de la petite enfance, qui doit s'accompagner certainement, nous l'espérons en tout cas, d'une compensation financière par l'État dès le projet de loi de finances 2025 ; je n'ai pas suivi les débats, mais ils auront lieu dans quelques jours ou semaines, nous serons attentifs à ce que le transfert de compétence ne se fasse pas « gratuitement » et que l'accompagnement des Communes puisse se faire si la Commune devient un peu chef de file sur la question de la petite enfance.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur GROSSE.

**M. GROSSE.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout d'abord, la question de l'accueil des jeunes enfants est une question importante pour les familles et aussi pour notre Ville. L'actualité que vous avez mentionnée, que ce soient les révélations de l'ouvrage « *Les Ogres* » ou le rapport de l'IGAS, nous a démontré qu'il y avait quand même des lacunes importantes dans certaines crèches privées, des lacunes importantes dans la formation du personnel, dans l'encadrement et aussi dans les infrastructures.

Dans ce cadre, on ne peut que relayer l'appel que vous faites aux services de l'État pour renforcer la politique de la petite enfance.

Cependant, il ne faut pas oublier qu'il y a aussi une responsabilité partagée, c'est-à-dire que la solution aux problèmes d'accueil de la petite enfance se fait aussi dans les villes et avec le Conseil départemental, et nous appelons à ce qu'il y ait une solution qui mobilise toutes les énergies, à la fois le privé, le public, et aussi l'accueil associatif.

Par rapport à ce que préconisait notamment le rapport de l'IGAS, on peut citer :

- la formation professionnelle, qui doit être effectivement renforcée ;
- et, bien sûr, la rénovation des infrastructures d'accueil.

Pour toutes ces raisons, nous appelons à soutenir ce vœu.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur GROSSE, de votre intervention complémentaire.

Évidemment, la question du financement sera très importante. On a cru comprendre qu'il y aurait un effort massif des collectivités locales sur le « refinancement », sinon de la dette, du moins du poids de la dette, avec 5 Md€ ; on verra qui est concerné, s'il y a des exceptions géographiques, comme cela pourrait être le cas.

Sur le financement, c'est compliqué pour toutes les Villes, et ce n'est pas la question de Lomme, je crois que c'est vrai à Lille, c'est vrai ailleurs, à Lambersart, d'améliorer le service public de la petite enfance, de l'éducation ou de la culture en ayant moins de recettes et moins de dotations. Faire mieux avec moins, je sais l'écrire ; le faire, c'est quand même un peu plus compliqué.

On verra si on est soutenu. Nos partenaires, on les connaît. Généralement, que ce soit la CAF ou le Département, sur ces politiques, cela peut encore suivre, mais s'il y a un transfert de compétences, évidemment, cela posera un certain nombre de questions.

Je fais voter le vœu.

Qui souhaite voter ce vœu ?

*(Le vœu 2024/XX Petite enfance : l'Etat doit mettre fin à la crise est adopté à l'unanimité.)*

Merci beaucoup.

## **2024/XX VŒU POUR LA LIBERATION DE PAUL WATSON**

**M. LE MAIRE.**- Je passe la parole pour le dernier vœu à Monsieur LIPOVAC.

**M. LIPOVAC.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je vais faire comme vous, Monsieur le Maire, je ne vais pas lire *in extenso* ce vœu, je pense que tout le monde en a pris connaissance. Je vais juste ici rappeler quelques éléments de contexte et quelques faits.

Depuis le 21 juillet dernier, le capitaine Paul WATSON, fondateur de l'association Sea Shepherd, engagé depuis plus de 50 ans pour la protection des baleines et plus largement pour la protection de la biodiversité marine, est détenu au Groenland et menacé d'extradition vers le Japon.

Depuis des décennies, Paul WATSON et l'association Sea Shepherd protègent les grands mammifères marins, qui sont d'ailleurs, pour la plupart, comme la baleine, le rorqual ou les dauphins, classés par l'Union internationale pour la conservation de la nature comme des espèces vulnérables et menacées.

Aujourd'hui, le Japon ne respecte plus le moratoire sur la chasse commerciale et la pêche à la baleine, qui est illégale depuis 1986, et pourtant, c'est bien Paul WATSON qui est aujourd'hui emprisonné et menacé d'extradition vers le Japon.

On peut le considérer aujourd'hui vraiment comme un lanceur d'alerte ; d'ailleurs, les directrices du Parlement et du Conseil européen le permettraient, ce qui n'est pas le cas, et une extradition vers le Japon est un risque d'un procès déjà à charge et aussi de conditions de détention qui risquent d'être déplorables, comme l'a constaté et l'a dénoncé l'association Human Rights Watch.

Considérant l'objectif d'une résolution diplomatique de la situation, le Conseil communal de Lomme dénonce le non-respect par le Japon du moratoire commercial sur la pêche à la baleine et demande :

- au Président de la République, au nom de la France, d'exiger auprès du Danemark l'abandon des poursuites dont Paul WATSON fait l'objet ;
- au Président de la République, au nom de la France, d'exiger auprès du Japon l'abandon de la procédure d'extradition qui vise actuellement Paul WATSON.

Il est donc demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à ce vœu.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur LIPOVAC.

J'ai une demande d'expression de Monsieur LEROY.

**M. J. LEROY.**- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur LIPOVAC, chers élus,

Le groupe des élus Écologistes s'associe totalement et pleinement avec vous pour soutenir ce vœu. C'est un vœu, je pense, qui nous concerne toutes et tous ici autour de cette table, puisque nous sommes ici 35 – sans les quelques absents – citoyennes et citoyens engagés et le capitaine Paul WATSON, lui aussi, a été pendant toute sa vie un citoyen engagé, qui se retrouve aujourd'hui en prison et qui risque une extradition au Japon et une peine évidemment très lourde s'il est extradé ; c'est un prisonnier politique en réalité, il est en prison puisqu'on lui reproche son combat.

C'est un militant écologiste, un modèle pour beaucoup d'entre nous, et on voit depuis plusieurs années, en réalité, que les militants écologistes sont de plus en plus, dans beaucoup de pays, criminalisés, l'action des écologistes est de plus en plus criminalisée, en même temps que le combat écologiste avance ; il y a une réaction face à cette avancée du combat écologiste. On le voit à beaucoup d'endroits. On a pu le voir ces dernières années, notamment au Brésil, avec des défenseurs de la forêt amazonienne qui étaient soit inquiétés par la justice, voire parfois assassinés. Des ONG tiennent le compte à jour des militants écologistes qui sont assassinés pour leur combat ; malheureusement, cela existe dans le monde et c'est quelque chose d'actuel. Et on peut le voir plus proche de chez nous, en Europe, avec des militants qui sont arrêtés, qui sont parfois simplement arrêtés, mis en garde à vue, comme cela a pu être le cas à plusieurs reprises pour Greta THUNBERG par exemple, qui est aussi une grande voix de l'écologie en Europe, et parfois, cela peut aller plus loin, comme on l'a vu au Royaume-Uni avec deux militantes d'Extinction Rébellion qui ont été condamnées à une peine de prison ferme ; on leur a reproché d'avoir jeté de la soupe sur une vitre qui protégeait un célèbre tableau. Cette

action écologiste est donc aujourd'hui de plus en plus réprimée. On l'a vu aussi en France, bien sûr, avec un désormais ancien ministre qui a affublé un certain nombre d'écologistes du qualificatif de « terrorisme ».

C'est là qu'on en revient au capitaine Paul WATSON, puisqu'il est actuellement accusé, lui aussi, par le Japon de terrorisme ou d'éco-terrorisme, pour reprendre les termes qui lui sont reprochés.

Évidemment, on s'associe à ce vœu qui demande au Président de la République d'agir et de participer à ce combat pour exiger la libération du capitaine Paul WATSON, l'abandon des poursuites qu'il encourt aujourd'hui par le Danemark, mais aussi vis-à-vis du Japon. Comme c'est dit – je ne répète pas le vœu –, aujourd'hui, c'est l'État japonais qui se place hors la loi, qui ne respecte pas un certain nombre de conventions sur la biodiversité marine et, à l'heure actuelle, ce sont les défenseurs de cette biodiversité qui se retrouvent incriminés par la justice. C'est une situation assez embarrassante.

Redire tout simplement qu'aujourd'hui, la Ville de Lomme s'honore, à mon sens, de porter ce vœu et de faire cette demande. Le Président de la République s'honorerait aussi et honorerait la France à entrer dans ce combat et à participer à ce combat ; c'est un combat diplomatique, le Président de la République a une voix diplomatique, il a un rôle, un pouvoir diplomatique, notamment vis-à-vis du Danemark qui est un État de l'Union européenne, mais aussi vis-à-vis du Japon. Effectivement, aujourd'hui, on a un objectif diplomatique sur cette situation et la Ville de Lomme s'honore à présenter ce vœu et le Président de la République doit assumer ce rôle.

Je rappelle aussi, pour conclure, que la France a accueilli Paul WATSON pendant plusieurs années lorsqu'il était sous mandat d'arrêt par Interpol et que les différents gouvernements et différents Présidents qui se sont succédé ont protégé le capitaine Paul WATSON lorsqu'il vivait en France pour empêcher une arrestation. Continuons dans cette voie et attendons vraiment du Président de la République qu'il assume ce rôle et qu'il porte ce combat.

Merci.

**M. LE MAIRE.** - Merci, Monsieur LEROY.

Je passe au vote, en vous remerciant de vos propos, cher Joffrey.

Qui souhaite vote ce vœu ?

*(Le vœu 2024/XX pour la libération de Paul WATSON est adopté à l'unanimité.)*

Je vous en remercie. Cela veut dire qu'il y a cinq vœux et, si j'ai bien compris, il y a unanimité sur les cinq vœux, mais peut-être est-ce aussi une question de configuration tout à fait temporaire... Comprenez qui pourra ! *(Sourires)*

**2024/94 NOUVEAU PROJET D'ETABLISSEMENT DES LUDOTHEQUES MUNICIPALES - MISE A JOUR ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR - ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES FRANÇAISES (ALF) - COTISATION 2024**

**M. LE MAIRE.** - Sans transition, Madame BLAS, vous allez nous parler des ludothèques.

**Mme BLAS.** - Il y a quelques instants, nous avons donc voté à l'unanimité un vœu qui concerne la petite enfance et la crise qui la touche.

Eh bien, ce sont trois délibérations, dont une sera présentée par Valéria GRASSELLI, qui rappellent qu'ici, sur la ville de Lomme, la réussite, le bien-être, l'épanouissement des enfants, petits, un peu plus grands, sont notre priorité.

La première délibération concerne les ludothèques et un nouveau projet d'établissement. Nous avons sur notre territoire trois ludothèques qui sont installées au Marais, à Délivrance et à Mitterie, qui sont fortement implantées et impliquées dans la vie de leur quartier. Les ludothèques, oui, on y joue, mais pas seulement, et cette délibération, ce projet d'établissement, sera justement l'occasion de rappeler leur rôle, leurs missions : mission éducative, mission culturelle, mission sociale, plurigénérationnelle, fondamentale.

Ces ludothèques accueillent des publics très divers : d'abord les familles, ensuite des scolaires, et nous avons également des professionnels, je pense aux assistantes maternelles, qui peuvent profiter de l'expertise de nos trois ludothécaires que je ne manquerai pas de citer ce soir. C'est l'occasion aussi de mettre en lumière et en avant le travail de ces trois personnes : Djamila SLIMANE, Céline SALARD et Malika WACQUET.

Il nous semblait opportun d'avoir un nouveau projet d'établissement, commun à ces trois ludothèques municipales, pour renforcer la visibilité de leurs fonctions – je le disais tout à l'heure –, qui sont culturelles, éducatives, sociales, renforcer également leur rôle, montrer le rôle qu'elles jouent dans la parentalité, dans le lien social du quartier et, plus généralement, de la ville. Ce projet d'établissement, c'est également tout simplement la reconnaissance du jeu, de l'importance du jeu dans le développement de l'enfant, dans la formation citoyenne, dans l'apprentissage des règles, par exemple, de vie en société.

Ce projet d'établissement a été l'objet de réunions, il a été travaillé de manière participative ; un séminaire s'est déroulé au mois de juin, a rassemblé nos ludothécaires, nos services, les acteurs associatifs et institutionnels, pour pouvoir réécrire ce projet d'établissement et également modifier le règlement intérieur, puisqu'il faut s'adapter aux nouveaux enjeux, à la place du jeu, du jeu moderne par exemple. Parmi les modifications, vous avez des modifications d'horaires, on arrive d'à peu près 23 heures à 25 heures d'ouverture. On a également fait le choix de limiter en termes d'accueil, par exemple à 15 enfants ou en collectif à 40 personnes, tout cela pour maintenir la qualité des propositions faites par les ludothécaires.

Tout cela permet de mettre vraiment en lumière les quatre priorités de nos ludothèques :

- l'accès au jeu ;
- la parentalité ;
- la connaissance de la culture ludique ;
- favoriser la mixité et la création du lien social,

qui sont réaffirmées par ce nouveau projet d'établissement.

Il implique d'abroger le précédent règlement et il va également s'agir ici d'accepter que la Ville de Lille, notre Ville sœur, Ville associée, adhère à l'Association des ludothèques françaises pour un coût de 110 €, ce qui permettra à nos ludothèques d'être accompagnées dans l'évolution des pratiques.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup, Madame BLAS, de ces explications tout à fait claires.

Je n'ai pas de demande d'intervention, donc nous allons voter.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2024/94 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci beaucoup.

**2024/95     DEMANDE DE PRESTATION DE SERVICE AU TITRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) AUPRES DE LA CAISSE**

**D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) - DEPLOIEMENT DES CLUBS "COUP DE POUCE" - ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

**M. LE MAIRE.**- Vous gardez la parole pour la demande de prestation de service au titre du CLAS, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité.

**Mme BLAS.**- On poursuit ici, effectivement, avec une délibération qui nous rappelle l'importance de l'éducation, l'importance de la petite enfance ; on parle des 1 000 premiers jours ; ici, on serait plus autour des 3 000 premiers jours, 3 365 premiers jours, qui sont fondamentaux dans les apprentissages, c'est l'apprentissage des savoirs de base (la lecture, l'écriture), tout se joue à ce moment-là.

Nous accompagnons l'Éducation nationale pour pouvoir accompagner des enfants qui présentent des difficultés dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Ce sont leurs enseignants qui nous diagnostiquent quelque part ces difficultés, ces petites fragilités, et nous proposons avec les clubs « Coup de pouce », qui sont maintenant très bien connus ici sur la ville de Lomme, d'accueillir une vingtaine d'enfants dans des ateliers périscolaires dans quatre écoles de la ville : les écoles Salengro, Sand, Curie et Lamartine, depuis novembre jusqu'en juin, trois fois par semaine. Ce sont de petits groupes, il y a des échanges, on travaille la lecture, l'écriture. Les parents sont associés également dans cette démarche, avec possibilité notamment simplement de lire aux enfants le soir, donc on favorise également là la parentalité, il y a un vrai travail aussi de parentalité.

Ces clubs « Coup de pouce » CLE s'inscrivent dans le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) qui est piloté par la CAF, nous pouvons solliciter une prestation de service et cette prestation s'élève à 6 832,56 €. C'est ce qu'il nous est demandé ici de voter.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup, toujours aussi claire.

Pas de demande d'intervention particulière du Conseil, je vous demande de passer au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2024/95 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

**2024/96 SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION "PREMIERS PAS" POUR : LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE), LA CRECHE DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE, LES PARCOURS ÉDUCATIFS MATERNELS (EX-NAP)**

**M. LE MAIRE.**- Notre troisième délibération : subventions à l'association « Premiers Pas » ; il y a un lien quasi de cause à effet entre les deux premières et la troisième.

Madame GRASSELLI, s'il vous plaît.

**Mme GRASSELLI.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans le cadre de son Projet éducatif global, la Ville de Lomme intervient dès le plus jeune âge au travers d'une politique en faveur de la petite enfance incluant un soutien aux associations gestionnaires d'équipements en direction des jeunes enfants et répondant aux besoins du territoire.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens a été signée en 2023 avec l'association gestionnaire d'équipements petite enfance « Premiers Pas » (2024-2029), précisant les engagements entre la Ville et ladite association et les modalités de soutien.

Cette convention comporte trois actions :

- l'animation et le développement du Relais Petite Enfance ;
- la gestion de la crèche de 40 places pour les enfants âgés de 0 à 3 ans, au sein de la Maison de la Petite Enfance Suzanne Lacore à Lomme ;
- la réalisation des parcours éducatifs dans les écoles maternelles de la commune associée de Lomme.

Dans ce cadre, la Ville apporte son concours financier à l'association par le versement de subventions.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement à l'association « Premiers pas » des subventions dont les montants 2024 sont les suivants :
  - o 44 677 € répartis en deux versements pour la gestion du Relais Petite Enfance,
  - o 106 604 € répartis en deux versements pour la gestion de la crèche,
  - o 168 810 € répartis en deux versements pour la mise en place et la réalisation des Parcours Éducatifs en direction des maternelles.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Très bien, Madame GRASSELLI, reprenez votre souffle ! (*Sourires*)

C'est très clair.

Les sommes sont importantes, mais vous le savez. Je m'arrête là, car il y a une intervention de Stéphanie MORELLI qui complétera. Grande politique depuis longtemps, mais Stéphanie va nous le dire.

Stéphanie MORELLI, s'il vous plaît.

**Mme MORELLI.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette intervention, en effet, concerne les trois délibérations qui viennent d'être présentées, portant donc sur les ludothèques, les clubs « Coup de pouce » et, on vient de l'entendre avec Valéria, l'association « Premiers Pas », et nous donne l'occasion de rappeler que le Programme éducatif global de la Ville de Lomme a 20 ans. 20 ans au service des enfants et de leur famille, 20 ans d'initiatives pour favoriser l'égalité des chances, la réussite à l'école de tous les petits Lommois, 20 ans d'engagements pour proposer aussi à nos enfants de s'épanouir dans des loisirs variés, de qualité.

Ces trois délibérations sont un exemple parfait de l'engagement de notre Commune auprès des enfants à tous les moments de leur vie, que ce soit dans la toute petite enfance – on le voit ici avec l'association « Premiers Pas », à l'école – on peut citer les clubs « Coup de pouce » ou encore en extrascolaire – on a parlé du développement des ludothèques dans les quartiers.

Si je peux m'exprimer à titre personnel, mes enfants ont 10 et 12 ans et ont, eux aussi, bénéficié de ce Programme éducatif global, avec les classes de neige et de mer, les cours à l'école de musique, la pratique du basket et du hand, les propositions culturelles nombreuses – n'oublions pas les emprunts à la Médiathèque – et la découverte de pléthore

d'activités avec les parcours éducatifs, que l'on appelle encore un peu les NAP, langue des signes, ateliers bois ou encore récemment un atelier pour apprendre à cuisiner sans matière grasse.

Ce sont ces possibilités formidables qui m'ont donné envie, à l'époque, de m'investir auprès de la municipalité en tant que citoyenne et c'est pourquoi je suis devant vous aujourd'hui.

Mais ce que je sais surtout, c'est que je ne suis pas le seul parent à apprécier les possibilités et l'accompagnement offerts à nos enfants. Certaines familles choisissent même de venir habiter dans notre ville justement pour ce Programme éducatif global exemplaire, faisant de Lomme une commune attractive et dynamique où il fait bon vivre.

Voilà pourquoi nous avons voté et votons ces délibérations.

Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE.** - Merci beaucoup de ces propos très importants. Je vous confirme, j'y pensais en vous écoutant, que quand on est questionné par des néo-Lommois et lorsque l'on évoque avec eux les raisons pour lesquelles ils viennent aussi habiter et vivre à Lomme – ce qui n'est pas tout à fait la même chose, on peut habiter une ville et ne pas y vivre, j'ai quelques exemples –, il y a cette question : il y a la question du métro, la question du rapport mobilier ou immobilier, évidemment, et ce qui ressort aussi dans les propos – ce ne sont pas les miens – des habitants ou des néo-Lommois, au-delà de l'éducation, d'ailleurs, car c'est l'éducation, la culture, la solidarité, c'est le poids positif des services publics et des services donnés au public.

C'est le travail qui est le nôtre en tant que Conseillers communaux – je ne fais pas de différence entre les groupes – d'améliorer encore les offres, même si, à un moment donné, on arrive à des plafonds, pas de verre, mais qui peuvent nous contraindre, notamment sur la question financière, mais on fait des choix et c'est, tout au long des Conseils qui sont les nôtres, rythmés par des délibérations, que nous voyons le Projet Éducatif Global se construire ou la politique culturelle se développer et les solidarités se conforter, et on en a, malheureusement, encore vraiment besoin.

Merci de ces propos.

Je vais passer, puisqu'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, au vote sur cette délibération.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2024/96 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

**2024/97 MAISON DES ENFANTS ET SON PAVILLON - CONVENTIONS DE PARTENARIAT, MULTIPARTITE ET TRIPARTITE, DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME CEE ACTEE + CHENE 3**

**M. LE MAIRE.** - Quatrième délibération : Monsieur LIPOVAC, vous allez nous parler de la Maison des Enfants et de son pavillon, et notamment d'une convention de partenariat.

**M. LIPOVAC.** - Cette convention s'inscrit dans le programme ACTEE + (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), qui est porté au niveau national par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

Dans le cadre de ce programme CEE, c'est la possibilité de bénéficier d'aides techniques et organisationnelles à destination des collectivités, et donc d'un cofinancement pour l'accompagnement à la maîtrise d'œuvre dans le cadre de projets de rénovation des bâtiments publics et de l'éclairage public en faveur de l'efficacité énergétique.

Dans ce cadre, la Ville de Lomme a postulé à ce programme et on a été sélectionné par le jury du fonds CHENE 3 afin que l'on puisse bénéficier d'une aide de 97 500 € pour les frais de maîtrise d'œuvre et sur du conseil organisationnel pour atteindre nos objectifs d'efficacité énergétique. Pour rappel, on vise -60 % d'économie d'énergie sur la Maison des enfants – il est vrai que je ne l'ai pas dit, cela concerne la Maison des enfants.

Il s'agit juste ce soir de bien vouloir :

- APPROUVER la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE + CHENE 3 ;
- APPROUVER la convention de partenariat entre la SASU FNCCR, la Métropole européenne de Lille et la Ville ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- De rien !

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur DHELIN et Monsieur BUTSTRAEN dans la foulée.

**M. DHELIN.**- Monsieur le Maire,

Pour répondre à votre attaque perfide sur mon âge tout à l'heure, je vais vous parler d'un temps que les moins de 20 ans de ce Conseil ne peuvent pas connaître... (*Sourires*)

Il y a 20 ans, en 2004, le Conseil communal de Lomme signait une convention avec la MEL pour un dispositif nommé « MIEL », ce qui voulait dire « Mutualisation des initiatives écocitoyennes locales ». Cette convention permettait le cofinancement des études et de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle Beaulieu à Délivrance ; vous voyez le parallélisme des formes.

Pendant deux ans, cet accompagnement a permis la sensibilisation des élus, des agents et des habitants pour la réalisation de ce qui allait être la première salle de spectacle en haute qualité environnementale de la région.

Fin 2008, cette salle était inaugurée, avec un autre projet que celui imaginé avec les habitants – c'est comme ça – et sans revendiquer cette identité écologique, mais l'élection de 2008 était passée par-là.

Pour autant, la réhabilitation de cette salle reste un succès et une vitrine reconnue dans la métropole.

Vingt ans après, c'est aujourd'hui le même type d'accompagnement qui est proposé et c'est maintenant à la Maison des enfants d'être rénovée. L'expérience de 2004 doit nous aider dans ce nouveau projet, en évitant les erreurs et les frustrations de ce dernier. Nous sommes évidemment favorables à cette démarche d'accompagnement pour de meilleures performances environnementales, avec quelques questions :

- D'abord, le projet de réhabilitation est attendu depuis longtemps – je crois que c'était le mandat précédent. Comment faire pour que ces études complémentaires que nous croyions déjà faites ne retardent encore ce projet déjà plusieurs fois différé, et donc quel est le calendrier de début des travaux et de fin de travaux ?
- Comment cadrer ce projet au niveau budgétaire – vous nous en avez parlé tout à l'heure –, afin qu'il reste faisable dans un contexte financier difficile ? Je ne rappelle pas l'histoire récente.
- Nous avons approuvé le diagnostic énergétique du patrimoine communal et les priorités données, notamment à la piscine, avec des travaux qui vont se finir, je pense, fin décembre, Monsieur le Maire – c'est ce que vous nous avez dit au dernier Conseil. Pouvez-vous, lors du prochain Conseil, nous refaire une présentation des prochains travaux de réhabilitation avec des budgets et des délais qui nous donnent une vision à moyenne échéance, dans la mesure où on voit bien que la question budgétaire est encore plus prégnante que lors de la dernière présentation que vous nous avez faite.
- Enfin, il nous semble important d'associer des utilisateurs et les habitants à ce projet très important pour un bâtiment emblématique de l'histoire de cette ville – tout le monde connaît la Maison des enfants. Qu'est-ce qui est prévu pour une participation des citoyens à ce projet ?

Vingt ans plus tard, les mêmes questions se posent. Il faut sans cesse réinventer des nouvelles réponses.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.**- Je me permettrai, cher Jean-Christophe, de répondre à l'interpellation après avoir passé la parole à André BUTSTRAEN. André, peut-être que tu peux répondre, et je compléterai s'il faut. *(Rires)*

Je ne veux pas me fâcher avec André BUTSTRAEN.

**M. BUTSTRAEN.**- Je vais essayer, Monsieur le Maire.

Cher Vincent,

Je vais remonter encore plus loin qu'il y a 20 ans... *(Rires)*

... mais c'est encore mon âge !

La Maison des enfants, appelée jadis « Le Château du Bourg », fut construite au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est en 1847, après que sa façade a été repeinte, qu'elle est appelée « Le Château Blanc ». Puis, sur la droite du bâtiment, sont construites d'importantes écuries.

C'est en 1931 que la Commune de Lomme a acheté la propriété du Château Blanc. Le Maire de l'époque, Eugène DEREUSE, voulait y aménager des camps de vacances pour les petits Lommois, mais la guerre a éclaté et l'occupation par les militaires a fait de nombreux dégâts.

Dès son élection en 1947, Arthur NOTEBART, Maire de Lomme, a affirmé sa volonté d'accueillir des enfants dans les meilleures conditions. Après 100 jours de travaux, le 14 juillet 1948, la Maison des enfants était inaugurée. Des centaines d'enfants étaient accueillis durant les vacances scolaires, mais aussi le midi pour le déjeuner.

La Maison des enfants a été agrandie dans les années soixante, et le bâtiment annexe, où se trouvaient les écuries, a alors été aménagé, avec une infirmerie et une salle de jeux au rez-de-chaussée et une salle de cinéma à l'étage, avant de devenir la salle d'entraînement du club de tennis de table en 1966.

Si le restaurant scolaire a quitté la Maison des enfants en 1998, le lieu accueille toujours les accueils collectifs de mineurs (ACM) et ALSH, mais aussi le Service enfance éducation, le Service parentalité, de nombreuses activités associatives en soirée et aussi de nombreuses bourses, forums, après-midis pour les seniors, lotos, repas et bien d'autres.

Comme nous l'avons fait pour la piscine de Lomme, en travaux actuellement, qui finissent normalement pour le 6 janvier, nous devons réhabiliter ce bâtiment historique et surtout mettre en place des actions d'efficacité énergétique et de confort.

Le maître d'œuvre aura pour objectif la prise en compte des besoins suivants :

- le renouvellement de l'image de l'ensemble architectural de la Maison des enfants (rénovation des façades et toitures) ;
- la création d'un parvis reliant les entrées de la Maison des enfants et du pavillon ;
- la rénovation et le réaménagement intérieur de la Maison des enfants (grande salle, sanitaires, cuisine, bar, stockage, etc.)
- la gestion des flux d'accès à la Maison des enfants entre le bureau et les accès publics et techniques de la grande salle ;
- la mise en accessibilité complète de la Maison des enfants ;
- la rénovation thermique et la gestion des surchauffes de l'été, en intégrant les exigences de la nouvelle réglementation thermique RE2020 (diminution des énergies fixée à hauteur de -60 %) ;
- la prise en compte des exigences du Pacte Lille Bas Carbone, dont le confort acoustique ;
- enfin, pour rassurer Vincent, bien sûr, d'assurer l'interface en lien avec le comité de pilotage pour l'écoute des différents utilisateurs, associations et différents Services de la Commune.

Voilà, Monsieur le Maire !

Bien sûr, le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Si vous permettez, Monsieur BUTSTRAEN, je complète juste par rapport aux questions précises qui m'ont été posées.

Effectivement, c'est un projet très important pour la ville, prévu dans ce mandat. À l'heure où je vous parle, on est encore en train de réfléchir sur le début des travaux. On pourrait les commencer avant la prochaine échéance électorale, on pourrait aussi éventuellement les commencer au tout début de 2026, en mars ou avril 2026, c'est une question de *tempo*, qui n'est pas simplement un *tempo* politique.

On a eu effectivement du retard avec les marchés publics pour pouvoir concevoir les marchés qui allaient bien pour un programme qui a évolué. Dans le descriptif que vous a évoqué André BUTSTRAEN, ce sont des budgets qui ont évolué aussi, ils étaient beaucoup plus faibles au début du premier projet et on les a qualifiés : le coût des matériaux, des nouvelles règles, des nouvelles réglementations, mais on ne les prend pas comme des contraintes, on les prend comme des possibilités d'améliorer, non pas pour l'éternité, mais pour une période longue, quitte à faire des travaux. Le coût, vous vous rappelez, on va engager 5 M€ là où on devait engager 2 à 3 M€ au début. C'est comme pour la piscine : le premier projet qui m'a été présenté à l'époque avec les Services, il y avait des options ; j'ai levé toutes les options en disant qu'on n'allait pas faire un toilettage de la piscine à 2 M€ pour y revenir dans cinq ou six ans en se disant : « On aurait su, on aurait fait mieux ».

On a donc pris la possibilité de faire plus et mieux sur des sujets emblématiques, qui tardent un peu, quelque part, mais qui, aujourd'hui, sont mûrs.

Je vous dis cela, parce qu'il y a à la fois ces engagements sur la vertu et sur le fait d'avoir des bâtiments qui puissent résister aux conséquences de l'évolution du climat, il y a tout ce qu'a dit André BUTSTRAEN fort justement sur l'intégration de la Maison des enfants à la bonne échelle, en relation demain avec l'ensemble du site, notamment le parc

derrière, la Maison de la petite enfance, le projet sportif derrière, avec le club de handball notamment mais pas uniquement, la future salle de spectacle et la Médiathèque. Cette question est dedans, mais on peut encore dézoomer : Vélo+ va passer devant, donc la question du parking ; elle n'était pas interrogée au début.

Pour cela et pour d'autres raisons, les discussions sont encore un peu en cours et on l'a dit avec les trois élus qui gèrent ces dossiers notamment, Monique LEROY, Delphine BLAS et André BUTSTRAEN, éventuellement moi et les autres, on va regarder la manière dont on peut encore questionner le projet, qui était quasiment arrêté et il fallait trouver le financement et passer la question des marchés. On a donc évoqué avec André la capacité qu'on aurait à réinterroger le projet sans le dénaturer et sans tout bouleverser, parce que sinon, il sortirait encore plus tard – ce n'est pas l'occasion de le faire –, mais de changer des choses qui n'auraient peut-être pas été prévues ou de souligner ou surligner avec les clubs, avec les associations et avec les habitants, sur un calendrier à peu près fixé, certainement en 2025, pour pouvoir atterrir et finaliser sur des travaux d'ampleur qui dureront à peu près un an et demi, c'est-à-dire que pendant un an et demi, la salle – même s'il pourra y avoir des phases, on verra bien – sera globalement fermée, et quand je dis « la salle », ce n'est pas que la salle mais la salle plus les autres espaces. Ce sera un peu compliqué et il faudra être imaginatif à souhait pour pouvoir avoir des événements encore sur Lomme, mais, dans une période de travaux, un peu ailleurs, sur Lomme ou ailleurs, on verra.

Voilà les réponses que je voulais vous faire, et on ne peut le faire – ce n'est pas ma marotte mais quand même –, 5 M€ pour la Maison des enfants, quasi 12 M€ pour la salle de spectacle, plus de 5 M€ dans un premier temps pour la piscine et on continuera, parce que je pense qu'il faudra encore – je le dis comme ça – peut-être 2 M€ pour continuer à travailler sur le confort de la piscine et l'accès peut-être au parc qui est derrière, puisque demain, on fera autre chose qu'un espace vert qui devait être construit, il ne le sera pas... je ne vais pas plus loin, tout cela, on peut le faire avec les financements qui sont les nôtres.

Ces financements sont de deux ordres, de manière complémentaire à ce qu'est la destinée d'une Commune de plein droit et qui est aujourd'hui une Commune associée :

- des subventions, que l'on va chercher allègrement, et d'ailleurs, on remercie, pour le coup, tous les acteurs : le Département, évidemment la MEL – les fonds de concours de la MEL, c'est 40 à 50 % du projet sur les fonds structurels culture ou équipements sportifs, donc ce n'est quand même pas rien –, le FEDER, l'Europe de temps à autre, quand on y arrive, mais on y arrive, évidemment le Fonds Vert lorsqu'on ne le démembrer pas, donc on va regarder de près ce qui se passe dans les semaines à venir, etc. ;
- et, vous m'avez lu ou entendu avant que je le dise, évidemment, le soutien de la Ville de Lille ; l'an dernier, on avait quasi 11 à 12 M€ d'investissement, là où d'autres de la même strate avaient beaucoup moins ; cette année, on verra, on est en discussion budgétaire, les besoins ne sont pas les mêmes, mais ils restent très importants, parce que, c'est le débat qui nous a agités gentiment il y a quelques semaines, quelques mois, et qui continuera, c'est bien normal, ce sera la part de ce que nous voulons faire pour réhabiliter des bâtiments communaux, qui sont nombreux, vieillissants, et qui ont besoin d'être mis aux normes d'aujourd'hui, mais cela suppose un calendrier et des financements importants, avec, de manière vraiment très ponctuelle, encore des besoins de bâti neuf. Dans cet arbitrage qui est fait, la salle de spectacle, ce sera du neuf, mais la question de la réhabilitation de bâtiments qui pourraient avoir une autre destinée et surtout une longévité plus importante, les travaux seront faits à un âge où vous et moi serons peut-être morts et enterrés et les travaux seront encore efficaces.

Décidément, on parle beaucoup d'âge dans ce Conseil ! (*Sourires*)

Je ne sais pas si les réponses vous satisfont, mais elles n'appellent pas forcément de réponse.

Je vais procéder au vote de la délibération, si vous en êtes d'accord.

Qui vote pour cette délibération ?

(*La délibération 2024/97 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

**2024/98 PROGRAMME CEE "MARGUERITE" - ADHESION DE LA VILLE AU PROGRAMME - NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA FABRIQUE DE LA LOGISTIQUE ET LA VILLE**

**M. LE MAIRE.**- Monsieur LIPOVAC, pouvez-vous nous parler du programme « Marguerite ».

**M. LIPOVAC.**- Oui, programme de certificat d'économie d'énergie dénommé « Marguerite ».

En avril 2024, ici même, on avait délibéré sur la signature d'une convention avec La Fabrique de la logistique, qui travaille sur les questions de logistique urbaine, pour bénéficier de financements et ouvrir un poste de coordinateur ou coordinatrice territoriale sur les questions de logistique, avec un engagement pour la Ville de 10 000 € TTC par an et pendant trois ans, donc un total de 30 000 €.

Avant la signature de cette convention qui a été délibérée, malgré tout, La Fabrique de la logistique a retravaillé son programme au niveau national et a redimensionné le budget, qui est passé de 16 à 12 M€.

La bonne nouvelle du soir est que, finalement, le financement des postes de coordinateurs ou coordinatrices territoriaux peut être désormais pris en totalité par La Fabrique de la logistique.

Il s'agit donc juste de signer un avenant à cette convention et de permettre en particulier à la Ville de Lille, de Lomme et d'Hellemmes de bénéficier d'un poste de coordinateur ou coordinatrice qui serait pris en charge en totalité par La Fabrique de la logistique.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup.

Je n'ai pas de demande d'intervention suite à cette présentation.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2024/98 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

**2024/99 CONVENTION ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA VILLE RELATIVE A L'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS SITUES AVENUE DE DUNKERQUE - PARTIE LOMME BOURG / SECTEUR PLACE DU MARECHAL LECLERC**

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Michel VANHEE, vous allez nous parler de la convention entre la MEL et la Ville pour l'effacement des réseaux aériens.

**M. VANHEE.**- Oui. C'est une convention qu'on a l'habitude d'avoir lorsque l'on fait des gros travaux de voirie : l'enfouissement des différents réseaux pour une question d'esthétique, mais aussi de propreté et de sécurité.

Il s'agit d'approuver la convention qui sera signée avec la MEL pour les différents travaux. La rubrique 1 est l'effacement des réseaux Enedis, mais ils ne sont pas concernés par ces travaux, puisque cela a déjà été fait il y a quelque temps. Cela concerne :

- l'effacement des réseaux communaux d'éclairage public, à la charge de la Mairie, à hauteur de 34 232,88 € ;
- l'enfouissement des réseaux numériques, à la charge de la MEL, soit 31 912,80 €.

Le montant total à la charge de la Commune est ainsi de 34 232,88 €.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- APPROUVER la convention entre la Métropole européenne de Lille et la Ville relative à l'effacement des réseaux ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention
- AFFECTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à l'autorisation du programme ;
- IMPUTER les crédits de paiement correspondants au chapitre 23, fonction 518, article 2315, opération n° 2870 « accompagnement travaux espaces publics MEL ».

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur VANHEE.

Juste une précision avant de passer la parole à Monsieur GROSSE et à Monsieur BECHROURI, on ne l'a pas dit, ni moi ni Monsieur VANHEE, on est dans un secteur particulier, mais qui suscitera peut-être des questions : Lomme Bourg, et notamment le secteur de la place du Maréchal Leclerc à Lomme.

Monsieur GROSSE, puis Monsieur BECHROURI.

**M. GROSSE.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération sur les travaux d'enfouissement des réseaux à Lomme Bourg n'appelle pas de commentaire spécifique de notre part. Cependant, le groupe Faire Respirer Lomme souhaiterait formuler des remarques d'ordre général sur les travaux du Bourg.

Tout d'abord, nous ne remettons pas en cause et nous ne questionnons pas l'objectif de ces travaux, mais nous appelons à en réduire l'impact sur la mobilité quotidienne des riverains et également sur l'accessibilité des commerces. Par exemple, ne pourrait-on pas éviter de fermer en même temps l'avenue de Dunkerque, la rue Eugène Descamps et la rue du Chemin Noir ? Je sais que ces travaux sont planifiés depuis longtemps, mais au niveau de la planification des travaux, serait-il possible d'aménager les calendriers pour éviter les cumuls de restrictions de circulation qui, parfois, peuvent exaspérer certains des habitants ?

De même, vous avez parlé tout à l'heure de la présence de la police municipale pour réguler le trafic, je pense que c'est une bonne chose, cela permet, dans cette première phase où les riverains doivent un peu s'adapter, de réguler le trafic ; simplement, quand on regarde un peu, en dehors des heures de présence de la police municipale, ne pourrait-on pas imaginer une façon de réguler un peu le trafic, notamment de la rue Roger Salengro ? Au niveau des feux de signalisation, serait-il possible d'adapter un peu les temps de passage pour que le trafic soit un peu plus fluide, parce que par moments, il est quand même très engorgé ? C'est un point sur la régulation du trafic.

Concernant les commerçants, les travaux ont commencé, les commerçants, évidemment, s'inquiètent, vous le savez, Monsieur le Maire, vous en avez reçu quelques-uns ; simplement, aujourd'hui, cela devient un peu plus concret pour nombre d'entre eux, qui s'aperçoivent vraiment d'une baisse de fréquentation effective, notamment liée, selon eux, à la difficulté d'accès aux commerces pour la clientèle de passage. Cela nous renvoie à la problématique du stationnement, qu'on a déjà évoquée ensemble, et d'ailleurs, pour vous remercier, vous et les services de la MEL, pour avoir réussi, dans un temps assez court, à mettre en place le parking de la rue Saint-Vincent-de-Paul, mais au-delà de ce parking, dont, parfois, la capacité est déjà presque utilisée entièrement, n'y aurait-il pas la possibilité de mieux informer sur les capacités de stationnement qui existent aux alentours ? Il y a quand même quelques capacités de stationnement pas trop loin ; ne pourrait-on pas travailler sur la signalisation de l'existence de ces possibilités de stationnement qui permettraient peut-être de ramener un peu de trafic et de trafic piéton vers les commerces ? Cette deuxième piste me paraît très importante, notamment pour rassurer nos commerçants.

Enfin, toujours sur la problématique des commerçants, certains disent qu'ils vont faire face à une perte de chiffre d'affaires, ils en sont déjà convaincus. Vous savez qu'il existe des dispositifs à la MEL pour faire face notamment à ces baisses de chiffre d'affaires dans le cadre des travaux.

Un point d'info vient d'être inauguré au Bourg et je pense qu'il pourrait être intéressant, si ce n'est déjà fait, d'avoir une politique d'information spécifiquement envers les commerçants pour ces dispositifs qui permettent peut-être d'assurer une pérennité financière pendant la période des travaux pour ces commerces.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Très bien ; je vous répondrai après.

Monsieur BECHROURI.

**M. BECHROURI.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

On voulait réagir autour de deux points concernant cette délibération.

Le premier point concerne l'article 8 de la convention. Pour rappel, l'article 8, ce sont les opérations de réception de travaux et de remise des ouvrages. On constate trop souvent des remises en état de chaussées qui ne sont pas parfaitement exécutées, sur l'avenue de Dunkerque ou sur d'autres avenues. Si, pour ceux qui circulent en voiture ou à pied, cela peut être relativement indolore, quand on est à vélo ou en fauteuil roulant, c'est une autre paire de manches. Par ailleurs, ces malfaçons accélèrent la dégradation des chaussées ; on voit des ornières qui se créent sur une partie de ces chaussées, notamment quand il pleut ou qu'il y a du gel ou en tout cas après les pluies ou le gel.

Il nous semble important d'utiliser les dispositions de l'article 8 pour obliger les entreprises à reprendre les travaux mal exécutés. Ce n'est pas suffisamment fait aujourd'hui. Cela nécessitera un travail réel de contrôle par les services de la Ville, en plus du travail réalisé par les techniciens de la MEL, puisque, normalement, c'est la MEL qui est responsable des voiries, mais la Commune y assiste, donc il y a sans doute à avoir une plus grande vigilance à la qualité des travaux. On a parlé tout à l'heure de l'inconséquence de certaines entreprises en délégation de service public ; en réalisation des travaux, je pense qu'il y a la même vigilance à avoir par rapport à ces entreprises.

Le deuxième point a une portée plus générale. Toujours sur cette question d'enfouissement et d'intervention sur les canalisations ou sur les réseaux, on a des travaux qui se succèdent sans véritable coordination entre eux, donc on va creuser une première fois, on va creuser une deuxième fois, on va creuser une troisième fois. Déjà, cela a un coût pour les finances publiques, ce ne sont peut-être pas celles de la Ville de Lomme, mais en tant que citoyen, on s'intéresse à tous les financements publics. Ensuite, cela a un impact sur la qualité de vie des habitants. Il semblerait pertinent de doter

la Ville de Lomme d'une fonction de coordination de travaux – je pense que cela existait par le passé, pour en avoir parlé avec un ancien – pour éviter qu'on ait des creusements un peu... je ne vais pas dire « anarchiques », mais qui ne sont pas suffisamment coordonnés et qui engendrent des nuisances pour les habitants et ont des coûts pour les finances publiques, comme je le disais.

Il n'empêche qu'on votera bien évidemment cette délibération.

**M. LE MAIRE.** - Vous m'avez fait peur ! (*Sourires*)

Si vous permettez, Monsieur GROSSE, je vais répondre tout de suite à Monsieur BECHROURI, non pas que je garde le meilleur pour la fin mais quand même, sur les deux sujets.

Sur l'opération réception de travaux, je suis assez d'accord sur le constat. En tant que Maire ou anciennement comme Premier adjoint, je pouvais le voir aussi sur le terrain. Je ne sais pas si vous le savez, on ne l'a peut-être pas dit, on a conforté le Service voirie, un nouvel ingénieur vient d'arriver, sur ce sujet notamment ; on lui a donné, sous couvert du DGS, la mission de renforcer le contrôle et le travail avec la MEL, ce qui n'est pas toujours facile, et j'ai quelques exemples en tête, qui ont été douloureux pendant quasi un an, sur la rue Victor Hugo ; j'ai dû y aller avec Serge THERY et d'autres élus de manière constante pendant quasi un an. Cela étant, pendant un an, la MEL a quand même investi à peu près 1 M€ sur le sujet. On avait demandé des plateaux pour casser la vitesse et il me semble que les plateaux étaient quand même singulièrement plats. Ils ont repris, on a revu cela et je ne regrette pas l'investissement, je pense que les habitants non plus, je parle sous couvert de gens qui habitent le secteur, il y a une amélioration avant/après, et je le dis sans rire, derrière cela ou devant cela, il y a la sécurisation des gens, ceux qui sont sur le trottoir, dans les rues. On avait écrit quelques courriers salés à la MEL pour dire : « Attention, cela clignote rouge, il y a des accidents très importants ».

On a une dizaine de rues, vous le savez, anxiogènes et accidentogènes sur la ville. Je rappelle qu'il n'y a même pas une semaine, malheureusement, une jeune fille est décédée, dans un autre secteur ; l'enquête dira ce qui s'est passé et pourquoi la conductrice peut-être roulait trop vite, pourquoi elle est passée là où il ne fallait pas ou peut-être parce que la rue pose encore des problèmes de circulation, même si des travaux ont été faits il y a une dizaine d'années dans la rue en question.

L'évolution de la pression que l'on met sur nous-mêmes et sur la voirie peut permettre de régler des situations qui sont toujours liées aux comportements de ceux et celles qui, parfois, conduisent trop vite et prennent des risques.

Sur le premier sujet, nous sommes donc d'accord. J'ai pris le cas de la rue Victor Hugo, mais on en a d'autres : je pourrais citer la rue Anatole France, la rue des Martyrs de la Résistance, la rue Salengro et je pourrais encore en citer quelques-unes. Ce sont des sujets sur lesquels on discute tout le temps avec l'UT sous couvert des élus, et je pense à Michel VANHEE et Serge THERY qui m'accompagnent sur ces dossiers. Il y a donc parfois, je vous le dis, des remontées de bretelles ; c'est important.

Pour le deuxième sujet, le manque de coordination par rapport aux travaux – je casse, je remblaie et je recasse derrière, etc. –, je suis assez d'accord. Pour le coup, sur la délibération en question, on avait le choix, puisque la question nous a été posée par la MEL : « Est-ce que vous voulez financer ou pas l'enfouissement des réseaux ? Avant ou après ? ». J'ai dit : « On va le faire plutôt avant, parce que les travaux de l'avenue de Dunkerque que vous allez faire pendant 10 mois, vous allez mettre 1,5 M€, on ne va pas casser ce que vous allez faire pour enfouir les réseaux plus tard ». « Oui, mais délais... ». J'ai dit : « Écoutez, je vais être poli, on y va, vous enfouissez les réseaux et on démarre le chantier de l'avenue de Dunkerque et du Bourg dans la foulée » et cela s'est fait ainsi, et comme l'a dit Michel, on a pris notre part financière.

Cela me fait glisser généreusement vers votre intervention, Monsieur GROSSE, qui n'est pas désagréable et qui pose des questions de bon sens ; cela tombe bien, on en a quand même un petit peu. Je rappelle, parce que cela a été une critique pour dire : « Ils sont obtus, ils n'entendent rien, ils ne concertent pas, etc. », que je n'ai jamais passé autant de soirées, d'après-midis, de matinées et de temps sur ce sujet, parce qu'il était, pour moi et pour les Lommois, vital. D'ailleurs, je

remercie beaucoup d'élus, parce que beaucoup d'élus ont travaillé sur le sujet. On aurait pu arriver avec une copie clef en main, comme le font certains Maires, pour dire : « Voilà le projet, on y va. La MEL nous dit : "c'est bon, on finance, voici le calendrier, on met en œuvre, on gère les travaux et cela roule" » – si vous me permettez l'expression. Ce n'est pas comme ça qu'on l'a fait. On ne l'a pas fait sous la pression populaire des commerçants qui ont réagi pour dire : « Attention, parce que dans ce secteur, on connaît l'histoire ». Personne, Monsieur GROSSE, n'avait osé s'engager dans des travaux de cette ampleur-là sur toute l'avenue de Dunkerque et en particulier au Bourg.

Je connais bien la ville et le secteur depuis 20 ans. À chaque fois que l'avenue de Dunkerque, cher Vincent, a été rénovée, on avait, pour ces motifs, laissé quand même de côté ce sujet, pour dire qu'il était sensible, que c'était compliqué, qu'il y avait les élections, que cela allait mécontenter, qu'on ne pouvait pas toucher au stationnement, qu'on allait faire crever le commerce ; c'est l'histoire.

Là, je vous parle de l'actualité. Pour ces raisons, nous avons travaillé avec les commerçants ; je ne dis pas que cela a été d'une « calmitude » – comme dirait l'autre – totale pendant les six mois, cela a été houleux, on était chez eux, ils étaient chez nous, il y a eu un match retour, etc., on a travaillé, on a modulé, et d'ailleurs, la MEL, pour le coup, a été au rendez-vous. La MEL devait mettre moins de 1 M€ dans l'affaire, on est plutôt à 1,5 M€, et là où on parle, même si ce n'est pas le sujet, d'une piste cyclable bidirectionnelle qui ira de Lille à Capinghem et plus si affinités, dans une logique métropolitaine de 12 faisceaux, et je prends ma responsabilité, je ne me planque pas... Je pourrais le faire, je pourrais dire : « C'est la MEL », la culture de l'excuse, « Ce sont les autres », « J'accompagne le projet, et après, on verra : si cela se passe bien, c'est moi ; si cela se passe mal, c'est la MEL ». Je ne parle pas de ça, je dis qu'on a construit le projet avec les équipes, avec la MEL et avec les commerçants et les habitants. Il y a eu des réunions publiques, où cela secouait quand même, des réunions publiques avec 300 personnes où il a fallu expliquer, faire œuvre de pédagogie, mais c'était un passage obligé ; je ne vous fais pas le détail. Voici, en gros, ce que nous avons fait.

Oui, aujourd'hui, les travaux ont commencé ; là où ils étaient sur un planning, aujourd'hui, ils ont réellement commencé, il y a eu les travaux d'enfouissement la semaine dernière. On est en contact tous les jours. Je n'habite pas loin, vous le savez peut-être ; ce sont les commerçants, chère Claudie, que l'on connaît parfaitement, on y va. D'ailleurs, je vous le dis : je vous encourage à y aller ; aux donneurs de leçons, allez-y, si vous voulez soutenir les commerces, allez soutenir les commerces, gardez vos habitudes !

Vous avez eu le loisir de dire qu'il y avait un préalable. Le préalable était clair : ces travaux, on les voulait pour construire une architecture de mobilités douces et sécurisées sur la ville, avec ce premier faisceau qui continuera demain avec d'autres rues, sur la rue Jules Guesde, sur la rue de la Mitterrie, sur la rue du Grand But, avenue de Mont-à-Camp, avenue de la République, etc. On veut densifier l'offre de mobilités douces ; cela a été mon premier rendez-vous avec Damien CASTELAIN, j'avais une liste de 12 points très importants, aussi importants les uns que les autres, le premier était celui-ci. On m'avait dit : « Ce projet, tu ne le sortiras pas, il est mort et enterré » ; on va le sortir, je ne fais pas le fanfaron, avec le calendrier de travaux tel qu'il est prévu et tel qu'il est organisé. On a fait une dernière réunion publique, où il n'y avait pas forcément grand monde, d'ailleurs, il n'y avait pas forcément beaucoup d'habitants, beaucoup de riverains et beaucoup de commerçants, mais peut-être avait-on purgé l'essentiel des sujets.

Et quand on a fait tout cela, on a fini encore par quelques semaines – et je regarde Simon DELANNOY, que je remercie vraiment beaucoup, parce qu'il a été au four et au moulin avec Mehdi BOUKERROU sur ce sujet pour concerter, travailler, apaiser les personnes – où on s'est posé la question de la manière dont on devait conduire le chantier, ce qui n'est pas rien ; le débat était : « Ferme-t-on l'avenue de Dunkerque ou pas ? ». J'ai pris l'engagement de ne pas fermer, comme d'autres l'ont fait ; allez voir ce qui se passe ailleurs dans d'autres villes qui ont des chantiers de cette nature : on bloque en amont, on bloque en aval, pendant une période longue, commerces ou pas, et voilà. Il est vrai que la configuration n'est pas simple.

Le préalable était le parking. Le parking, quand je suis devenu Maire, n'était pas acté du tout ; je prends à témoin les élus et les services qui sont là : le parking, c'étaient 32 places, on l'a passé à 72, donc le préalable était de construire un parking qui, demain, sera végétalisé, arboré. Regardez, vous connaissez peut-être le secteur – Catherine, je sais que tu connais –, on passe maintenant par une sorte de petite venelle pour déboucher sur le Bourg, et au-delà de la piste cyclable

bidirectionnelle qui est l'objet même de la politique que l'on mène, il y a eu l'occasion incroyable de pouvoir bénéficier de subventions pour pouvoir revoir la place de l'Église et du Bourg, là où ce quartier était un peu en voie de déclin.

Je prêche un convaincu, je le sais, mais voilà où on en est.

Je reviens à la question de l'organisation du chantier. Évidemment, s'est posée la question de la manière dont il fallait le conduire : pas de fermeture, et c'est le Directeur même de la voirie de la MEL – il n'y a personne au-dessus de lui, il est en lien direct avec Bernard GERARD sur ces questions –, avec qui on s'entretient souvent et que je remercie, d'ailleurs, parce qu'il nous a beaucoup aidés, qui nous a proposé ce chantier glissant avec différentes phases, et on a fait la communication qui allait bien auprès de tout le monde ; le document est en cours de distribution sur les trois quartiers de la ville et, évidemment, on est attentif au début des travaux depuis trois jours, cette semaine, etc.

J'ai pris la précaution – j'aurais pu le faire autrement – de mettre de la police, parce que j'ai été échaudé, mais vous seriez à ma place, vous auriez agi de la même manière, sur le chantier de la rue Victor Hugo. Tout à l'heure, je l'ai dit, on a failli avoir un mort. J'ai donc arrêté deux fois le chantier et on a sécurisé le chantier de la rue Victor Hugo pour éviter – je vais dire ce que je pense – qu'un certain nombre de crétins – il n'y a pas d'autre terme – roulent à 80 km/h dans une ligne droite et tuent un enfant ou renversent une grand-mère ou fassent des dégâts parmi ceux des entreprises qui travaillent. Cela m'a quand même un peu échaudé. La décision a donc été prise de sécuriser les deux chantiers, parce qu'il y a une histoire derrière :

- le dossier dont je parle au Bourg, qui est un dossier qui a une certaine antériorité ; il aurait pu s'arrêter là, on aurait pu renvoyer cela aux calendes grecques ;
- le projet de la rue Eugène Descamps ; pour ceux qui connaissent bien la rue Eugène Descamps, c'est une des grandes rues – et je regarde Cédric BERLEMONT qui habite à côté – de la ville, d'accès de la métropole lilloise et de la ville, qui renvoie ou fait descendre les habitants, ceux qui viennent de l'extérieur de la métropole et qui veulent y rentrer, de ce site vers Lomme et vers Lille, et inversement pour en sortir, donc un nombre de véhicules impressionnant : des véhicules légers, qui, comme par hasard, fracassent les véhicules garés à droite ou à gauche, des poids lourds qui remontent, alors que c'est illégal, la rue Eugène Descamps, etc., et le collectif de riverains qui s'est animé, puissant, et plutôt attentif à la résolution du problème. C'est un chantier qui était daté, il date de plus de quatre ans, cinq ans même, donc il a fallu du temps pour le sortir, et il était concomitant au chantier du Bourg. Je ne pouvais pas choisir l'un ou l'autre, il fallait faire les deux.

C'est la raison essentielle pour laquelle on s'est engagé, non pas de manière bête et méchante, sur les deux chantiers. Ce sont des chantiers qui vont durer longtemps : 10 mois dans un premier temps pour le Bourg plus 4 mois après le passage du Tour de France, jusque l'ancienne Poste, c'est le chantier premier, et pour Eugène Descamps, on est sur 15 mois, de mémoire, de chantier, donc il fallait organiser, et on y a laissé quelques litres de sueur ensemble, avec tout le monde, le chantier et les déviations, et j'ai demandé à la police municipale d'être dans un premier temps à demeure pour sécuriser.

Rue du Chemin Noir, j'y suis allé le premier jour, le deuxième jour, le troisième jour, je suis allé au contact de la police municipale, je leur ai demandé comment cela se passait : « Cela se passe bien, mais parce qu'on est là » ; s'ils n'avaient pas été là, ils auraient remonté « plein pot » – excusez-moi de l'expression – rue du Chemin Noir, ils seraient passés par la rue de la Mitterrie et la rue Becquart, qui a été polluée pendant des semaines, lors des travaux d'enfouissement préalables aux travaux de la rue Eugène Descamps. Comme je ne suis pas craintif, mais je tire les leçons, des fois, d'erreurs, on a bloqué la rue du Chemin Noir, pour éviter que cela remonte et que cela pollue.

Les flux, aujourd'hui, puisqu'ils sont bien signalés sur les autoroutes, sur la rocade et aussi dans la ville, font que les gens prennent des itinéraires différents et ils s'habituent rapidement, donc je considère qu'il n'y a plus trop de souci de ce côté-là.

Sur l'avenue de Dunkerque, c'est un peu différent. Il a fallu organiser les choses pour dire : « Attention, on est un peu sur une ambiguïté : ce n'est pas fermé, mais ce n'est pas aussi fluide qu'avant ». Ce n'est pas possible. Quand j'y suis allé sur le premier jour du chantier, que j'ai vu un transporteur dire : « Je voudrais bien passer, c'est tout droit, je vais livrer un concessionnaire rue Lavoisier », je lui ai dit : « Non, vous ne pouvez pas, il faut passer par la déviation, vous n'avez pas à passer là », cela a été tendu, etc. En revanche, la police municipale laisse passer ceux qui ont besoin d'aller chez les commerçants, d'aller voir les pharmaciens, les coiffeurs, etc.

On en est là aujourd'hui. Tous les jours, on remédie à des situations. On nous fait part d'un manque d'information ou d'un manque de visibilité ; on refait les choses. Il nous manque un panneau ; on demande à la MEL d'en remettre un. S'il y a des problèmes de lisibilité ou de temporisation, par exemple, je peux le constater moi-même rue Saint-Vincent-de-Paul et rue Defrenne, parce que cela sort un peu plus de là, pourquoi ne prennent-ils pas la rue de la Mitterrie, qui est aussi une possibilité ? Cela va se mettre en place.

On prend les remarques des habitants tous les jours, Monsieur GROSSE : tous les jours, le Cabinet est au contact et reçoit des textos, des demandes des associations, on y répond. On a fait une communication comme jamais on n'a fait sur cette ville, mais il le fallait pour l'accessibilité du projet sur la durée. Est-ce que cela va tenir ? Je n'en sais rien.

On met tous les moyens en ce qui nous concerne pour aider les commerçants. Les commerçants sont aidés – vous le savez, puisque vous siégez – avec un plan commerce qui va se déployer, une délibération suit.

Vous faisiez référence au contrat CTL au niveau de la MEL ; évidemment qu'on a fait le CTL. Les commerçants ont été réunis, on a présenté le dispositif, on a élargi le périmètre. Ceux qui auront un impact déposeront un dossier pour être aidés. Le Cabinet a eu d'autres idées sur l'information et la communication. On va s'adapter, on va être agile et je sens quand même un peu plus de sérénité dans nos propos et dans les propos des riverains et des habitants, parce que, au final, on voit bien où est l'intérêt général : l'intérêt général est dans ce tronçon, qui en appelle d'autres et qui fait qu'à un moment donné, la ville de Lomme sera une ville qui sera parcourue par le métro, mais aussi par des voies vélo sécurisées pour éviter de perdre des vies à vélo sur la route ou même parfois sur le trottoir.

Je le dis, je m'engagerai là-dessus de manière définitive avec les élus, mais vos questions sont tout à fait légitimes et je vous en remercie. Je vous demanderai simplement de bien relayer nos propos : on est à l'écoute totale, la permanence est ouverte – je remercie Pauline, du Cabinet, de la tenir, mais elle reçoit des habitants sur d'autres sujets aussi –, continuez à garder vos habitudes. Personnellement, je n'ai rien changé, je viens à pied, mais si j'ai besoin de me garer, je me gare.

Pour le parking en question, aujourd'hui, il semble saturé, il l'est, d'ailleurs, mais j'y vais moi-même de temps en temps avec la police municipale, hier, il y a eu 20 verbalisations, aujourd'hui, il y en a eu 14. Vous avez parfaitement raison, il y a aussi des places sur les zones bleues, j'en vois et j'en connais, rue de la Drève, rue Marcel Hénaux ou ailleurs, pour se garer. C'est donc un peu plus compliqué, mais on peut toujours se garer, garder ses habitudes et garder nos commerçants. Évidemment, je ne souhaite pas du tout la mort du petit ou du grand commerce, il ne s'agit pas de cela, mais de faire que ces 10 mois se passent en paix et sérénité, comme on le dit souvent dans cette Mairie.

J'ai été un peu long, mais je tenais vraiment à préciser les propos par rapport aux questions que vous avez posées, qui étaient légitimes et qui seront certainement entendues au-delà de ce périmètre du Conseil communal, mais on portera la bonne parole jusqu'au bout, c'est notre devoir.

Pardonnez-moi d'avoir été trop long.

Je passe au vote de cette délibération, qui avait un peu à voir avec les sujets quand même.

Qui vote cette délibération ?

*(La délibération 2024/99 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci beaucoup.

## **2024/100 CREATION DU CONSEIL LOCAL DE L'ATTRACTIVITE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LOMME**

**M. LE MAIRE.**- Décidément, c'est à moi, encore... J'excuse Madame HARIZI, vous savez qu'elle s'est mariée, je pense qu'elle est en voyage, certainement, elle a raison. Je vais donc prendre la main sur cette délibération pour la création du Conseil local de l'attractivité et du développement économique de Lomme.

Il y a deux interventions après, je répondrai aux questions s'il le faut.

Vous l'avez lue, c'est la droite ligne du plan commerce que nous avons voté au mois de juin. C'est une nouveauté, puisqu'il n'était pas inscrit dans le plan politique que nous avons présenté aux Lommois en 2020 ; il y a quelques sujets comme cela qui s'enrichissent. Changement de Maire, il n'y a pas un changement de politique, mais il y a des dossiers qui émergent et c'est tout à fait normal.

Ce Conseil local de l'attractivité sera installé dans quelques jours. Vous avez l'attendu de celles et ceux qui le composent. J'ai souhaité qu'il n'y ait pas d'élu, donc je n'y siégerai pas, il n'y aura pas d'élu. Il aura une compétence propre pour s'occuper de cette lisibilité du déploiement et de l'enrichissement du plan commerce. J'ai reçu hier ou avant-hier – je perds la mémoire – encore Monsieur JOREL, de l'Opcoc, qui évoquait avec moi la capacité qu'on aurait à accompagner les commerces et les commerçants, notamment sur les questions d'emploi et de formation. Il nous a promis de travailler avec le plan commerce et surtout le Conseil local pour proposer des solutions aux commerçants. On aura bientôt dans le plan Marais une réunion, définitive j'espère, sur la boutique à l'essai, on a la question du manager de centre-ville, etc.

Ce Conseil local de l'attractivité, on en attend beaucoup, en lien avec l'Union commerciale de la ville, même si tout le monde n'est pas adhérent. On a ouvert un peu, on a mis des moyens, il y a une ingénierie, et l'accompagnement se fera à la bonne échelle ; on n'est pas simplement ni au Bourg ni sur l'avenue de Dunkerque, on est sur l'ensemble de la ville, pour que sur les quartiers qui sont aussi un peu désertés par le commerce – j'évoquais le Marais, cela peut être aussi Délivrance, certains connaissent ou connaissaient l'attractivité de la rue Salengro d'hier, c'est moins vrai aujourd'hui –, ce commerce de proximité puisse faire vivre la ville, comme les associations la font vivre aussi.

Je ne serai pas plus long.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur Joffrey LEROY et d'Alain GRILLET dans la foulée.

**M. J. LEROY.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

La création de ce Conseil local de l'attractivité et du développement économique est une initiative qui va dans le sens de la démocratie participative. Comme vous pouvez l'imaginer, nos attentes sont grandes sur un sujet si important à nos yeux.

Ce Conseil peut être un outil bénéfique dans les relations entre le Conseil communal et les commerçants lommois. Cependant, à l'heure actuelle, il nous semble que ce projet mérite d'être davantage précisé. Le cadre de ce Conseil nous semble, en effet, encore assez flou et les réponses qui m'ont été apportées en Commission par Madame HARIZI le sont tout autant. Je vais revenir surtout sur deux points qui méritent peut-être des précisions.

En effet, le mode de désignation des membres du Conseil n'est pas précisé dans la délibération. Si l'ensemble des commerçants, artisans et entrepreneurs de la ville de Lomme peuvent y participer, y a-t-il une limite au nombre de participants ? Et si oui, comment seront départagés les candidats ? J'avais posé la question en Commission et Madame HARIZI m'avait dit qu'il faudrait qu'il y ait une vingtaine de participants au maximum pour que ce Conseil puisse être efficace. Dans ce cas, quel cadre apporte-t-on aux désignations des candidats ?

Deuxième point, la différence entre le bureau exécutif et le Conseil mériterait, en tout cas selon nous, d'être éclairci. En effet, le bureau aura la lourde tâche d'animer et d'organiser les séances du Conseil, mais il sera composé de commerçants, comme le Conseil lui-même, et il se réunira aussi fréquemment que le Conseil lui-même, puisque dans la délibération, il est dit que l'un se réunirait tous les trois mois et l'autre une fois par trimestre, donc au final, cela revient à peu près au même.

Ne serait-il pas plus judicieux de mettre à disposition de ce Conseil une personne qualifiée dans l'organisation et l'animation d'instances de démocratie participative employée par la Ville ? On sait qu'au sein des services de la Ville, il y a des compétences ; pourquoi pas mettre à disposition un animateur, qui serait peut-être plus qualifié pour organiser ce Conseil et pouvoir avoir un travail qui soit plus efficace et mieux cadré ?

Cela m'amène donc à ma conclusion. Les instances de démocratie participative doivent se multiplier à Lomme, dans tous les quartiers et dans toutes les thématiques de la vie lommoise, car c'est en s'en donnant les moyens que Lomme deviendra une véritable démocratie vivante, dans laquelle les habitantes et habitants deviennent des acteurs et actrices de leur ville et des décisions prises par le Conseil communal.

Mais pour que la démocratie participative fonctionne efficacement, il faut s'en donner les moyens. Il est dit dans la délibération que ce Conseil sera consultatif, c'est-à-dire qu'il pourra soumettre des propositions au Conseil communal, d'abord au bureau du Conseil qui les départagera, qui les retiendra ou non. Il est également fait mention de bilans réguliers qui nous seront présentés. Aujourd'hui déjà, d'autres exemples existent à Lomme de ces instances, comme le Conseil des jeunes ; c'est un Conseil qui se réunit, travaille réfléchit et propose, mais pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, aujourd'hui, quelle est la part des propositions adoptées par le Conseil des jeunes qui sont mises à l'ordre du jour du Conseil municipal ?

Pour que la démocratie participative fonctionne, nous devons prendre vraiment au sérieux les propositions qui nous sont soumises par ces instances et même davantage coconstruire ensemble le futur de la ville de Lomme.

Bien entendu, nous voterons pour cette délibération, cela va dans le bon sens, mais nous avons quelques interrogations.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup, Monsieur LEROY.

Monsieur GRILLET, s'il vous plaît.

**M. GRILLET.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Lors du Conseil communal de juin dernier, vous nous annonciez un plan commerce décliné par 20 actions en faveur du commerce local.

Le commerce local, faut-il le rappeler, a beaucoup souffert pendant la pandémie, malgré quelques aides des pouvoirs publics, et souffre encore beaucoup aujourd'hui de la concurrence des grandes surfaces, mais aussi du e-commerce.

Le commerce local est indispensable, au même titre que les associations. Il est source de contacts humains, d'échanges, il contribue au vivre ensemble, au dynamisme et à l'attractivité de la cité.

Ce plan exprimait clairement et fortement notre soutien au développement du commerce local de proximité en le valorisant au cœur d'une économie responsable et vertueuse.

Aujourd'hui, en allant encore plus loin, vous nous présentez la création d'un Conseil local de l'attractivité et du développement économique de Lomme composé des acteurs économiques locaux, commerçants, artisans, entrepreneurs, etc., avec des objectifs clairs qui traduisent notre volonté de mieux les accompagner et de les soutenir afin de favoriser la création de projets au service de l'emploi et de l'attractivité de la ville.

Ce conseil local de l'attractivité et du développement économique de Lomme enrichit notre palette d'outils en faveur de la démocratie participative, que nous ne cessons de développer, tout en rappelant que la démocratie participative vise à enrichir l'exercice de la démocratie représentative sans se substituer à elle.

Depuis des années, cher Jean-Christophe LIPOVAC, nous sommes engagés sur la transition écologique et elle est sans doute un levier de développement économique. Demain, nous saurons conjuguer à la fois le développement économique et l'amélioration de l'environnement. Nous pourrons aussi accompagner les entreprises existantes sur la réduction des déchets ou sur les économies d'énergie.

La création de ce Conseil nous ouvre aussi de belles perspectives sur l'économie sociale et solidaire et sur des dispositifs d'insertion qui sont indispensables dans cette société fracturée par l'exclusion.

Au nom du groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens, nous voterons par conséquent cette délibération.

**M. LE MAIRE.** - Merci, Monsieur GRILLET.

Quelques réponses pour Monsieur LEROY.

Je note les interrogations, même si un certain nombre de réponses ont été formulées, sinon en Commission, du moins qui apparaissent pour moi dans le projet de délibération.

Il y a un bureau exécutif de 11 personnes : 10 plus 1 représentant de l'Union commerciale – on verra qui. Quand on a fait la réunion ici en Mairie, on avait quand même pas mal de commerçants. Après, c'est un peu comme à l'armée : « Faites-vous le premier pas pour vous engager définitivement à ? », on sent que c'est parfois un peu plus compliqué pour prendre le *leadership* et faire que l'on puisse s'engager, c'est-à-dire consommer du temps, sinon autre chose. Il y a des forces vives aujourd'hui, cette Union commerciale, et l'idée est d'avoir peut-être ce bureau qui soit agile mais aussi élu dans un premier temps et, dans un autre temps, un autre périmètre, avoir un peu ce qu'on a fait avec les associations lorsque j'étais Adjoint aux associations, cher André, quand on a créé le collectif associatif. L'idée du collectif associatif était de réunir les associations et les clubs dans des moments particuliers pour discuter des politiques associatives, culturelles, etc., donc c'est le même principe : on met tout le monde d'autorité autour de la table, et soit cela fonctionne, soit cela ne fonctionne pas, avec la capacité qu'on a à les « emballer » – si vous me permettez l'expression –, à les faire venir travailler. On a d'ailleurs fait exactement ce travail avec André il y a 15 jours et je peux vous dire le collectif associatif fonctionne très bien, il y a beaucoup d'associations qui sont présentes, parce qu'elles sont intéressées aussi sur les sujets qui sont les nôtres. L'idée est la même : le fait d'avoir un club ouvert sur les commerçants de la ville. On ne choisira pas, tout le monde aura sa place dans celui-ci.

Vous ne le savez peut-être pas, je l'ai peut-être dit tout à l'heure mais je le précise, nous allons embaucher un manager centre-ville dans le dispositif, qui viendra conforter, animer et faire la liaison entre le Comité local du commerce, les commerçants et la municipalité. Toutes les Mairies ne le font pas ; on a pris cette décision, la fiche de poste est faite,

donc on aura cette capacité, qui viendra asseoir, cher Nicolas – Nicolas LE NEINDRE qui est en face de moi –, le travail de Lomme Entreprendre, qui s'est beaucoup investi aussi sur ce sujet, en lien avec les commerçants, pour développer, prévenir, des fois soulager et faire que les commerces puissent rester stables sur notre ville, avec des commerces qui peut-être restent stables en nombre mais pas toujours de même qualité. Il y a cette question aussi qui est précieuse de la répartition des commerces, de la suffisance des commerces ; on le voit sur un certain nombre de commerces, je pense aux boulangeries, par exemple, qui, malheureusement, s'éteignent, alors que fleurissent d'autres commerces un peu moins sympathiques.

Je ne sais pas si je vous ai rassuré, si j'ai été un peu plus précis qu'en Commission. On met des moyens précis : des moyens humains, des moyens financiers. Il faudra aussi que les commerçants puissent s'investir, on ne pourra pas faire à la place de, et on partira sur tous les sujets : le sujet de la mobilité – cela a été évoqué tout à l'heure –, le sujet de l'accessibilité, qui est énorme dans toutes les villes, évidemment, la répartition des commerces dans la ville et le soutien aux commerces de proximités au regard de pratiques des Lommois qui sont aussi d'aller parfois ailleurs que sur le petit commerce, parce que c'est parfois plus simple de faire ses courses en une seule fois que dans différentes échoppes ou commerces de la ville.

J'en finis avec cette délibération, mais nous en reparlerons, évidemment, et je note votre interrogation sur le lien des propositions faites entre les instances, quelles qu'elles soient, celle-ci en devenir mais aussi celle qu'on a votée en juin, et les propositions qui pourraient émaner au Conseil municipal ou communal, je l'entends.

Je vais voter cette délibération.

Qui vote pour cette délibération ?

*(La délibération 2024/100 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

## **2024/101 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - SOUTIEN A LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS ET COMPETITIONS**

**M. LE MAIRE.-** Monsieur BUTSTRAEN : subventions exceptionnelles aux associations sportives.

**M. BUTSTRAEN.-** Oui, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération habituelle, là elle concerne quatre déplacements et quatre associations sportives :

- Lomme Gymnastique Rythmique, qui s'est déplacée à deux championnats ; il est proposé de participer à hauteur de 2 730 € ;
- l'OSML Tir, qui a participé à trois championnats ; il est proposé une subvention de 1 564 € ;
- le Lomme Lille Métropole Handball, qui s'est maintenu la saison dernière pour les filles en Division 2, avec un montant de 13 650 € ;
- enfin, pour l'OSML haltérophilie, les jeunes minimes ont participé au championnat de France à Anse ; il est proposé une subvention de 580 €.

À noter qu'en haltérophilie, le jeune Luc BOUCKÉ s'est classé troisième avec 33 kg à l'arraché et 44 kg à l'épaulé-jeté ; ce jeune homme a 12 ans.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup, Monsieur BUTSTRAEN.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui vote pour cette délibération ?

*(La délibération 2024/101 est adoptée à l'unanimité.)*

**2024/102 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DES PROJETS OU ACTIONS – CONVENTION ENTRE LE GROUPE DE RECHERCHE ET DE REALISATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL (G.R.D.R.) ET LA VILLE**

**M. LE MAIRE.**- Monsieur BUTSTRAEN, vous continuez sur des subventions exceptionnelles sur des projets ou actions.

**M. BUTSTRAEN.**- Là aussi, quatre projets :

- le Théâtre Diagonale pour la participation à la création de « Serum » ; en 2019, le premier volet a été proposé par le Théâtre Diagonale sur le problème du harcèlement scolaire ; en 2024, a lieu la création du second volet qui s'attache au point de vue de l'harceleur. Il est proposé une subvention exceptionnelle de 7 000 € ;
- l'association Transport Culturel Fluvial pour la participation à l'édition 2024 du Week-end de la Gare d'eau qui se déroulera les 12 et 13 octobre 2024. Il est proposé une subvention exceptionnelle de 3 000 € ;
- Vivre ensemble à Humanité pour la création d'un événement sportif fédérateur dans la dynamique des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques de Paris qui s'est passé ce week-end, les 4 et 5 octobre, avec un week-end sportif ; les personnes ont pu apprécier la boccia, que l'on a découverte aux Jeux olympiques. La subvention exceptionnelle proposée est de 500 € ;
- enfin, une subvention pour le Groupe de Recherche et de réalisations pour le Développement Rural, pour une participation au projet L'ODDysée 2 ; la phase 1 du projet, qui avait été votée en 2022, était pour l'association ANVITA ; aujourd'hui, c'est pour le G.R.D.R., qui a demandé une subvention d'un montant de 4 000 € afin de favoriser l'ouverture sur le monde et sur l'autre des citoyens et leur appropriation des enjeux mondiaux pour la valorisation des apports positifs des migrations « ici » et « là-bas ».

**M. LE MAIRE.**- Merci, c'est très complet.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur Michel VANHEE et Monsieur DOUCHI.

**M. VANHEE.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit maintenant de voter des subventions visant à aider financièrement des associations qui interviennent pour la culture, le sport, le bien-être ensemble et la sensibilisation à la citoyenneté. Il est essentiel de soutenir ces projets qui reflètent bien la politique engagée depuis des années par notre Commune.

Le secteur associatif de notre ville intervient dans la vie quotidienne de nos concitoyens de toutes générations, dans une démarche d'éducation populaire et avec pour principe l'accès aux droits de tous, sans distinction d'origine, de culture ou de religion, tout cela dans le respect d'une diversité qui nous enrichit les uns, les autres. Il agit dans de très nombreux domaines : le social, le médical, l'éducation, le sport, les loisirs, le tourisme, la culture et les spectacles, mais aussi l'environnement.

Le secteur associatif anime les concours au dynamisme de notre ville, c'est un acteur essentiel pour lutter contre les injustices sociales et économiques.

On sait bien que cette vision républicaine du vivre ensemble ne plaît pas à tout le monde. En effet, certains prospèrent sur la division au sein des classes populaires plutôt que d'accuser les méfaits d'un système qui entretient les inégalités. Ils préfèrent que chacun se méfie de son voisin. Le développement des solidarités est leur pire ennemi. Vous l'avez compris, je veux dire clairement que le RN est un danger pour notre démocratie, pour notre devise nationale, « *Liberté, Égalité, Fraternité* », mais aussi pour le droit à la culture, aux loisirs, à l'entraide et à la solidarité.

Revenons-en à cette délibération et à la subvention pour le projet L'ODDYSSÉE 2 du Groupe de Recherche et de réalisations pour le Développement Rural (G.R.D.R.). Cette association de solidarité internationale contribue à la construction d'un monde plus juste et plus solidaire. Ses actions permettent :

- de rejeter les préjugés et les stéréotypes ;
- d'éduquer à la citoyenneté et à la solidarité internationale ;
- de questionner sa place dans le monde et les frontières qui le traversent ;
- de faire comprendre que la migration est un phénomène qui a toujours existé et bousculer les idées reçues sur les migrations auprès d'un public jeune et moins jeune,

tout cela au sein d'établissements scolaires, de centres sociaux et aussi dans le cadre d'activités associatives.

En réalité, on ne peut pas parler de crise migratoire comme décrié par certains partis. C'est bel et bien d'une crise de l'accueil des réfugiés en Europe qu'il est question et que nous devons combattre. Ne fermons pas nos frontières ! Le dérèglement climatique touche toutes les régions du globe et s'amplifie notamment à cause des industries et des modes de consommation polluants. Nous avons le devoir et la responsabilité d'aider et de coopérer avec les peuples victimes du dérèglement climatique, comme en Afrique, continent qui souffre directement de la sécheresse et de catastrophes naturelles, rendant son environnement invivable et des terres incultivables.

Notre responsabilité est de trouver des solutions communes pour sauver le climat, penser l'agriculture de demain et développer des modes de production et de consommation qui permettent à chaque être humain de répondre à ses besoins pour vivre convenablement aujourd'hui et pour les générations futures.

Ne fermons pas nos frontières et nos aides aux populations des pays en guerre, ceux touchés par le dérèglement climatique ou qui subissent des politiques d'appauvrissement des populations par des dirigeants corrompus et par le capitalisme ! Notre devoir est de contribuer à la construction d'une humanité commune et solidaire.

Pour ces raisons, le groupe Communistes, Républicains et Citoyens votera cette délibération.

Merci de votre écoute.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur VANHEE, de ces propos.

Monsieur Bouchta DOUICHI.

**M. DOUICHI.**- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Les actions qui seront menées par le Groupe de Recherche et de réalisations pour le Développement Rural avec les écoles, les collèges, les lycées et les autres structures culturelles, socio-éducatives et sociales visent à sensibiliser les jeunes à la compréhension des liens entre les migrations et les objectifs de développement durable. Cette initiative cherche à montrer que les migrations, loin d'être uniquement un phénomène de déplacement, sont aussi liées à des enjeux globaux tels que la réduction de la pauvreté, l'éducation, l'égalité des genres et les changements climatiques.

Les jeunes sont souvent au cœur des dynamiques migratoires et des efforts de développement, d'où l'importance de les inclure dans des programmes qui favorisent leur compréhension des enjeux globaux.

À travers des formations, des campagnes de sensibilisation et des projets éducatifs, la Ville encourage une approche holistique qui montre comment les migrations peuvent contribuer aux objectifs de développement durable et n'ont pas uniquement à être perçues comme des défis.

L'objectif est de faire comprendre que les migrations bien gérées peuvent jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs mondiaux de développement durable, en apportant des bénéfices économiques, sociaux et culturels, tant au pays d'origine qu'au pays d'accueil.

Notre groupe votera cette délibération.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur Bouchta DOUICHI, de ces propos.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui vote pour ? (*La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI et Monsieur J. LEROY.*)

Qui s'abstient ? (*Monsieur DUEZ (pouvoir), Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE.*)

Qui est contre ? (*Personne.*)

(*La délibération 2024/102 est adoptée à l'unanimité. Monsieur DUEZ (pouvoir), Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE s'abstiennent.*)

Merci.

## **2024/103 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FEDERATION FRANÇAISE DE HANDBALL**

**M. LE MAIRE.**- La suite, Monsieur BUTSTRAEN : subvention exceptionnelle à la Fédération Française de Handball.

**M. BUTSTRAEN.**- Par délibération n° 2024/09 du Conseil communal de Lomme du 1<sup>er</sup> février 2024 et n° 24/11 du Conseil municipal de Lille du 2 février 2024, a été accordée l'occupation de la parcelle de terrain reprise au cadastre sous le numéro 4584, section A, et a été autorisée la réalisation de deux terrains extérieurs de handball à quatre par la Fédération Française de Handball.

La Ville, maintenant, souhaite sur cette année 2024 travailler avec la Fédération Française en lui attribuant une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 000 €, ce qui a permis à la Fédération de travailler avec notre club sur l'année 2024 pour la pratique nouvelle du hand à quatre.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup.

Je n'ai pas de demande particulière d'intervention, donc je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération de soutien au handball à Lomme ?

*(La délibération 2024/103 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci beaucoup.

Il y aura bientôt d'ailleurs une inauguration ; avez-vous la date ou pas ?

**M. BUTSTRAEN (hors micro).**- Non.

**M. LE MAIRE.**- Vous n'avez toujours pas la date. D'accord. On en reparlera.

#### **2024/104 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION INSERTION DES DEMANDEURS D'ASILE (AIDA) ET LA VILLE**

**M. LE MAIRE.**- Monsieur DOUICHI : convention de partenariat entre l'Association Insertion des Demandeurs d'Asile (AIDA) et la Ville ; de quoi s'agit-il ?

**M. DOUICHI.**- Merci, Monsieur le Maire.

Pour rappel, la Maison du Citoyen et des Solidarités est un Point d'Accès au Droit/Point-Justice labellisé par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord.

Elle accompagne et oriente les publics rencontrant des problématiques juridiques et administratives. Au sein de cette structure, des usagers qui la fréquentent ont interpellé les agents pour leur demander des aides administratives, parfois sociales, pour lesquelles la compétence relève d'une association spécifique pour aider les demandeurs d'asile et les réfugiés politiques. Dans ce cadre, les agents ont eu le soutien de l'association AIDA depuis le début 2024.

Quelques chiffres : 9 permanences ont eu lieu et 43 personnes ont été reçues et accompagnées.

Pour conforter ce partenariat, enrichir l'offre de la Maison du Citoyen et des Solidarités et répondre aux besoins repérés, il est proposé de signer une convention avec l'association AIDA. Cette convention formalise :

- la mise en place d'une permanence une fois par mois dans les locaux de la Maison du Citoyen et des Solidarités afin de permettre aux usagers d'accéder gratuitement aux services proposés par l'association ;
- la participation au comité de pilotage mené par la Ville, qui réunit les représentants des services de la Justice, des professionnels de droit et les associations ayant signé une convention.

Pour ce nouveau partenariat, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de partenariat entre l'Association Insertion des Demandeurs d'Asile et la Ville ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- On va voter et signer, mais on va entendre d'abord Claire ZYTKA-TARANTO et Jean-Christophe LIPOVAC.

**Mme ZYTKA-TARANTO.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous accueillons évidemment bien volontiers le renouvellement de cette convention entre la Ville de Lomme et cette Association d'Insertion des Demandeurs d'Asile.

Je serai sûrement un peu redondante avec ce que vous avez dit tout à l'heure, lorsque vous avez présenté le vœu relatif aux jeunes sur la Plaine des Vachers et aussi avec ce que vous venez de dire, Monsieur VANHEE et Monsieur DOUICHI, dans vos interventions précédentes.

Nous sommes effectivement très préoccupés de l'accueil qui est fait à ces personnes arrivant en France et souvent très démunies, loin de leur pays, loin de leur famille, de leur culture, de leur langue. Ces personnes qui quittent leur pays ne vont pas chercher la poule aux œufs d'or en France, en Europe ; non, la plupart du temps, elles fuient : elles fuient la misère, vous avez parlé de dérèglement climatique, qui est l'une des causes de cette misère, elles fuient la violence, elles fuient la mort. Ces personnes savent qu'elles se lancent dans un périple long, dangereux, coûteux, mais elles veulent vivre. Ce sont des hommes, des femmes, des familles, des enfants et même des très jeunes, tout seuls, qui ont tout laissé derrière eux et qui, parfois, ont même été témoins du massacre de leur famille, donc vraiment des tableaux extrêmement noirs, et on a tendance un petit peu parfois à l'oublier quand on parle d'invasion migratoire en France, donc partir est leur dernier recours pour, tout simplement, vivre.

Beaucoup d'initiatives existent, mais elles sont malheureusement insuffisantes.

Je voulais parler l'hiver dernier d'un petit groupe de Lommois ; quand même, je crois qu'environ 45 personnes avaient été repérées sur ce petit groupe. Ce petit groupe s'est mobilisé – vous en avez parlé, Monsieur le Maire – pour assurer l'accueil de nuit de quelques jeunes. D'ailleurs, à ce jour, la reconnaissance de minorité dont vous parliez a été statuée pour 6 jeunes à notre connaissance ; 8 sont passés, de ces jeunes hébergés, et au moins 6 ont eu une reconnaissance de minorité, donc une grande majorité d'entre eux. Ces jeunes devraient ainsi pouvoir bénéficier des accompagnements propres aux mineurs ; nous l'espérons, en tout cas, et nous le demandons.

Il faut savoir que ces jeunes se montrent tous volontaires et déterminés pour apprendre un métier, pour travailler, pour s'intégrer. Ils ont des projets professionnels, ils sont scolarisés dans les établissements qui correspondent à leur niveau et à leurs besoins, ou s'ils ne le sont pas, ils attendent de l'être en fonction des places et ils ont des apprentissages faits par des bénévoles en attendant.

Nous savons cependant qu'ils sont encore très nombreux, ces mineurs non accompagnés, à ne pas avoir de toit et à vivre dans des conditions indignes. Des associations les soutiennent et les aident, mais elles ont des moyens très limités.

Toutes les initiatives d'aide et de soutien telles que les missions d'AIDA, mais aussi telles que les initiatives des collectivités ou des individuels, sont à encourager et nous voterons bien sûr pour cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame ZYTKA-TARANTO.

Jean-Christophe LIPOVAC, s'il vous plaît.

**M. LIPOVAC.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens se réjouit, bien évidemment, de cette délibération relative à la convention de partenariat sur trois ans entre la Ville de Lomme et l'Association Insertion des Demandeurs d'Asile. Nous le faisons dans la perspective de mieux répondre aux droits de tous les habitants et toutes les habitantes de notre ville, dans un souci d'égalité d'accès aux droits et de solidarité pour toutes et tous.

La Maison du Citoyen et des Solidarités est, en effet, un service public de proximité et très précieux pour tous nos concitoyens, c'est un service public qui permet à chacun de mieux connaître ses droits et de faciliter l'accès à nos droits pour les exercer pleinement. Nous sommes donc fiers de cet équipement et de ce service public, et j'en profite d'ailleurs, au nom des élus de la majorité, pour remercier chaleureusement Aurélie AVRIL, Responsable du Pôle Ville entreprenante et solidaire, mais aussi, bien évidemment, Benjamine DENYS, Directrice de la Maison du Citoyen, et l'ensemble des agents qui y œuvrent au quotidien. J'en profite également pour remercier la quinzaine de partenaires de la Maison du Citoyen qui interviennent régulièrement au bénéfice des Lommoises et des Lommois, parmi lesquels nous comptons, depuis le début de l'année, en particulier l'association AIDA, qui assure depuis décembre 2023 des permanences une fois par mois à la Maison du Citoyen et qui répond déjà concrètement à des besoins croissants des habitants. Cette intervention se fait auprès de tous les habitants, et en particulier des étrangers, on l'a dit, pour l'accès à leurs droits, qu'ils soient demandeurs d'asile ou non.

Cette convention permettra donc de conforter les services de la Maison du Citoyen et des Solidarités, avec le souci de répondre au plus proche des besoins de tous.

La Maison des Citoyens et cette délibération qui concerne le partenariat avec AIDA sont des illustrations très concrètes de l'engagement fort de notre majorité pour faire de Lomme une Ville solidaire et accueillante, sous le signe de l'hospitalité.

À ce propos, la délibération suivante à l'ordre du jour de notre Conseil, qui concerne plus spécifiquement le plan lommois pour la justice sociale et les solidarités, qui sera présenté juste après, présente bien, finalement, nos ambitions en matière de justice sociale et de solidarité, pour un modèle de Ville plus inclusif, résilient et solidaire.

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera pour cette délibération et je vous en remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup, Monsieur LIPOVAC, de ces propos.

Je demande au Conseil de pouvoir voter cette délibération si vous le souhaitez.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2024/104 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE.**- Voici la grande délibération de ce Conseil, non pas que les autres n'étaient pas importantes. Je l'ai souhaité au début de mon mandat en 2022, on a mis du temps avec les élus pour y réfléchir et avec les services, chère Aurélie AVRIL, et tous les services qui ont travaillé à ce plan, que l'on souhaite d'ampleur, Jean-Christophe le disait, plan pour la justice sociale et les solidarités. Je crois qu'on peut ne pas lire ce qu'il y a à l'intérieur pour deviner ce qu'il contient, évidemment, mais vous le lirez quand même, parce qu'il y a à la fois des enjeux qui sont excessivement clairs dans ces propos que tenait il y a quelques secondes Jean-Christophe et, en même temps, les attentes et les besoins de populations qui sont fragilisées et qui doivent permettre à la Ville d'aller peut-être encore plus loin dans la prise en charge d'éléments ou de politiques qui n'existaient pas et qu'on met en œuvre aujourd'hui depuis 2022, 2024, et peut-être plus loin ; on a mis 2032, donc on verra l'avenir, mais on souhaite se projeter avec force sur cet équilibre entre la Ville en TransitionS, qu'on accompagne maintenant depuis une dizaine d'années, et, en même temps, ce qui fait l'ADN de la Ville de Lomme depuis longtemps, c'est quasi génétique, sur cette justice sociale, l'accompagnement des hommes et des femmes, les solidarités, etc.

Lorsqu'on a discuté sur ces politiques avec les élus, j'ai demandé aux services de renseigner aussi cette photographie de ce qu'est la Ville de Lomme, de ce que sont les Lommois et les Lommoises, à l'heure où je vous parle, à travers une Analyse des besoins sociaux qu'on n'avait pas ; on n'avait pas cet outil stratégique qui me paraissait pourtant pleinement indispensable et je crois qu'on a bien fait d'investir quelques milliers d'euros, chère Aurélie, pour avoir cette photographie, qui va conforter l'image qu'on a à la fois de la Ville, mais aussi les besoins impérieux des hommes et des femmes qui l'habitent aujourd'hui.

Je vais, si vous le permettez, arrêter le Conseil communal à cet instant, pour passer la parole à Madame Aurélie AVRIL, qui va nous présenter partiellement, parce que le vrai volume fait un paquet de feuilles, mais on a préféré résumer un peu, avec quelques *slides*, quelques vues, l'Analyse des besoins sociaux, pour reprendre après le cours du Conseil avec la présentation de la délibération par Monsieur DOUICHI et les interventions des élus derrière.

Passons un peu de temps, sans être trop longs, sur cette délibération, qui est une délibération importante de ce mandat.

Chère Aurélie.

*(Projection de diapositives)*

**Mme AVRIL.**- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir.

Avant de vous présenter concrètement les résultats du portrait social de notre territoire, je voulais juste rappeler ce qu'est une analyse des besoins sociaux, que l'on appelle « ABS ». Une ABS correspond à une Analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population d'une commune, et notamment ceux des familles, des jeunes et des personnes âgées, mais aussi des personnes en situation de handicap et des personnes en difficulté. L'objectif de ce diagnostic sociodémographique est de rendre l'action sociale de notre Ville en adéquation fine avec le besoin des habitants. C'est donc un outil au service de notre Commune.

Cette étude a été assez complexe à réaliser, et ce, pour plusieurs raisons, notamment liées à l'absence de données communales propres à Lomme ou à l'échelle de quartiers ou enfin antérieures par rapport aux données qu'on pouvait avoir localement. Selon les sources, il s'agira de millésimes 2018 à 2021. Cela peut paraître un peu ancien, mais cela nous renseigne et dresse un portrait fiable avec des projections facilement imaginables.

Cette ABS a été réalisée par un consultant spécialiste, Monsieur Julien DELCOURT, qui a accompagné le CCAS durant toute la réalisation et que je remercie.

Lomme présente une démographie plutôt dynamique, avec plus de 3 % d'augmentation de la population entre 2013 et 2018. En 2018, nous étions 27 498 habitants à Lomme, et en 2024, nous sommes à un peu plus de 28 000 habitants. À noter, d'une part, le caractère familial de Lomme, avec un nombre de familles préservé et, d'autre part, l'augmentation de personnes seules.

Si l'on zoome par quartier, on peut observer une croissance du nombre d'habitants dans le sud du Marais, suivi de Mitterie ; on constate, en revanche, une baisse notable dans les quartiers Bourg et Délivrance.

En termes de classes d'âge, le territoire communal est à l'intermédiaire des moyennes de la MEL et du Nord : une population plus jeune qu'en moyenne métropolitaine et nettement plus âgée qu'en moyenne lilloise. Sur les 10 dernières années, comme ailleurs en France, le vieillissement de la population est à l'œuvre. Il reste néanmoins moins marqué sur Lomme, étant donné la dynamique de peuplement, qui permet de maintenir les classes les plus jeunes.

La progression est constante en matière de peuplement et de logements, notamment en ce qui concerne le parc social, avec une progression de logements plus petits, une augmentation de 9 % du parc de logements en 10 ans qui contribue à éviter la diminution du nombre de ménages et d'habitants. Une diminution de la taille des ménages moins forte que sur certains territoires est à souligner, avec environ 2,26 personnes qui composent un ménage.

Le nombre de familles augmente sur notre territoire, et encore plus le nombre de familles monoparentales ; 1/3 des familles lommoises est monoparental. On constate une diminution du nombre d'enfants de moins de 11 ans et une augmentation des adolescents sur notre territoire. Les familles sont particulièrement présentes sur les quartiers Marais, Mitterie et encore Délivrance. Le quartier Mont-à-Camp comprend à la fois des familles et, en même temps, les personnes seules y sont davantage représentées. Lomme affiche une proportion de familles monoparentales dans la fourchette haute des moyennes observées à l'échelle de la MEL et rejoint ainsi les moyennes observées à Lille, à Tourcoing et à Villeneuve d'Ascq. Cette typologie de famille réside surtout dans les quartiers Marais et Mitterie.

40 % des moins de 3 ans résident dans le quartier du Marais. Entre 2013 et 2018, le nombre d'enfants de moins de 11 ans a diminué. Cette baisse s'observe surtout chez les moins de 3 ans et chez les 6-12 ans. À l'inverse, le nombre des 3-5 ans progresse sur la même période, et même si le nombre d'enfants régresse, cette diminution est moins forte que dans la plupart des autres territoires.

Environ 600 enfants sont considérés comme vulnérables sur notre territoire. Cela ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement dans une famille en difficulté, mais que le ménage cumule un certain nombre de facteurs de risque.

Avec plus de 18 % de jeunes entre 11 et 24 ans, Lomme figure ainsi parmi les villes les plus jeunes, derrière Roubaix, Tourcoing, Lille et Villeneuve d'Ascq ; c'est vraiment à souligner. Le sud du Marais et le quartier Mitterie sont les quartiers les plus jeunes, et à noter que la population étudiante augmente sensiblement. 8 jeunes sur 10 sont en emploi ou en formation après 20 ans, mais 12,7 % des jeunes sont sans emploi ni formation et ils résident essentiellement dans le quartier du Marais.

Cette analyse nous montre que Lomme fait face à une forte progression des jeunes seniors avec cette *slide* : 1/5 de la population a plus de 60 ans, avec une augmentation particulière des 60-74 ans. De 60 à 74 ans, 1/3 des seniors sont seuls à domicile sans conjoint ; après 75 ans, plus d'une personne sur deux réside à domicile sans conjoint, et d'ici 15 ans, on constatera une forte augmentation des populations de jeunes retraités. On retrouve 28 % des seniors dans le quartier du Bourg, 25 % sur Mont-à-Camp et 23 % sur Délivrance.

Comme sur l'ensemble des territoires, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation pour adulte handicapé a évolué ces dernières années. Localement, il passe de 430 foyers allocataires en 2016 à 631 en 2020.

Le portrait social indique une croissance de la précarité et de la pauvreté sur Lomme : 17,5 % des Lommois sont considérés comme pauvres, ce qui correspond à 60 % du revenu médian de référence. Près de 1/3 des familles monoparentales sont concernées, près de 1/3 des ménages de moins de 30 ans, donc des jeunes ménages, ainsi que près d'une personne seule sur cinq. La population concernée réside principalement dans les quartiers de Mitterie, Marais ou Mont-à-Camp. À noter, par exemple, que sur Mitterie, plus d'un ménage sur cinq dispose d'un revenu entièrement composé de prestations sociales. Si l'on zoome particulièrement sur les ménages bénéficiaires du RSA, la part des bénéficiaires du RSA est importante sur Mitterie avec 14 % de la population et sur Marais avec 9 % de la population.

En 10 ans, la part des cadres et professions intellectuelles augmente fortement, avec des écarts selon les quartiers. Par exemple, ils représentent 26 % de la population au Bourg. Il faut souligner la croissance importante dans le quartier Marais, avec 2,5 fois plus de cadres et de professions intellectuelles supérieures en 10 ans.

Concernant le volet de santé globale, le non-recours aux soins a fortement évolué avec la crise sanitaire. En 2022, le nombre de personnes concernées reste nettement plus élevé qu'en 2018. La métropole lilloise est plus marquée par ce phénomène que le niveau national, et cela est particulièrement marqué chez les femmes, avec l'absence de suivi gynécologique pour presque 30 % des femmes ou de dépistage mammaire. Les chiffres nous dévoilent un retour de presque 10 ans en arrière. Pour la population de façon générale, les consultations pour soins dentaires sont peu utilisées et certaines personnes ne consultent même jamais pour ce type de soins.

Enfin, afin de compléter les données publiques et statistiques, une analyse des expressions des acteurs de terrain a été faite auprès des professionnels du social : le CCAS, les services de la Ville, les partenaires institutionnels ou associatifs, afin de compléter ces éléments par une approche qualitative. Cela permet notamment de mettre en exergue les propositions de méthode, des actions, etc.

Je vous ai ainsi présenté les principaux éléments saillants de cette ABS, outil très précieux pour la collectivité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Merci beaucoup, Madame AVRIL.

On tient à disposition le dossier complet si vous le souhaitez ; n'hésitez pas si vous souhaitez le consulter ou simplement l'obtenir, nous vous le fournissons. Il est toujours très intéressant d'avoir une photographie, même si elle est aujourd'hui un peu parcellaire, mais vous voyez bien l'aspect de cette photographie et de la montée avérée – on le voit, mais là, c'est prouvé par les chiffres – de la pauvreté, de la précarité et de la répartition.

Nous reprenons le Conseil et je redonne la main, cette fois-ci, à Bouchta DOUICHI, qui va venir, au regard de l'ABS qui nous a agités, formuler un plan pour la justice sociale et les solidarités pour répondre à tout ou partie des problématiques qu'on a évoquées ensemble il y a maintenant quelques secondes.

Cher Bouchta, à vous !

**M. DOUICHI.** - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La délibération que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir est un acte politique majeur qui vient renforcer la justice sociale et la solidarité dans notre ville.

Nous le disons depuis le début, notre politique repose sur deux piliers : l'écologie et le social, les deux étant totalement imbriqués et ne pouvant être mis en œuvre l'un sans l'autre.

Ce plan s'adresse à l'ensemble des Lommoises et des Lommois, il vient affirmer la Ville comme un véritable bouclier, il promeut l'égalité, la dignité et le bien-être de tous.

Il s'appuie sur un constat qui nous a été présenté à l'instant : une Analyse des besoins sociaux qui n'existait pas à Lomme et que, sous votre impulsion, Monsieur le Maire, nous avons commandée, car pour agir au plus près de nos concitoyens, il faut savoir de quoi on parle, il faut savoir quelle est la photographie de la réalité.

Il faut en retenir que nous avons une population jeune qui ne cesse d'augmenter, signe de l'attractivité et de la vitalité de notre ville ; c'est un signe plein d'espoir pour l'avenir. A contrario, les seniors sont de plus en plus nombreux.

Il faut en retenir surtout l'augmentation de la pauvreté : 13,3 % des Lommoises et des Lommois sont en situation de pauvreté, 9,4 % des ménages sont allocataires du RSA.

Cette situation touche les élus de gauche que nous sommes ; elle nous touche, parce que nous sommes humains, tout simplement. Nous entendons les discours de ceux qui fracturent notre société en opposant les travailleurs et les bénéficiaires des minima sociaux, ceux qui se lèvent tôt chaque matin contre ceux qui bénéficieraient d'un système. Nous entendons les propos de l'extrême droite qui pointent du doigt l'étranger qui viendrait manger le pain de nos concitoyens, cet étranger qui serait aussi responsable de tous les maux de notre société.

Pardonnez-moi cet aparté très politique, mais au regard de l'histoire qui est celle de beaucoup et aussi la mienne, nous devons tout faire pour l'égalité des droits, pour la solidarité. Ce bloc, certains s'attaquent à le détruire. La priorité nationale est leur slogan, nous répondons par la priorité humaine.

Depuis la crise sanitaire, économique et l'inflation record, nous avons constaté qu'il y a eu des nouvelles formes de pauvreté, d'exclusion et de misère qui sont apparues dans le pays, et notre ville n'est pas épargnée, des personnes que l'on pensait préservées des difficultés qui se trouvaient dans des distributions alimentaires alors qu'elles travaillent. Les familles monoparentales sont surexposées à la pauvreté, sans oublier, bien sûr, les sans-abri.

L'objectif de ce plan est donc d'aider les travailleurs en difficulté, les plus modestes, ceux qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts. Nous voulons secourir ceux qui n'arrivent plus à payer les factures. À tous ceux qui se sentent dans le désespoir et qui se sentent seuls, la Ville leur tendra encore davantage la main.

Ce plan s'adresse également à la jeunesse de notre ville pour leur permettre de mettre un pied à l'étrier et à nos aînés pour disposer de nouveaux services.

Huit axes composent ce plan :

- des services publics encore plus proches, accessibles et efficaces ;
- l'accès aux droits renforcé ;
- la lutte contre la fracture numérique ;
- l'accès à une alimentation digne ;
- la lutte contre les inégalités sociales et écologiques ;
- la lutte contre le sans-abrisme, faciliter le maintien dans le logement ;
- l'insertion de nos jeunes ;
- prendre soin de nos aînés.

Je ne peux ici vous faire état de toutes les mesures concrètes qui composent ce plan, vous les découvrirez dans le document remis sur table, mais permettez-moi d'en citer quelques-unes :

- Mise en place d'un Chèque d'Accompagnement Personnalisé d'urgence pour l'alimentation et l'énergie ;
- mise en place des permanences hors les murs des travailleurs sociaux ;
- création d'une Commission Recours Ultime pour éviter les expulsions ;
- proposition de formations et d'aides pour la recherche d'emploi ;
- développement des jardins partagés dans les quartiers ;
- déploiement de la mutuelle communale lommoise ;
- une aide pour les tickets de transport Ilévia ;
- une prime vélo et accessoires avec une aide supplémentaire octroyée aux foyers bénéficiaires du RSA ;
- mise en place d'un logement d'urgence,

sont des actes parmi d'autres que je vous invite à découvrir.

Voilà, mes chers collègues, Monsieur le Maire, la direction que nous prenons pour les Lommoises et les Lommois ; c'est ça aussi la politique : c'est protéger, aider, soutenir et accompagner.

Pour conclure, ce plan, conçu avec les services et les partenaires associatifs, nous engage. Il sera suivi par une équipe dédiée, en lien bien évidemment étroit avec notre Centre communal d'action sociale. Je veux ici remercier toutes celles et ceux qui ont pris part à ce travail dont je suis aujourd'hui le porte-voix et largement le défendant.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup, Monsieur DOUICHI. Je reviendrai sur vos propos tout à l'heure.

J'ai trois demandes d'intervention : Monsieur BECHROURI, Madame GRASSELLI et Madame LEFEBVRE, forcément.

**M. BECHROURI.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout d'abord, nous vous remercions et nous remercions l'équipe du CCAS pour le travail qui a été réalisé, d'autant qu'à la lecture, il nous semble que les orientations de ce plan vont dans le bon sens ; on est dans une Ville de gauche, cela se sent, c'est écrit, donc cela fait du bien...

**M. LE MAIRE (hors micro).**- Il n'y a pas trop de surprises pour l'instant.

**M. BECHROURI.**- Oui...

Après, vous disiez tout à l'heure que des gens viennent à Lomme pour l'offre éducative ; je pense qu'il vaut mieux être pauvre à Lomme que dans d'autres villes de la métropole.

Néanmoins, il nous semble qu'il manque une partie importante dans ce plan ; sur le fond, il y a ce qu'il faut, mais en termes de gouvernance, il y a sans doute des choses à préciser, et il nous semblerait intéressant de prévoir dès maintenant une instance et une méthode de suivi et d'évaluation des objectifs poursuivis. Cette instance inclurait non seulement des professionnels du social, des élus, mais aussi des Lommois, des Lommoises accueillis, soit dans les EVS, soit dans les CCAS, ou des bénévoles actifs sur différents axes du plan. Ce travail d'évaluation et de suivi aurait pour principales fonctions :

- d'interroger le niveau d'avancement des différents axes du plan et les éventuelles difficultés de mise en œuvre ;

- d'inclure chemin faisant des problématiques sociales naissantes pour les Lommoises et les Lommois et y apporter des solutions ;
- d'ajuster les projets en cours au regard de l'évolution de la situation socio-économique locale ou nationale ;
- j'ajouterai un quatrième point, que je n'avais pas noté : de couper l'herbe sous le pied de ceux qui disent que le social, ce n'est que de la dépense et que cela ne sert à rien ; c'est aussi montrer que le social, c'est de l'investissement dans l'humain.

Il y a donc un vrai intérêt à mettre en place cette instance d'évaluation.

Nous voterons, bien entendu, cette délibération, mais il nous semble qu'il serait intéressant d'inclure aussi des modalités de gouvernance d'évaluation et de suivi tout au long du déroulement de ce plan ambitieux.

**M. LE MAIRE.**- Merci de cette proposition, Monsieur BECHROURI.

Je passe la parole à Madame GRASELLI.

**Mme GRASELLI.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

La pauvreté touche en France au moins 10 millions de nos concitoyens. La précarité sociale et écologique s'accroît, particulièrement depuis la crise sanitaire, l'accélération du réchauffement climatique et la forte inflation.

18 % des ménages vivent continuellement à découvert et 31 % des Françaises et des Français sautent des repas par manque de moyens. Les femmes, les jeunes et les étudiants sont particulièrement touchés.

Quand le nouveau Premier ministre se contente d'illusoires déclarations d'intention, la réalité est que le chômage reste massif et que le travail ne paie pas assez. Cinq millions de personnes sont privées totalement ou partiellement d'emploi et deux millions de personnes qui travaillent en France sont pauvres.

Quant à la promesse de 2017 d'Emmanuel MACRON : « plus aucun SDF dans la rue d'ici un an », elle n'a pas été tenue, le nombre de familles à la rue explose. Le droit au logement est un droit universel, reconnu par notre Constitution, et pourtant, notre pays compte aujourd'hui quatre millions de personnes mal logées. La part des dépenses de logement dans le budget des ménages était de 17 % en 1984 contre près de 25 % aujourd'hui, et l'effort financier augmente évidemment en proportion inverse des revenus du ménage.

Liée à cela, la forte inflation de ces derniers mois conduit à une paupérisation accélérée et massive de la société française. La population aspire à l'indépendance économique, à vivre dignement de son travail, se loger, se déplacer et se soigner dans de bonnes conditions, à bénéficier de services publics de qualité.

L'heure est à un plan d'urgence contre l'inflation avec des mesures fortes :

- blocage des prix, en particulier de l'alimentation et de l'électricité ;
- sortie des logiques du marché européen de l'énergie ;
- indexation des salaires sur l'inflation et augmentation des salaires et des retraites.

L'heure est à engager la construction d'une société nouvelle, une société dans laquelle tous les âges de la vie sont sécurisés, où le travail est respecté, valorisé, où le temps libre est développé, les droits fondamentaux garantis, une société où les richesses, les savoirs et les pouvoirs sont partagés.

Ainsi, une réponse ambitieuse à la pauvreté passe par quatre leviers :

- une politique de l'emploi et de formation permettant à toutes et à tous d'accéder à une profession valorisante ;
- la promotion et le développement sur l'ensemble du territoire de services publics ;
- une politique familiale à la hauteur des besoins, afin de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, sans sacrifice financier ;
- une conditionnalité écologique et sociale de toutes les aides publiques aux entreprises et aux banques.

Au regard de l'actualité politique, le Parti Communiste Français avait l'espoir de la mise en place d'un gouvernement de gauche et de pouvoir annoncer qu'à la rentrée, des mesures concrètes pour les salaires, les retraites, les services publics seront annoncées. Malheureusement, MACRON n'a pas souhaité retenir le résultat des urnes.

Dans ce contexte national de crise sociale et économique, la Ville de Lomme réaffirme son engagement envers la justice sociale et les solidarités. Nous mettons en œuvre un plan ambitieux visant à garantir que chaque Lommois, quelle que soit sa situation, puisse participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle de notre territoire. La lutte contre les exclusions et les inégalités constitue l'un des piliers fondamentaux de la politique de notre Ville.

Pour ces raisons, le groupe Communistes, Républicains et Citoyens votera cette délibération.

Merci de votre écoute.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame GRASSELLI.

Je passe la parole à Madame LEFEBVRE pour terminer les prises de parole sur cette délibération.

**Mme LEFEBVRE.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Ce plan pour la justice sociale et les solidarités, on l'a dit, s'adresse à l'ensemble des Lommois, avec une attention particulière envers les habitants pauvres, précaires, fragiles, éloignés des institutions. Ce plan s'appuie sur une analyse des besoins sociaux, l'ABS, qui nous a été présentée par Aurélie, commandée par la Ville et qui a permis de dresser une photographie précise des réalités sociales.

Notre politique de solidarité, d'inclusion et de justice sociale est déjà menée à Lomme, et depuis très longtemps. Monsieur le Maire l'a dit plusieurs fois : c'est dans notre ADN.

Nos actions au quotidien sont devenues évidentes, voire sont entrées dans la normalité, et pourtant... Les personnes en grande difficulté sont de plus en plus concernées par des manquements : les manquements de notre gouvernement. Combien d'attente pour un dû versé avec de plus en plus de retard ? Retard de la CPAM, retard de la CAF, retard de la Carsat, et que font ces personnes pour survivre ? Elles se tournent vers le CCAS. Nous sommes présents à tous niveaux : pour les jeunes, pour les aînés, pour les soins, pour l'alimentation saine, pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, pour lutter contre l'isolement, lutter contre le sans-abrisme, etc., etc., etc.

Faut-il limiter notre investissement ? La réponse est « non », évidemment.

Ce plan, qui détaille les objectifs visés et le comment faire pour chaque action concrète, va devenir notre priorité. Hors de question de le coincer dans un tiroir ! C'est un outil de travail qui va évoluer au fil du temps.

Nous avons un devoir d'exemplarité envers nos concitoyens. Il ne s'agit pas seulement de dire, d'écrire, mais d'agir au quotidien. Ce plan va nous y aider par sa structure, le fait simplement qu'il ait été conçu en collaboration avec les agents qui travaillent tous les jours aux côtés des habitants, mais aussi des associations et des différents acteurs du territoire de Lomme.

Notre objectif est ambitieux, il couvre la période 2024 à 2032 et dans ce contexte actuel de crise sociale et économique, mais nous sommes convaincus de sa réussite.

C'est pour cela que le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera pour cette délibération.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci à chacun de vos propos, avec des tonalités un peu différentes, mais c'est bien normal, et complémentaires.

Merci, Valéria, de ce programme, qui en rappelle d'autres, d'hier mais peut-être aussi d'aujourd'hui et de demain. Merci, évidemment, Bouchta, pour les mots qui ont été les vôtres, notamment sur ce rappel à la dignité et à une forme d'humanisme qui, ce soir, est presque consensuelle – je ne sais pas pourquoi, mais c'est très bien, tant mieux –, avec ce rappel vraiment très important d'un plan qu'on souhaitait, non pas pour le créer parce qu'il n'existait pas, quoi que, mais parce qu'il nous paraissait aujourd'hui important de prendre en compte des hommes et des femmes qui, effectivement, souffrent, sont parfois visibles ou pas, visibles ou non, on le sait. C'est vrai dans tous les quartiers, peut-être un peu moins dans les quartiers dits « plus défavorisés » ; tout à l'heure, Aurélie AVRIL a esquissé la carte d'une ville qui fonctionne en unité, mais aussi un peu différemment, parce qu'il y a aussi un poids, une identité, une sociologie dans nos quartiers qui n'est pas tout à fait la même lorsqu'on habite Délivrance ou Bourg de Mitterie, évidemment de Mont-à-Camp et du Marais, et à l'intérieur même du Marais, on voit bien, parfois, les lignes de fracture se faire, se dessiner, nous avons souvent cette discussion entre nous, chers amis Écologistes, mais aussi les autres, pour dire et faire qu'on doit porter attention aux bouleversements, aux changements, à la manière dont les uns disparaissent, parce qu'ils mutent, ils partent, ils meurent, malheureusement, c'est la vie, sans jeu de mots, et on voit une population renouvelée, avec d'autres aspirations, d'autres besoins, des contradictions, etc., et il reste après l'épreuve des faits.

L'épreuve des faits, c'est l'Analyse des besoins sociaux, qui vaut aujourd'hui, mais qui vaudra demain à être réactualisée et interrogée pour voir si tout cela a un peu évolué. Après, on le sent, il suffit de vivre dans nos rues, de regarder comment les gens vivent, comment ils parlent, comment ils agissent, comment ils sont vêtus, comment ils arrivent au marché avec le cabas plein ou non... Je ne veux pas faire œuvre de misérabilisme, ce n'est pas du tout le propos.

On en revient, là encore, aux faits. Tout à l'heure, Bouchta DOUICHI est revenu sur les dispositions très particulières, pragmatiques, qu'on a souhaitées depuis 2022, en nouveauté, là encore, de ce mandat : cette délégation d'urgence que j'ai confiée à Cécile MESANS ; elle n'est pas là, mais Cécile a cette délégation d'hébergement d'urgence parce qu'il était utile de la créer, et à l'heure où je vous parle, l'appartement que nous avons pris en lien avec Vilogia est aujourd'hui utilisé pour une famille qui est hébergée en extrême urgence et nous avons statué pour pouvoir l'accueillir et la soutenir, en lien aussi avec le CCAS, chère Claudie.

C'est, tout à l'heure, l'évocation de la Commission Recours Ultime. Je signe ou je vois, je vise sur mon bureau de Maire, ce n'est pas toujours agréable, les informations d'expulsions à venir, avec celles et ceux qui doivent de l'argent, pas forcément, d'ailleurs, des sommes mirobolantes, on peut s'apercevoir que les demandes d'expulsion se font à quelques centaines ou quelques milliers d'euros, ce ne sont pas toujours des sommes indécentes qui sont dues, avec des bailleurs sociaux qui peuvent jouer le jeu ou pas, cela dépend des bailleurs sociaux. Cette création de la Commission Recours Ultime est intéressante ; on l'a éprouvée ailleurs avec succès.

J'évoquerai aussi la délégation de Martine PONCHANT, parce que, ce n'est pas une petite nouvelle, mais tu es arrivée un peu après et tu as accepté cette délégation à l'accès aux droits, formule un peu heureuse, développer l'accès aux

droits ; c'est un peu le fil conducteur du Conseil : l'accès aux droits, pour faire que, évidemment, on peut être différent, on peut être malade, on peut être étranger, mais on a aussi des devoirs et des droits qu'on doit valider. Les chiffres qu'on a obtenus dans l'ABS sont assez significatifs et évocateurs des chiffres nationaux.

Vous le savez, je le dis souvent en Conseil départemental lorsque le Président POIRET m'écoute, pas tous les jours, le non-accès aux droits sur le RSA et le non-recours est de 30 % et plus de 40 % sur la prime d'activité ; évidemment, à l'échelle de la ville, je peux vous le dire, un certain nombre de Lommois et de Lommoises qui sont concernés, notamment dans les quartiers les plus en difficulté, et la difficulté est d'aller les chercher. Nous ne l'avons pas obtenu, parce que nous n'avons pas été candidats, parce qu'il fallait monter un dossier et que c'était un peu court, mais la Ville de Lille s'est penchée sur cette question et le quartier de Wazemmes bénéficie du dispositif de l'État expérimental sur la question du territoire zéro non-recours aux droits et j'ai eu quelques discussions avec Arnaud DESLANDES notamment pour pouvoir essaimer, j'espère, demain, de manière efficace sur la Ville de Lomme, même si on a commencé, peut-être de manière un peu inefficace, à aller repérer les ayants droit.

Je ne serai pas plus long.

Je remercie vraiment les trois intervenants et éventuellement même les élus qui s'appêtent à voter cette délibération en conscience, mais je vous demande, évidemment, de la voter au nom des Lommoises et des Lommois.

Qui vote cette délibération ?

*(La délibération 2024/105 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie vivement.

#### **2024/106 DISPOSITIF "TOUS EN VACANCES !" - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LILLE ET CAMPINGS.COM**

**M. LE MAIRE.-** Monsieur DOUICHI : dispositif « Tous en Vacances ! » ; cela aurait pu être la transition heureuse aussi de ce que vous venez de dire.

**M. DOUICHI.-** Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, Monsieur le Maire, c'est le renouvellement d'une convention de partenariat de la Ville de Lille et de « Campings.com ».

Afin de permettre au plus grand nombre de partir en vacances, ce dispositif offre des propositions avec des partenaires. Pour en bénéficier, chaque Lillois, Hellemmois ou Lommois peut déposer un dossier au sein du service concerné afin de vérifier son éligibilité sur critères de ressources.

Ce dispositif est valable tout au long de l'année, pour la période estivale, mais également pour l'ensemble des vacances scolaires de l'année.

Pendant les vacances scolaires, la priorité est donnée aux personnes voyageant avec des enfants scolarisés.

Pour information, Monsieur le Maire, mes chers collègues, en 2023, 9 familles lommoises ont effectué un séjour, dont 14 adultes et 14 enfants, 5 couples avec enfant, 3 familles monoparentales et une personne seule.

Comme vous le savez, l'inclusion et l'accès aux vacances pour tous demeurent des problématiques insuffisamment prises en compte dans les stratégies touristiques. Ces publics qui ne partent pas sont principalement des personnes aux revenus modestes, voire pauvres, mais également des personnes isolées, voire des personnes en manque d'autonomie.

Pour poursuivre cette belle initiative, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- APPROUVER les termes de cette convention ;
- AUTORISER Madame le Maire ou l'élu délégué à signer ladite convention.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Très bien.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur LEMIERE.

**M. LEMIERE.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les vacances, ce n'est pas un luxe, c'est un droit acquis en 1936. Aujourd'hui, 40 % des Français ne partent jamais en vacances. Aujourd'hui, un enfant sur trois ne part pas en vacances. Ce chiffre montre l'étendue de la fracture sociale qui ne fait que s'aggraver au fil des ans.

Avec la montée de la précarité, les inégalités se creusent. Les vacances, qui étaient déjà inaccessibles pour les personnes en situation précaire, le deviennent aussi pour un grand nombre de travailleurs.

On le sait, les facteurs déterminants du départ en vacances sont : le pouvoir d'achat, le niveau des salaires, la stabilité de l'emploi. Le coût des transports et de l'hébergement constitue aussi un frein important.

La première mesure à prendre serait donc, avant tout, d'augmenter les salaires.

Les vacances permettent un temps d'évasion, d'émancipation, de découverte et de retrouvailles. Elles sont également un réel vecteur d'éducation populaire.

Pour ces raisons, l'accès aux vacances est vital, c'est une pause dans un quotidien difficile, qui permet de resserrer les liens familiaux, de renouer les liens sociaux. Mettre en place une politique publique du droit aux vacances pour les enfants et plus largement pour l'ensemble de la population, c'est contribuer à la cohésion sociale. Le droit aux vacances est loin d'être une question futile, dérisoire ; il revêt aujourd'hui une urgence sociale et politique.

Le PCF soutient toutes les initiatives locales permettant au plus grand nombre de partir en vacances. Il est donc évident, et vous n'en serez pas surpris, que nous approuvons les mesures proposées dans cette délibération.

Le groupe Communistes, Républicains et Citoyens votera cette délibération.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur LEMIERE.

Je passe au vote pour cette délibération.

Qui souhaite voter celle-ci ?

*(La délibération 2024/106 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

**2024/107 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG HAUTS-DE-FRANCE-NORMANDIE (EFS HFNO) ET LA VILLE**

**M. LE MAIRE.**- Monsieur LEMIERE, vous avez la main sur la convention de partenariat entre l'Établissement Français du Sang Hauts-de-France-Normandie et la Ville.

**M. LEMIERE.**- Merci, Monsieur le Maire.

L'objectif de cette délibération est la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Lille, ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes et l'Établissement Français du Sang Hauts-de-France.

Dans le cadre de leur politique sociale, les Villes apportent leur soutien aux structures qui tendent à améliorer l'accès et l'accompagnement des personnes vers leurs droits, la prévention et les soins.

La Ville souhaite étendre son partenariat avec l'Établissement Français du Sang.

Le don du sang relève en France de principes éthiques forts et intangibles inscrits dans la loi française.

Facteur de lien social, le don est un acte de solidarité citoyenne.

L'Établissement Français du Sang a pour mission d'assurer l'autosuffisance en produits sanguins sur le territoire national. Pour remplir sa mission, l'EFS doit s'associer aux acteurs locaux, aussi bien associatifs qu'institutionnels, pour rechercher et fidéliser des donateurs de sang bénévoles.

Par cette convention, la Ville devient commune partenaire du don du sang, elle s'engage à soutenir l'EFS dans sa mission de collecte des dons de sang sur son territoire et de recrutement des donateurs volontaires de moelle osseuse.

La Ville s'engage précisément pour la sensibilisation au don du sang et pour l'organisation de sa collecte.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la signature de la convention entre l'Établissement Français du Sang Hauts-de-France et la Ville.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur LEMIERE, de cette proposition importante, que nous allons certainement soutenir, d'ailleurs.

Je passe au vote pour la confirmer.

Qui vote pour ?

*(La délibération 2024/107 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

**2024/108 COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « VIVRE LA VILLE » 2020-2026 – MODIFICATION DE SA COMPOSITION**

**M. LE MAIRE.**- Encore vous, ce n'est pas un reproche : Commission extra-municipale « Vivre la Ville » ; que se passe-t-il ?

**M. LEMIERE.**- La Commission extra-municipale « Vivre la Ville » a été créée en janvier 2015 afin de contribuer à placer les personnes en situation de handicap au cœur des missions de services publics locaux.

Elle comprend un collège de 9 élus du Conseil communal et un collège de 10 personnalités représentant la société civile.

Il nous est proposé aujourd'hui de modifier la composition du collège d'élus de la Commission extra-municipale « Vivre la Ville » en y intégrant Monsieur Bouchta DOUICHI en remplacement de Madame Muriel SERGHERAERT.

Il est donc demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- ARRÊTER comme suit la nouvelle composition du collège de 9 élus du Conseil communal de la Commission extra-municipale « Vivre la Ville » :
  - cinq élus du groupe « Socialistes, Écologistes et Citoyens » :
    - Bouchta DOUICHI,
    - Marie-Pierre SEGOND,
    - Anne LEDUC,
    - Cédric BERLEMONT,
    - Martine PONCHANT ;
  - une élue du « Groupe des élus écologistes » : Claire ZYTKA-TARANTO ;
  - une élue du groupe « Faire Respirer L'homme » : Catherine DE RUYTER ;
  - un élu du « Groupe des élus Communistes, Républicains et Citoyens » : moi-même, Philippe LEMIERE ;
  - un élu de la liste « Union rassemblement National et Indépendants » : Maxime MOULIN.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- ACTER cette modification.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci de cette proposition de façon utile et obligatoire.

Je passe au vote.

Qui vote pour ?

*(La délibération 2024/108 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci beaucoup.

**2024/109 DECISION MODIFICATIVE N°2**

**M. LE MAIRE.**- Madame LEFEBVRE, sur la décision modificative, je vous laisse la parole.

**Mme LEFEBVRE.**- Merci, Monsieur le Maire.

Décision modificative n° 2. Je vous la présente en vous rappelant, comme je le dis à chaque fois, qu'elle vient corriger nos prévisions budgétaires, mais ne modifie en rien ni les projets ni le budget.

Vous avez pu constater dans la délibération, en fonctionnement :

- des avoirs qui viennent régulariser des factures payées en 2023 pour un montant de 206 330 € ;
- une reprise de rattachements – c'est très comptable – qui ne seront pas utilisés pour un montant de 106 038 € ;
- enfin, la réouverture de la piscine en janvier 2025 qui permet d'ajuster une nouvelle fois à la baisse les crédits pour la consommation de chauffage, même si la piscine sera, bien entendu, chauffée quelque temps avant la réouverture – il vaut mieux quand même, sinon on aurait un peu froid !

Cet ajustement et l'inscription de recettes permettent ainsi de diminuer la part de dotation versée par la Ville de Lille de 340 000 € ; vous le voyez aussi dans cette DM. Le compte administratif qui vous avait été présenté en juin dernier a témoigné de la bonne gestion de nos dépenses malgré un contexte difficile et cela nous permet aujourd'hui de restituer cette aide exceptionnelle à la Ville de Lille en toute transparence et ainsi conforter nos relations financières entre nos Communes associées.

Le montant total du budget de la Ville de Lomme pour 2024 s'élève donc, après cette décision modificative, à 10 472 223 € en fonction.

En investissement, enfin, pour votre information, cette décision permet juste des ajustements entre chapitres budgétaires, n'entraîne aucune modification de montant des enveloppes. Cette enveloppe reste donc à 11 823 550 € depuis les modifications du budget supplémentaire.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup, Madame LEFEBVRE.

Je passe au vote, puisqu'il n'y a pas de demande de parole.

Qui vote cette décision modificative ?

*(La délibération 2024/109 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

**2024/110 ADOPTION DE TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE STATIONNEMENT DE VEHICULES EN AUTOPARTAGE EN BOUCLE AVEC STATION ET EN LIBRE-SERVICE INTEGRAL "FREE FLOATING"**

**M. LE MAIRE.**- Madame LEFEBVRE : adoption de tarifs d'occupation du domaine public pour le stationnement de véhicules en autopartage en boucle avec station et en libre-service intégral « *free floating* ».

**Mme LEFEBVRE.**- Une délibération qui va déterminer le tarif d'occupation du domaine public sur la commune de Lomme pour les opérateurs d'autopartage en boucle avec station ou libre-service intégral « *free floating* » qui ont été labellisés par le Conseil de la Métropole par délibération en juin 2021.

L'autopartage en boucle concerne quatre emplacements spécifiques clairement identifiés et le *free floating* est diffus dans la ville.

Compte tenu des effets bénéfiques de l'autopartage dans la politique de mobilité, il convient que le tarif proposé ne soit pas dissuasif à la mise en œuvre de cette solution.

Il est donc proposé de fixer le montant de cette redevance à 25 € par véhicule et par mois, soit 300 € par véhicule et par an.

Je vous demande d'adopter cette délibération, s'il vous plaît.

**M. LE MAIRE.**- Oui, mais il y aura deux demandes d'intervention : d'abord, Monsieur GROSSE, et Madame MORELLI dans la foulée.

**M. GROSSE.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Bien évidemment, nous n'avons pas de remarque particulière sur cette délibération, mais nous souhaitons appeler votre attention sur, non pas l'autopartage, mais le vélo partage, les vélos en libre-service, dont certains habitants nous disent que le stationnement pose problème, parce qu'il est un peu anarchique dans certains quartiers.

Nous aimerions savoir si, par rapport au développement de ces nouvelles mobilités, qui sont vraiment une bonne chose, je pense, notamment pour Lomme en TransitionS, on peut éventuellement voir comment améliorer les choses, peut-être en plaçant des arceaux ou des choses plus structurantes pour permettre le stationnement des vélos sur l'espace public.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- D'accord, merci.

Madame MORELLI.

**Mme MORELLI.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Au-delà des gains économiques et du maintien en forme, la réduction de l'utilisation de la voiture dans notre ville est surtout un enjeu de santé publique qui nous concerne tous et toutes pour réduire la pollution de l'air.

Voici des chiffres issus d'une étude de l'Institut Pasteur de Lille qui sont assez terrifiants :

- 12 % de l'ensemble des décès mondiaux y sont associés, la pollution de l'air a des impacts sur tout et tout le monde ;
- l'OMS estime que 36 % des cancers du poumon sont liés à la pollution, 35 % des insuffisances respiratoires chroniques, 34 % des AVC, 27 % des maladies cardiaques ;
- encore plus effrayant, aujourd'hui, l'OMS affirme que 90 % de la population urbaine ne respire pas un air sain.

Nous sommes tous concernés. La pollution environnementale est la principale cause de décès par cancer, soit 31 000 morts par an en France. Les pics de pollution augmentent les consultations en urgence et les admissions hospitalières et la mortalité chez les malades atteints d'infection cardiorespiratoire chronique et sont associés à une diminution de la fonction ventilatoire chez l'enfant. Ils réduisent l'espérance de vie de chacune et chacun d'entre nous.

C'est pourquoi, toutes et tous, nous devons, dès que possible, éviter d'utiliser notre voiture, opter pour le vélo, les transports en commun, la marche, et pour aider dans ce mouvement, la Commune se doit également d'offrir le plus d'alternatives possibles, simples, peu onéreuses. L'autopartage est l'une de ces solutions, notamment lorsque l'on sait qu'une voiture passe 95 % de son temps en stationnement, que l'on connaît les coûts prohibitifs des assurances et de l'entretien.

Comme pour l'offre complémentaire stations V'Lille et vélos en libre-service, il faut encourager toutes les formes d'autopartage, à la fois la location via Citiz et, par la suite, des locations en libre-service intégral avec un stationnement diffus sur la ville ; c'est une solution qui a fait ses preuves en Allemagne.

C'est pourquoi notre groupe votera cette délibération.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame MORELLI.

Si j'étais taquin, je répondrais à Monsieur GROSSE en disant que j'ai vu sur les réseaux sociaux, dans une ville qui n'est pas très loin d'ici, vraiment pas très loin d'ici, qu'un petit débat s'était engagé sur cette question de l'anarchie des vélos présents dans cette ville, sympathique d'ailleurs, rive droite, qui occasionnent aussi un peu de soucis aux riverains – on en parlait avec Monsieur GRILLET à table au moment du déjeuner –, avec notamment aussi les trottinettes électriques que nous avons refusées.

Je note votre remarque.

Je vois des choses, mais elles me paraissent un peu plus sereines qu'ailleurs. J'ai pu le tester dans des villes françaises et même étrangères, à Londres notamment, où on a l'impression que c'est l'anarchie à tous les étages sur cette question, et pas simplement sur les vélos et les trottinettes.

Je retiens votre remarque et on fera un petit point lorsqu'on le pourra avec Maud de REKENEIRE, qui est notre chargée de mission sur les pratiques vélo ou mobilités, sur la complémentarité ou non avec V'Lille ; c'est l'objet des discussions internes à cette ville qui n'est pas très loin, rive droite, mais on aura peut-être le même sujet à un moment donné. On regardera.

Merci beaucoup.

Je passe au vote.

Qui vote pour ?

*(La délibération 2024/110 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci.

**2024/111 OCTROI DES AIDES HABITAT DURABLE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET FAÇADES**

**M. LE MAIRE.**- Claudie LEFEBVRE : octroi des aides habitat durable, s'il vous plaît.

**Mme LEFEBVRE.**- Une délibération classique, que je vous présente pratiquement à chaque Conseil, pour attribuer et autoriser des aides à la rénovation énergétique et des primes spécifiques.

Aujourd'hui, on vous demande d'autoriser l'attribution et le paiement de :

- 18 166 € pour des aides à la transition écologique de l'habitat ;
- et 2 205 € pour des primes au ravalement de façade.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup.

Je passe au vote.

Qui voter pour cette délibération ?

*(La délibération 2024/111 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

**2024/112 TRAVAUX D'URGENCE DE L'EGLISE NOTRE DAME DE LA VISITATION - FONDS DE CONCOURS DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) - CONVENTION ENTRE LA MEL ET LA VILLE**

**M. LE MAIRE.**- Chère Claudie : travaux d'urgence de l'église Notre Dame de la Visitation.

**Mme LEFEBVRE.**- Notre église du Bourg !

Lors de la séance du 19 avril 2024, la MEL a décidé d'allouer un fonds de concours pour le projet de réhabilitation et d'investissement sur cette église ; bien entendu, c'est un montant bien inférieur au montant des travaux.

Pour autant, je vous demande d'approuver cette convention qui nous permettra de recevoir 153 934,11 € de la MEL.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup.

J'ai une demande d'intervention de Madame BLAS.

**Mme BLAS.**- Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Lomme n'est pas faite que de constructions neuves ou récentes, elle est également dotée d'un patrimoine remarquable tel que la cité-jardin de la Délivrance, mais le cœur historique de notre ville, au Bourg, est tout aussi remarquable. Je pense précisément à l'église Notre Dame de la Visitation, patrimoine communal, point culminant du quartier malgré sa particularité de ne pas avoir de flèche, qui est présente ici depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Détruite durant le premier conflit mondial, elle fut reconstruite, mais elle subit depuis plusieurs années les attaques du temps.

Cette église est fermée depuis maintenant trois ans, suite à une inspection en juin 2021 qui a révélé des désordres importants au niveau de la structure de la charpente qui menaçait de s'effondrer. La mise en place d'un étaielement d'urgence a alors été décidée par la Ville et prise en charge intégralement pour un coût de 200 000 €.

Depuis, des bureaux d'études ont été missionnés et ont dévoilé toute l'ampleur des travaux à réaliser, colossaux. Un chiffre est ainsi aujourd'hui établi à plus de 4 M€, montant particulièrement important, et la Ville de Lomme ne saurait à elle seule faire face à ce coût.

Aussi, les services municipaux, en premier lieu Valérie DURIEZ, mènent actuellement un travail de recherche de subventions auprès de tous les partenaires institutionnels, mais aussi auprès d'éventuels partenaires plus spécifiques, comme la Fondation du patrimoine. La Ville a ainsi obtenu récemment une aide de la Métropole européenne de Lille de 154 000 € dans le cadre du plan de soutien à l'investissement des projets de préservation du patrimoine architectural et historique sur le territoire de la MEL.

Monsieur le Maire, vous êtes en contact régulier avec la paroisse et l'avez rencontrée dernièrement afin de présenter à ses membres les avancées du dossier.

Dès ce mois d'octobre, près de 35 000 € seront à nouveau investis par la Ville. Cet investissement correspond à la réfection d'une terrasse, d'une cage d'escalier et d'abat-sons, ainsi que la réparation des fuites et le nettoyage des chenaux ; l'étanchéité du clocher sera également réalisée.

Ce projet de réhabilitation totale sera inscrit dans le cadre du prochain plan pluriannuel d'investissements de la Ville de Lomme : celui de 2026-2032.

Ne nous y trompons pas, en plus de remettre en état un bâtiment exceptionnel agressé par le temps, la municipalité, Monsieur le Maire, porte aussi la volonté de donner une seconde vie au quartier du Bourg, quartier historique, quartier commerçant. À travers les travaux engagés depuis ce début de semaine dans le cadre du projet Vélo+, c'est le quartier du Bourg et le parvis de son église qui vont être requalifiés, réhabilités. Dans 10 mois, au pied de l'église, nous trouverons alors un espace apaisé, arboré, végétalisé et autour duquel circuleront certainement moins de véhicules, qui ont aussi, de par la pollution émise, contribué à dégrader l'église et, au-delà, nos bâtiments chargés d'histoire.

C'est pourquoi le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera favorablement la délibération.

**M. LE MAIRE.**- Ce n'était pas une bonne nouvelle que la toiture de l'église ait subi les assauts du temps et qu'avec cette vérification il y a maintenant presque trois ans, on se soit aperçu qu'il y avait un danger, donc qu'il fallait la mettre en sécurité. Je ne répète pas ce que vient de dire Delphine BLAS, puisque c'est un débat que nous aurons dans quelques mois, peut-être un peu plus, sur la réhabilitation de l'église, mais, évidemment, on connaît aujourd'hui la nature des travaux, la quantité des travaux, la somme qu'il faudrait pour pouvoir la rénover et la remettre en état, mais on connaît aussi, au-delà des appétits normaux, la communauté paroissiale, Monsieur le curé, charmant ô possible, des besoins qu'ils ont d'entrer dans les églises de Lomme, la nécessité aussi de voir demain le fonctionnement au regard des investissements du site, mais ils y sont prêts ; la conversation a été tout à fait calme, comme d'habitude, et apaisée avec la communauté, notamment sur des usages qui ne seraient pas simplement culturels dans l'église, par exemple ; à voir.

Évidemment, c'est, en termes d'investissement, une difficulté supplémentaire, puisque tout à l'heure, j'évoquais les chiffres : 12 M€ pour la salle de spectacle, 5 M€ pour la Maison des enfants, 3,5 M€ pour les Tisserands, la Maison de l'habitat durable dont on vous présentera dans quelque temps les premiers efforts, cher Jean-Christophe, notamment l'étude de faisabilité, qui demandera aussi quelques investissements, au moins 3 M€, 4 M€ pour l'église, et j'en passe, donc à un moment donné, il faudra faire des choix et on en revient aussi à la question du glissement des calendriers, parce qu'on ne peut pas faire tout en même temps et, parfois, ce n'est pas qu'une question financière ; on peut avoir

l'argent et avoir des difficultés à faire, parce que les marchés publics, les Commissions, le poids administratif, les CAO, etc.

Je n'en dis pas plus, Delphine a évoqué tout cela parfaitement, nous en reparlerons donc en temps utile. Pour l'instant, vous avez bien compris que la cellule dédiée autour de Valérie DURIEZ est mobilisée pour aller capter partout, de l'Europe jusqu'au local – s'il faut aller jusqu'à Mars, on ira jusqu'à Mars –, des subventions, on va aller les capter sur ce dossier et sur les autres ; évidemment, cela soulagera nos finances et nos investissements à toutes les échelles.

On va voter.

Qui vote pour cette délibération ?

*(La délibération 2024/112 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci.

**2024/113 VEHICULES ET MATERIELS MUNICIPAUX - DEMANDE A L'ÉTAT DE PROCEDER A LEUR ALIENATION AVEC PUBLICITE ET CONCURRENCE**

**M. LE MAIRE.**- Je te rends la parole, chère Claudie, pour ta dernière présentation.

**Mme LEFEBVRE.**- Je reprends la parole pour la dernière délibération pour moi, qui concerne une vente aux enchères de biens divers que la Ville souhaite faire, des biens dont elle n'a plus l'utilité, qui sont devenus obsolètes, et dont la liste a été fournie avec la délibération ; cela va de véhicules qui datent de 2002, en passant par une tondeuse autoportée, une remorque Atnor... bref, vous avez eu la liste, on en a parlé en Commission.

Je vous demande par cette délibération l'autorisation de cette vente par le Commissariat aux Ventes des Domaines de Lille.

**M. LE MAIRE.**- Très bien.

Qui vote pour ?

*(La délibération 2024/113 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci.

**2024/114 DEMOCRATIE PARTICIPATIVE LOMMOISE - ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS DU CONSEIL DES ENFANTS ET DE LA TROISIEME EDITION DU BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE LOMME**

**M. LE MAIRE.**- Monsieur GRILLET : démocratie participative lommoise – adoption des règlements intérieurs.

**M. GRILLET.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

En juin dernier, nous avons adopté la création d'un Conseil Lommois des Enfants, ainsi que la troisième édition du Budget Participatif de notre Ville.

Il est donc demandé cette fois-ci au Conseil d'adopter à la fois le règlement intérieur du Conseil Lommois des Enfants, mais aussi le règlement intérieur de la troisième édition de ce Budget Participatif.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de la délibération, mais quand même souligner quelques éléments importants à mon sens.

D'abord, sur l'objectif de ce Conseil des Enfants, le Conseil des Enfants de Lomme a pour objectifs de contribuer à la formation des enfants lommois dans leur parcours citoyen, permettre à l'enfant de connaître et d'exercer ses droits, ainsi que de prendre conscience de ses devoirs et de ses responsabilités, permettre le dialogue entre les membres du Conseil communal de Lomme et les enfants élus, et développer le pouvoir d'agir des enfants dans le cadre d'une ville à hauteur d'enfant, un dispositif cher à notre amie Delphine BLAS.

Sur la composition, les candidatures et les élections, ce dispositif concerne les enfants des classes CM1 et CM2.

Je vous précise tout de suite que nous avons modifié la délibération initiale suite au débat que nous avons eu lors de la Commission, où Monsieur GROSSE nous a fait effectivement une remarque sur le fait que nous n'avions pas intégré les écoles privées de Lomme. Suite à ce débat très serein – je le précise par ailleurs –, nous avons effectivement trouvé que cette proposition était juste, judicieuse, et par conséquent, nous avons intégré les écoles privées dans ce dispositif, ce qui fait que nous passons de 16 sièges à 22 sièges en intégrant les 3 écoles privées du primaire à Lomme.

Ces élections auront lieu par renouvellement total au sein de toutes les écoles tous les deux ans, et en cas de démission d'un élève titulaire qui serait élu, bien évidemment, dans la foulée, un suppléant prendra sa place.

Le mandat est limité à deux ans et les enfants qui souhaiteraient poursuivre dans cette démarche pourront le faire dans le Conseil des Jeunes, puisque vous savez que nous avons aussi créé un Conseil des Jeunes.

Un point aussi sur les réunions de travail, qui me paraissent importantes, puisqu'il y a eu des questions tout à l'heure : les réunions de travail auront lieu une fois par mois et seront conduites par Monsieur DELAME, qui est chargé d'organiser et d'encadrer ces réunions.

Autre point qui n'est pas négligeable, lorsqu'une concertation sera conduite dans la commune, le Conseil des Enfants sera saisi systématiquement ; selon la charge de travail en cours du Conseil et selon sa volonté, le Conseil pourra y répondre ou non.

Il y aura bien évidemment une séance plénière annuelle, en même temps que celle du Conseil des Jeunes Lommois, Conseil qui sera public, où les enfants pourront présenter au Conseil communal leurs idées d'action pour leur mandat ou leur bilan.

Je précise par ailleurs qu'une journée d'intégration leur sera proposée pour pratiquer au mieux ces nouvelles fonctions. Un voyage de découverte leur sera également proposé dans une structure, une collectivité, pourquoi pas au Parlement, en fin de mandat.

Un certificat de citoyenneté leur sera remis.

Chaque année, je vous présenterai un bilan/rapport de ce Conseil.

En ce qui concerne le Budget Participatif, je vais essayer d'être rapide, Monsieur le Maire, pour préciser quand même que l'enveloppe budgétaire a été doublée : nous sommes passés de 50 000 à 100 000 €, ce qui n'est pas négligeable.

Une modification importante est que nous avons créé deux jurys cette fois :

- un jury citoyen d'adultes, qui sera d'ailleurs renouvelé, auquel nous allons faire appel ;
- et aussi un jury junior : 12 membres de 9 à 17 ans.

Ces deux jurys travailleront ensemble.

Je ne vais pas plus loin dans le détail, vous avez toute la délibération.

Je voudrais, avant de conclure, bien évidemment, saluer l'excellent travail réalisé dans ce domaine, à la fois par Simon DELANNOY, mais aussi par Benjamin DELAME qui l'anime sur ces dispositifs. Merci !

Je vous propose donc d'adopter ces deux règlements intérieurs.

**M. LE MAIRE.**- Parfaitement, mais vous avez parfaitement le droit de saluer le travail de Simon DELANNOY et de Benjamin DELAME, que nous remercions.

Monsieur GROSSE, vous avez une intervention à faire, je crois.

**M. GROSSE.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Une très courte intervention pour vous dire qu'effectivement, nous avons discuté en Commission de l'intérêt d'offrir à l'ensemble des enfants, y compris aux enfants des écoles privées de Lomme, la possibilité d'être représentés dans le Conseil des Enfants.

Je vous remercie et je remercie Monsieur GRILLET d'avoir pris en compte nos discussions pour modifier et adapter cette délibération.

Le groupe Faire Respirer Lomme votera, bien entendu, en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Effectivement, on a eu l'écho de ces conversations hier en Commission, mais les Commissions servent aussi à cela ; c'est pourquoi il est important d'y siéger lorsqu'on est dans la majorité, mais aussi dans l'opposition.

Sur ces sujets en particulier, je voulais encore vous rassurer s'il le fallait, vous ou d'autres, on ne fait pas la différence entre public et privé. Il peut y avoir d'autres sujets, notamment, vous le savez, sur le financement des écoles privées ; j'ai écrit une tribune sur le sujet il n'y a pas très longtemps et il y a eu aujourd'hui une proposition de loi qui est passée au Sénat sur ce sujet, notamment en lien avec la mixité sociale, donc ce n'est pas qu'une question d'argent, il y a la question de l'argent et la question de la mixité sociale, ce qui n'a rien à voir avec le sujet qu'on évoque, mais quand il s'agit de consulter, on consulte les Lommois, qu'ils soient dans le public ou dans le privé.

Quand, hier, on recevait encore un OGEC, une école parmi les trois qui sont privées, et qu'on abordait les questions de sécurité, cela ne me gêne pas de dire que la question de la sécurité aux abords des écoles est totale, qu'elles soient publiques ou privées, et que, par exemple, la question de la rue aux écoliers pourrait concerner aussi une école privée sous contrat du secteur, ce qui vous montre une nouvelle fois mon non-dogmatisme, s'il fallait encore le prouver.

Merci, Alain GRILLET, de vos propositions. Plein de choses ont été dites.

Ce n'est pas facile, je reviens aux discussions qu'on a ensemble depuis longtemps sur le sujet, même s'il y a des points, pas de friction ni de désaccord, mais « d'ajustement » sur la manière de considérer la démocratie participative et surtout de l'appliquer, je ne dis pas qu'on est exemplaire, on a essayé avec Alain et Benjamin DELAME de la dépoussiérer aussi un petit peu, de faire de nouvelles propositions : l'évocation du Budget Participatif doublé, la question d'« Ouvrons le débat », qui participe, quelque part, d'une forme politique assumée de débat sur la ville ; je vous annonce d'ailleurs que le 14 novembre prochain – je fais de la « promo », vous me permettez, à 23 heures, de le faire –, nous accueillerons Edwy PLENEL, qui sera notre prochain invité sur Lomme, sur un thème autour des médias et de la difficulté de se faire entendre au regard de la toute-puissance quelquefois de groupes – vous voyez de qui je parle –, etc.

Dernière annonce : la nouvelle appellation de « LommeConsult ». On l'appellera différemment pour mieux nommer les choses, elle s'appellera dorénavant : « Participons.ville-lomme.fr ».

Participons et faisons confiance aux Lommois pour nous aiguiller sur le chemin de la sagesse !

Je passe au vote, avant de passer la parole à Madame CAMBIER qui va nous présenter quasi dans le même « acte » les trois délibérations restantes.

Qui vote pour la délibération ?

*(La délibération 2024/114 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci beaucoup.

**2024/115 ACCORDS-CADRES DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE FOURNITURES DANS LE CADRE DE LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE LILLE, SES COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMES ET DE LOMME ET DES CCAS DE LILLE, LOMME ET HELLEMES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**2024/116 ACHAT DE MATERIEL SCENIQUE POUR LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

**2024/117 RENOUVELLEMENT DU MARCHE DE CONSERVES, POUCHES, EPICERIES, FECULENTS, BISCUITS ET SUCRERIES EN CONVENTIONNEL POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE DES ECOLES ET DES CRECHES, POUR LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES LOMME ET HELLEMES, ET POUR LE RESTAURANT MUNICIPAL DE LA VILLE DE LILLE - LANCEMENT DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

**M. LE MAIRE.**- Madame CAMBIER, à vous pour les trois présentations et nous voterons en bloc !

**Mme CAMBIER.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Trois délibérations qui sont des renouvellements de marchés, donc on va effectivement les présenter en bloc.

Le premier est un marché pour quatre types de fournitures et services qui visent à assurer la maintenance et l'entretien des équipements municipaux :

- la maintenance et télésurveillance des installations de protection contre l'intrusion ;
- la fourniture de matériels, matériaux et outillages ;
- la vérification et maintenance des installations de lutte contre l'incendie et défibrillateurs ;
- la maintenance du parc des ascenseurs, plateformes élévatrices et monte-charge.

Ces marchés sont à relancer pour quatre ans pour un montant maximum de 6,4 M€.

La deuxième concerne l'achat ou la location de matériel scénique pour les trois Communes – je rappelle que la location est le meilleur achat, puisque c'est un non-achat –, notamment pour les manifestations, pour un montant de 3 M€ pour quatre ans.

Enfin, la dernière est pour nos cantines et crèches. On a un lot, cette fois, qui concerne l'épicerie, qui avait été renouvelé en juin 2022, mais qui a atteint son plafond maximum pour différentes raisons : hausse du cours des matières premières, quelques grèves, un recours accru aux produits appertisés pendant la cyberattaque. On relance le marché pour deux fois deux ans pour un montant total de 2,6 M€.

Il s'agit d'autoriser ces trois marchés.

**M. LE MAIRE.** - Merci beaucoup, Madame CAMBIER. Quand nous entendons votre douce et fluette voix, c'est que le Conseil prend bientôt fin ! (*Sourires*)

Et pour tout vous dire, nous allons voter en bloc les trois délibérations pour vous faire plaisir.

Qui vote pour ?

(*Les délibérations 2024/115, 2024/116 et 2024/117 sont adoptées à l'unanimité.*)

Merci beaucoup, merci de ce Conseil intéressant et presque œcuménique, si vous me permettez l'expression, pas tout à fait laïc, mais bon...

Je vous annonce la date du prochain Conseil, retenez-la : ce sera le 12 décembre.

Belle soirée pour ce qu'il en reste ! À bientôt !

(*La séance est levée à 23 heures 05.*)

PUBLIE LE : 19 DEC. 2024  
Secrétaire de Séance



Olivier CAREMELLE

Maire de Lomme  
Conseiller Départemental du Nord

